

Rapport n° 2 – juin 1998

Deux études sur la dérivation en *-ier(e)*

Michel Roché

Avertissement Comme le dit la présentation ci-dessous, ces *Deux études...* étaient une étape dans un travail qui s'est poursuivi au-delà. L'examen du corpus médiéval et, d'une façon générale, une réflexion sur l'évolution du suffixe *-ier(e)* depuis le latin ont conduit à revoir sensiblement le découpage et la définition des deux modèles dérivationnels. On en trouvera le résultat dans notre article « La dérivation en *-ier(e)* en ancien français », *Lexique* 17, 2006, pp. 55-96.

Michel Roché, octobre 2009

Présentation

Dans l'esprit des « papiers de travail » que sont les *Carnets de grammaire*, ces deux études représentent non pas un aboutissement mais l'état actuel de mes recherches sur la dérivation en *-ier(e)*. L'objectif de cette première étape était de rendre compte, de la façon la plus exhaustive possible, d'un corpus contemporain, celui du *Grand Robert*, et de proposer une approche renouvelée de l'analyse du lexique construit. La prise en compte des données historiques, qui s'est révélée indispensable, a fait apparaître cependant la nécessité d'étendre le corpus en amont et de repenser l'articulation entre synchronie et diachronie. C'est ce travail qui est en cours, avec en particulier un inventaire systématique des dérivés attestés en ancien français. Les choix théoriques et méthodologiques, d'autre part, qui restent ici implicites, demanderont à être précisés et explicités. La présente publication ¹ vise à mettre à la disposition d'autres chercheurs les résultats déjà acquis et à susciter la discussion.

¹ A part quelques ajouts et corrections mineures, elle reprend le texte qui figure dans le volume *Mémoire et travaux inédits* du dossier présenté pour l'Habilitation à diriger les recherches en décembre 1997.

La dérivation en *-ier(e)*

1. Approches sémantique et catégorielle

1.0. Introduction

Pourquoi revenir sur les dérivés en *-ier(e)* après l'importante étude que leur ont consacrée D. et P. Corbin (1991) ? Au départ, à cause d'une constatation : le traitement qu'ils proposent est incompatible avec ce que je pensais avoir établi au même moment sur l'attribution du genre à ces dérivés (Roché 1991). Cette contradiction obligeait à reprendre la question du point de vue du genre, mais elle incitait également à réexaminer l'analyse de la dérivation en *-ier(e)* elle-même. D'autant plus que ce suffixe est particulièrement intéressant. Il a été très productif, sur une très longue période. Les dérivés sont très variés, sur les plans sémantique et référentiel, sans oublier le point de vue catégoriel. C'est pour cette diversité même que D. et P. Corbin l'avaient choisi, comme un défi à un « traitement unifié ». Il m'a semblé que la méthode adoptée n'en rendait pas pleinement compte et conduisait, sur certains points, à des impasses ou à d'inutiles complications.

Je partirai donc de cette étude et, par la suite, je passerai rapidement sur les points d'accord pour préciser et argumenter davantage ceux qui me paraissent faire problème, au risque de donner l'impression qu'il n'y a que des désaccords... En dehors de cet article, la littérature sur le sujet n'apporte pas grand chose et ce qu'en disent D. et P. Corbin m'épargnera d'y revenir. L'étude de Staib (1988), qu'ils ne mentionnent pas, est intéressante pour la conception générale de la suffixation qu'elle représente, mais sa description des dérivés en *-ier(e)* eux-mêmes est peu éclairante.

1.0.1. Le « traitement unifié » de D. et P. Corbin (1991)

Très schématiquement, et en simplifiant la notation, on peut le résumer ainsi :

– Tous les dérivés en *-ier(e)* sont d'abord des adjectifs, les noms en *-ier(e)* étant le résultat d'une « conversion de focalisation » du dérivé adjectival :

poivre N → °*poivrier* Adj → *poivrier* N

– Tous les dérivés en *-ier(e)* sont construits sur une base nominale. Les bases apparemment verbales ou adjectivales sont nominalisées antérieurement à la dérivation en *-ier(e)*.

– Sur le plan sémantique, les dérivés opèrent « dans l'ensemble des propriétés référentielles du N_b une sélection des propriétés de nature pragmatique, c'est-à-dire en rapport avec une activité organisée, une action sur le réel » (p. 128).

– Certains adjectifs en *-ier(e)* ne peuvent pas, sémantiquement, être dérivés directement de la base primitive. Un *beurre laitier* n'est pas "fait avec du lait" (tous les beurres le sont), mais "fait par un laitier" (par opposition au *beurre fermier*). Ils sont le résultat d'une deuxième dérivation en *-ier(e)*, réduite par une « troncation de cacophonie ». Ces « Adj₂ » peuvent eux-mêmes être convertis en noms :

lait N → *laitier* Adj₁ → *laitier* N₁ → *lait(ier)ier* Adj₂

cheval N → °*chevalier* Adj₁ → *chevalier* N₁ → *cheval(ier)ier* Adj₂ → *chevalière* N₂ "bague"

– La question de l'attribution du genre aux dérivés nominaux n'est pas abordée, sinon incidemment ².

1.0.2. Le traitement proposé

La question du genre, dans le traitement des dérivés en *-ier(e)* par D. et P. Corbin constitue une difficulté importante. Si tous les dérivés nominaux sont le résultat de la conversion d'un dérivé adjectival, ils devraient se voir attribuer leur genre comme les adjectifs substantivés. Or on sait comment cette attribution s'opère ³. Pour les N_{-hum}, le genre est soit celui d'un déterminé implicite nominal : *un (vers) alexandrin, une (lettre) circulaire* ; soit un masculin « pseudo-neutre », non seulement dans les substantivations à valeur générique, mais aussi dans celles qui donnent un nombrable, un massif, un classifiant, un partiellisant, etc. Plus rarement, un nom peut prendre le genre d'une série lexicale homogène dans laquelle il s'intègre sans que ce genre coïncide forcément avec celui du terme générique.

Pour les dérivés en *-ier(e)*, une minorité seulement des N_{-hum} obéit à ces mécanismes. Pour la majorité, la logique est tout autre puisque le genre du dérivé dépend, directement ou indirectement, de celui du nom base. Seule la minorité, par conséquent, peut se situer, comme les N_{hum}, dans une logique désadjectivale. La majorité semble constituée de dérivés directement dénominatifs.

Or, si l'on observe de plus près ces deux ensembles, on constate qu'ils s'opposent également sur le plan sémantique. Dans le premier, comme pour les N_{hum} et les adjectifs, le rapport sémantique entre la base et le dérivé est extrêmement varié, avec le plus souvent – mais pas toujours – la dimension « pragmatique » mise en évidence par D. et P.

² A propos de la « conversion de focalisation » (note 37, p. 133) et pour argumenter en faveur de l'origine désadjectivale de tous les noms en *-ier(e)* (p. 95 et note 65, p. 137).

³ Cf. Roché 1991 : 273-331.

Corbin. Dans le second, en revanche, il présente une remarquable unité, puisqu'il peut toujours être ramené à un rapport contenu/contenant.

On est donc amené à faire l'hypothèse que la dérivation en *-ier(e)* s'organise autour de deux modèles :

(1) Selon le modèle 1, qui rassemble tous les noms d'animés, les adjectifs et une partie des non animés, le suffixe *-ier(e)* forme des noms et des adjectifs qui entretiennent avec leur base une relation « pragmatique » diversifiée ; pour les noms, l'attribution du genre se fait selon une logique désadjectivale (déterminé implicite, générique ou pseudo neutre).

(2) Selon le modèle 2, le suffixe *-ier(e)* forme seulement des noms /-animé/ tels que, schématiquement, $N_{\text{dér}}$ contient N_{base} , avec inversion du genre de la base.

Il s'agira de montrer la cohérence de ces deux ensembles et d'établir comment ils s'articulent l'un par rapport à l'autre ; de préciser la relation entre adjectifs et noms du modèle 1 ; de définir le contenu exact de l'instruction sémantique caractéristique du modèle 1.

Je mentionnerai à part les mots construits à partir de dérivés en *-ier(e)* qui, pour moi, ne relèvent pas de la dérivation suffixale :

– conversion N \rightarrow Adj :

cantonnier \rightarrow (*maison*) *cantonnrière*

– dérivation par inversion du genre :

chevalier N_{hum} \rightarrow *chevalière* "bague" ;

– dérivation sémantique (métaphore ou métonymie) :

poivrière "récipient" \rightarrow *poivrière* "tourelle"

canotier "sportif" \rightarrow *canotier* "chapeau".

1.0.3. La méthode

Mon objectif n'est pas d'opposer un « traitement diversifié » au « traitement unifié » de D. et P. Corbin, mais de définir les deux modèles « prototypes » de la dérivation en *-ier(e)* et de montrer comment la diversité des dérivés effectivement réalisés s'organise, de proche en proche, à partir de ces deux modèles.

Il fallait pour cela disposer d'un corpus important. J'ai travaillé sur celui du *Grand Robert*, complété à partir de sources diverses⁴. Comment le délimiter plus précisément ? S'il est évident que doivent être éliminés les mots dont la finale *-ier* ou *-ière* n'a rien à voir, étymologiquement, avec le suffixe *-ier(e)*, le reste dépend de l'option choisie sur le plan méthodologique. Pour une étude strictement synchronique, on pouvait ne retenir que les dérivés actuellement motivés, analysables comme des mots construits, qu'ils aient été formés en français, hérités du latin ou empruntés à une autre langue. Ou-

⁴ Fichier personnel pour quelques mots rares ou récents non enregistrés par le *Robert* ; autres dictionnaires (*FEW* principalement) pour des mots disparus mais intéressants. Aucun, cependant, n'a fait l'objet d'un dépouillement systématique.

tre que la notion de motivation est affaire de degré, pas de tout ou rien, et que le risque d'arbitraire est considérable quand il s'agit de marquer la frontière entre mot construit et mot non construit, c'était se priver de toute une dimension explicative qui n'apparaît que lorsqu'on saisit un mot construit au moment même de sa formation. J'ai donc opté pour une approche qui prend délibérément en compte la dimension historique. Avec l'ambition de rendre compte, de la façon la plus exhaustive possible, de tous les mots construits formés en français figurant dans le *Grand Robert*, qu'ils soient actuellement motivés ou non. Les autres seront utilisés autant que de besoin, en particulier pour mettre en évidence des régularités autour de dérivés aujourd'hui isolés du fait de la disparition des autres termes de la série.

La démarche adoptée passe par un classement, une typologie des dérivés, ou plutôt des dérivations. Il ne s'agit pas, en effet, de faire un inventaire en prenant seulement en compte les caractéristiques sémantiques ou référentielles du dérivé (noms d'arbres, de bateaux, de métiers...), mais de cerner le plus précisément possible l'opération sémantique qui associe le dérivé à sa base, pour essayer d'établir comment on passe, progressivement, des dérivations les plus typiques aux plus aberrantes.

Dans la pratique, le fichier contenant le corpus a été « renseigné »⁵ de façon à pouvoir distinguer deux ensembles gigognes :

– Un corpus restreint, comprenant tous les dérivés formés en français figurant dans la nomenclature du *Grand Robert*, et ceux-ci seulement. Sauf mention contraire, les dénombrements seront faits d'après ce corpus, pour une raison d'homogénéité. C'est, en effet, la seule base « objective », dans la mesure où elle n'a pas été constituée pour cette recherche.

– Un corpus étendu, dans lequel s'ajoutent aux précédents : les dérivés latins en *-ariu* et *-are* qui ont subsisté jusqu'à aujourd'hui et les emprunts aux langues romanes formés avec leurs descendants ; les mots qui ne figurent pas dans le *Robert*⁶. La différence entre les deux sera appelée *corpus annexe*.

Une autre question se posait dès la constitution du corpus : celle de la détermination des *items* à prendre en compte. Fallait-il considérer *fruitier* "arbre" et *fruitier* "commerçant", *fruitier* Adj et *fruitier* N, ou *crevettier* et *crevettière*, comme un seul et même « mot » ? Pour une étude phonologique, il suffit d'un dérivé par base, sauf quand il peut prendre plusieurs formes (*cafier*, *caféier*, *cafetier*). Pour une interprétation sémantique et catégorielle – c'est-à-dire pour l'étude de la dérivation proprement dite – les choses sont plus complexes. L'organisation du fichier ne préjuge pas des solutions qui peuvent être apportées au problème de fond posé par la polysémie (ou l'homonymie) dans la dérivation. Elle répond uniquement à une nécessité pratique. On considérera comme autant d'*items* différents les dérivés :

⁵ Il comporte pour chaque mot, ou plutôt pour chaque *item* : mode de formation ou d'entrée dans la langue (suffixation, conversion, emprunt, etc.) ; datation ; classe grammaticale, genre et caractérisation sémantique sommaire de la base et du dérivé ; constitution phonologique de la finale de la base. Une mention concernant la motivation actuelle des dérivés permet d'isoler la partie du corpus synchroniquement pertinente.

⁶ Les formes et acceptions que le *Robert* mentionne uniquement dans les modules étymologiques sont enregistrées dans ce corpus annexe.

(1) Qui appartiennent à des classes grammaticales ou sémantiques différentes. Exemples : *poulinière* Adj et *poulinière* N, *dentellière* N_{hum} et *dentellière* N_{-hum}.

(2) Qui sont de genres différents. Exemple : *baleinier* "navire" et *baleinière* "choupe"⁷. S'il s'agit d'un N_{hum}, il est considéré automatiquement comme variable (même si l'un des deux genres n'est pas attesté). *Épicier* et *épicière* sont deux formes d'un même mot.

(3) Qui résultent d'opérations dérivationnelles différentes. Exemples :

– *Lanternier*₁ "fabricant de lanternes", *lanternier*₂ "diseur de fadaïses" et *lanternier*₃ "celui qui traîne, hésite", parce que les bases sont différentes. *Lanternier*₁ est construit sur *lanterne*₁ "luminaire" ; *lanternier*₂ sur *lanterne*₂ "balivernes", dérivé sémantique de *lanterne*₁ ; *lanternier*₃ sur *lanterner*.

– *Filière*₁ "instrument" et *filière*₂ "filin", parce que les opérations sémantiques sont différentes. Dans la première dérivation, N_{dér} désigne un instrument qui sert à produire ce que représente N_{base} (type *tisonnier*, *infra* 1.1.1.5.). Dans la seconde, N_{dér} est une sorte de N_{base} (type *cuvier*, *infra* 1.1.4.2.).

– *Poivrière*₁ "récipient" et *poivrière*₂ "tourelle", pour ces deux raisons à la fois. *Poivrière*₁ est formé sur *poivre* par suffixation. *Poivrière*₂ est formé sur *poivrière*₁ par dérivation sémantique.

En revanche *lanternier* "fabricant de lanternes", *lanternier* "marchand de lanternes" et *lanternier* "allumeur de lanternes publiques" seront considérés comme un seul dérivé (même si les diverses acceptions sont séparément motivées), parce que la base est la même et les opérations sémantiques identiques (le référent de N_{dér} est l'agent d'un procès dont N_{base} représente l'objet).

Ainsi défini, le corpus restreint comporte 2104 *items* (1440 pour le modèle 1 ; 489 pour le modèle 2 ; 175 pour les mots construits à partir d'un dérivé en *-ier(e)*). Le corpus élargi, 2751 *items*.

1.1. Le modèle 1

En simplifiant à l'extrême, à partir de quelques exemples typiques qui serviront de repères, on peut schématiser ainsi la relation sémantique qui associe le dérivé à sa base :

(1) Le *potier* fait des *pots*. La jument *poulinière* fait des *poulains*. Le *tisonnier* sert à secouer les *tisons*. Le référent du dérivé (ou de son nom recteur) est caractérisé par ce qu'il fait. L'opération sémantique repose sur une relation agentive. Le dérivé désigne l'agent ou l'instrument, la base désigne l'objet. J'appellerai « agentifs » les dérivés de cette première série, de loin la plus importante (§ 1.1.1.).

⁷ Si les deux formes sont synonymes (*crevettier* / *crevettière* "filet à crevettes"), elles sont encore enregistrés ici séparément, pour des raisons pratiques, mais il s'agit d'une simple variation du genre (Roché 1997b : 247).

(2) Le *buronnier* fait des fromages dans un *buron*. Une région *côtière* est près de la *côte*. Le *plafonnier* est au *plafond*. Le référent du dérivé (ou de son nom recteur) est caractérisé par l'endroit où il se trouve. L'opération sémantique repose sur un rapport de localisation. La base désigne le lieu. J'appellerai « locatifs »⁸ les dérivés de cette deuxième série (§ 1.1.2.).

(3) Le *phalanger* a des *phalanges* « singulièrement conformées ». Le calcaire *coquillier* contient des *coquilles*. Le *verdier* est un oiseau de couleur *verte*. Le référent du dérivé (ou de son nom recteur) est caractérisé par un de ses éléments ou traits constitutifs. L'opération sémantique repose sur un rapport synecdochique. Le dérivé désigne le tout, la base la partie. J'appellerai « synecdochiques » les dérivés de cette troisième série (§ 1.1.3.).

(4) Une allure *princière* est caractéristique d'un *prince*. Un verbe *régulier* est conforme à la *règle*. Un *cuvier* est une sorte de *cuve*. Le référent du dérivé (ou de son nom recteur) est caractérisé par ce qu'il est, réellement ou métaphoriquement. L'opération sémantique repose sur un rapport d'identification. J'appellerai « dérivés d'identification » les dérivés de cette quatrième série (§ 1.1.4.).

1.1.1. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rec} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ désigne l'agent ou l'instrument d'un procès dont N_{base} représente l'objet

Un *sabotier* fait des *sabots*. Un héron *crabier* mange des *crabes*. Dans les dérivés les plus typiques du modèle 1, la relation « pragmatique » mise en évidence par D. et P. Corbin (1991 : 73 *ssq*) est bien présente. La caractéristique qui fonde la nouvelle dénomination est bien une forme d'« action sur le réel ». Elle intervient donc dans l'instruction sémantique elle-même, dans la relation entre base et dérivé (et non à titre accessoire, comme dans certaines dérivations que nous verrons plus loin). La base et le dérivé représentent les deux actants essentiels d'un procès.

Ceci dit, il faut encore préciser la répartition des rôles. Le dérivé en *-ier(e)* désigne l'agent, quelquefois l'instrument, jamais l'objet. Le suffixe *-ier(e)* permet de former *vache laitière*, mais pas **lait vacher*⁹. Il s'oppose ainsi, fondamentalement, aux suffixes *-ade* et *-erie*, qui peuvent avoir également une base nominale. Dans *capucinade* ou dans *clownerie*, le dérivé est l'objet, la base l'agent. De la même façon, *citronnade* s'oppose à *tisonnier* : on fait de la *citronnade* avec du *citron*, on secoue les *tisons* avec un *tisonnier*. Les rôles sont exactement inversés. Ces dérivations en *-ade* et en *-erie* sont, logiquement, dans le prolongement direct de celles qui désignent le résultat de l'action, tandis que le suffixe *-ier(e)* est proche, tout aussi logiquement, des suffixes formateurs de

⁸ Le parallélisme entre *agentif* et *locatif* ne doit pas prêter à confusion. Les dérivés locatifs ne sont pas des noms de lieux, mais des noms qui *localisent* leur référent en le situant à l'endroit désigné par la base. *Romae* est un locatif non parce que *Roma* est un nom de lieu, mais parce que le cas employé situe à Rome le procès énoncé dans le reste de la phrase.

⁹ Comme il faut bien une exception, *perle huître* est synonyme de *huître perlière*. C'est, semble-t-il, le seul exemple de dérivation réversible avec *-ier(e)*. Dans un autre dérivé tout à fait atypique – *poucier* "pièce du loquet d'une porte sur laquelle on appuie avec le pouce pour soulever la clenchette" –, base et dérivé ont tous les deux un rôle instrumental (l'un et l'autre peuvent avoir ce rôle, dans les types *brancardier* et *tisonnier*, mais pas dans la même dérivation).

noms d'agent et d'instrument que sont *-eur* et *-oir*. De *baguenaudier / baguenauteur à trôlier / trôleur*, on trouve dans le *Robert* une vingtaine de dérivés en *-ier* qui sont synonymes d'un dérivé en *-eur*, et il y en a bien davantage parmi les dénominations obsolètes. *Tamponnier* est synonyme de *tamponnoir*, *jablière* de *jabloir(e)*, et le *tisonnier* pourrait aussi bien s'appeler *°tisonnoir* puisqu'il sert à *tisonner*. C'est pourquoi *-ier* peut remplacer *-eur* ou *-oir*, ou réciproquement, lorsque la dérivation attendue est bloquée pour une raison quelconque (*infra* 2.6.2.).

Cette parenté ne doit pas dissimuler les différences. La base du dérivé en *-ier(e)* est l'objet du procès, donc un nom. Celle du dérivé en *-eur* ou en *-oir* est le procès lui-même, donc un verbe. La dimension catégorielle de la dérivation se trouve ainsi étroitement liée à son fondement sémantique.

Celui-ci entraîne une autre caractéristique, dont on verra l'importance par la suite : le référent du nom base est extérieur à celui du dérivé. L'agent et l'objet, le *potier* et le *pot* sont deux entités distinctes, sans aucune zone d'intersection.

1.1.1.1. Le type *potier*

La grande majorité des dérivés du modèle 1 sont des noms de personnes, proportion tout à fait prévisible puisqu'il s'agit de désigner l'agent d'un procès. Pour le procès lui-même, en revanche, et pour sa relation avec l'objet, la variété sémantique et référentielle est très grande. Le *barbier* rase les *barbes*, le *goémonier* ramasse le *goémon*, le *lanternier* allume les *lanternes*, le *puisatier* creuse des *puits*, le *sourcier* cherche des *sources*, le *vitrier* remplace les *vitres*... Plus fréquemment, la base désigne ce qui est fabriqué ou réparé (*bottier, chapelier, chaudronnier, chemisier, cigarière, dentellière, faïencier, gantier, glacier, horloger, luthier, potier, sabotier, serrurier*...), échangé (*bijoutier, chiffonnier, drapier, épicier, mercier, négrier, poissonnier*...), cultivé (*alfatier, betteravier, céréaliier, chanvrier, colzatier, houblonnier, rizier*...), chassé ou pêché (*baileinier, bécassier, harenguier, phoquier, thonier*), conduit ou manoeuvré (*aérostier, ambulancier, charretier, cocher, gondolier, grutier, piroguier*...), écrit ou dit (*anecdotier, chansonnier, échetier, épistolier, parolier, préfacier*...), etc.¹⁰

Le sémantisme le plus fondamental, depuis les origines latines du suffixe, est l'idée de "s'occuper de", "avoir la charge de". Le *portarius* s'occupe de la *porte*, l'*asinarius* des ânes, le *molinaris* du moulin. Certains de ces dérivés ont subsisté et sont restés constamment motivés (*ânier, bouvier, porcher, portier, vacher*). Beaucoup ont été formés sur le même modèle, depuis le *clavier*, responsable des clés, et le *bâtonnier* "porteur du bâton d'une confrérie" jusqu'au *liftier* et au *pontier* "chargé de la manoeuvre d'un pont mobile", en passant par le *caissier*, la *chaisière*, le *chevrier*, le *dindonnier*, l'*éclusier*, l'*égoutier*, le *fauconnier*, le *fontainier*, le *geolier*, l'*huissier*, la *lingère*, le *muletier*, le *péager*, le *soutier*, le *trésorier*... Ce sémantisme explique la variété des actualisations référentielles possibles d'un même dérivé. L'*ardoisier* est celui qui s'occupe de l'*ardoise*,

¹⁰ Curieusement, on ne trouve pas "construire", sauf de façon marginale (*barricadier, puisatier, pontonnier*). Pas de *°batelier* ou de *°navirier* "ouvrier d'un chantier naval", de *°maisonnier* "maçon", de *°routier* "ouvrier d'une entreprise de travaux publics".

qu'il s'agisse de l'extraire ou de s'en servir pour couvrir une maison. Il explique également la remotivation de *voyer*, perçu comme "celui qui s'occupe des voies"¹¹.

L'idée de "s'occuper de", "être responsable de", débouche naturellement sur celle de répartition des tâches. La communauté monastique en donne une image caractéristique (*cellérier, dépensier, jardinier, linge, pitancier, portier, titrier, tourier...*)¹² et on la retrouve dans d'autres domaines, proches ou lointains. Parmi les séculiers, l'*aumônier* et le *pénitencier* ; dans un journal, le *réclamier* rédigeait les réclames et le *fait-diversier* est chargé de la rubrique des faits-divers ; sur un voilier de plaisance, le *focquier* est l'équipier chargé des manoeuvres du foc". Dans ce rôle, le suffixe *-ier(e)* en vient à exprimer l'idée de spécialisation, où il rencontre le suffixe *-iste*. Un *bronzier*, un *bustier*, un *animalier* sont, dans le domaine des arts plastiques, l'équivalent du *madrigaliste*, du *mélodiste*, du *symphoniste* dans le domaine de la musique. Le *missilier* continue la lignée du *bombardier*, du *coulevrinier* et du *canonnier*, mais il est concurrencé par le *tankiste*.

Indépendante de la nature du procès et de la classe référentielle à laquelle appartient la base, cette valeur fondamentale du suffixe peut subsister avec des bases atypiques. Le *forestier* est celui qui surveille la forêt ou celui qui l'exploite, pas celui qui y vit, comme un *îlotier* n'est pas quelqu'un qui habite dans une petite île. Le *jardinier* n'est pas, contrairement à ce que dit Staib (1988 : 15), "celui qui travaille dans le jardin". Il est "celui qui s'occupe du jardin", "celui qui cultive le jardin". Quand la base est un nom de lieu, d'établissement humain, le dérivé désigne celui qui le gère, qui en a la responsabilité – *boutiquier, buffetier, cabaretier, cantinier, casinotier, hôtelier, tavernier...* – , pas celui qui le fréquente comme client¹³. Quand la base est un collectif humain, le dérivé désigne normalement la personne qui le commande – *brigadier, cinquantenier* – et non celle qui en fait partie. D'où le caractère aberrant de dérivés comme *troupier* ou *équipier* (*infra* 1.1.2.3.)

Il est très rare, d'autre part, que la base d'un dérivé de ce type subisse un transfert sémantique ou une conversion pour entrer dans la dérivation. On peut citer *minotier*, qui a désigné d'abord un marchand de grains, sur *minot* "mesure pour les grains", *taillandier* (qui fabrique des outils *taillants*) et *verdi* "officier des eaux et forêts" (responsable de ce qui est *vert*).

Les noms d'animaux constituent une transition entre le type *potier* proprement dit et le type *tisonnier*. Le contenu sémantique de la dérivation est le même, avec le même rapport agent / objet entre le dérivé et sa base¹⁴ : le *fourmilier* mange des *fourmis*, la

¹¹ Le *voyer* (du latin *vicarius* "remplaçant") est d'abord un magistrat, comme son homologue méridional le *viguier*. La remotivation a été officialisée, puisque l'*agent voyer* est chargé de surveiller les voies de communications.

¹² Une autre manière de répartir les tâches est d'instaurer un tour de rôle : l'*hebdomadier*, ou *semainier*, assure un service particulier pendant une semaine.

¹³ Cette acception peut apparaître, exceptionnellement, quand le dérivé devient un qualificatif, donc quand on s'éloigne d'une autre façon de la valeur typique du modèle (ex. *bordelier* "qui fréquente les bordels").

¹⁴ Dans un cas, le dérivé représente le résultat du procès plutôt que l'objet proprement dit : l'insecte appelé *aiguillonier* "s'attaque aux céréales dont il ronge le chaume et fait tomber l'épi, ne laissant que la tige en forme d'*aiguillon*".

cirière produit de la *cire*, le *carrossier* tirait un *carrosse* et le *ratier* chasse les *rats*¹⁵. Mais la question de la relation entre dérivé nominal et dérivé adjectival (*vache laitière*, *jument poulinière*) ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes pour les noms d'animaux et pour les noms de personnes (*infra* 1.1.1.6. et 1.1.1.7.).

1.1.1.2. Le type *brancardier*

Par rapport au modèle représenté par le type *potier*, un premier infléchissement est constitué par les dérivés dans lesquels la base peut être interprétée à la fois comme objet et comme instrument. Syntaxiquement, elle peut toujours être employée en position d'objet : le *brancardier* est "celui qui se sert d'un brancard". Sémantiquement, elle représente plutôt l'instrument, non pas en tant que classe d'objets, mais par son rôle par rapport au procès : le *brancardier* transporte les blessés sur un brancard. Le sens de *bobinier*, *boucanier*, *brouettier*, *can(n)etière*, *félatier*, *hâtier*, *hottier*, *massicotier*, *moulinier*, *pompier*, *timonier*¹⁶ est construit de la même façon.

Cette double caractérisation assure la continuité avec le modèle central. Le *brancardier* reste le "préposé au brancard", comme le *portier* était le "préposé à la porte". Le *brouettier*, s'il n'est plus celui qui fabrique des brouettes, reste celui qui s'en sert régulièrement, professionnellement – et pas occasionnellement – pour transporter des marchandises. Le sémantisme central du suffixe est encore présent. Simplement, on est passé de "s'occuper de" à "se servir de", ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le mot *instrument*, d'autre part, ne doit pas faire oublier que la base représente toujours un argument essentiel du procès et non un circonstant. Le *balafonnier* est davantage "celui qui joue du balafon" que "celui qui joue de la musique sur un balafon". Ceci reste vrai lorsque le procès implique trois participants : le *bobinier* est celui qui enroule le fil (électrique) sur une *bobine*¹⁷. L'*asticotier* pêche la truite à l'asticot et le *mégissier* traite les peaux en utilisant une préparation appelée *mégis*.

Ces dérivés, cependant, marquent une transition qu'on peut observer, en particulier, sur la série formée à partir de noms d'armes. Le *bombardier*, le *canonnier* "servent" ces pièces d'artillerie – l'emploi du transitif direct est significatif. L'*arbalétrier*, l'*archer*, l'*arquebusier* sont, typiquement, ceux qui se servent d'une arbalète, d'un arc, d'une arquebuse. Mais on définira plus spontanément le *carabinier*, le *pertuisanier* comme un "soldat armé d'une carabine", "d'une pertuisane". La base ne représente plus l'objet ou l'instrument d'un procès mais l'accessoire caractéristique, comme dans le type *cordelier* (*infra* 1.1.3.5.). A partir des noms d'instruments de musique, les dérivés en *-ier(e)* sont peu nombreux (*balafonnier*, *cymbalier*, *guimbardier*, *sacqueboutier*, *timbalier*). *Luthier*,

¹⁵ Avec un transfert métonymique de la base : *postier* (cheval qui tire une *voiture de poste*), Avec un transfert métaphorique : *gainière* (oiseau qui fabrique un nid en forme de *gaine*), *vinaigrier* (insecte qui rejette un liquide acide assimilé à du *vinaigre*).

¹⁶ Parmi les dérivés démotivés, *greffier* appartient à l'origine à cette série. Formé sur *greffe* "stylet pour écrire", il a été remotivé par rapport à *greffe* "bureau où l'on garde les minutes des actes" (qui est un dérivé régressif de *greffier*).

¹⁷ *Bobinier* est à peu près synonyme de *bobineur* (il semble que les deux dérivés se répartissent suivant les domaines techniques). Cette équivalence entre le dérivé en *-ier*, construit sur le nom, et le dérivé en *-eur*, construit régulièrement sur le verbe *bobiner*, confirme que la base *bobine* est bien un élément essentiel du procès.

où la base représente l'objet fabriqué et non l'instrument dont on joue, correspond d'ailleurs à ce qu'on attend du suffixe.

Le sémantisme de la dérivation reste le même quand la base est un nom de matériau : *ivoirier, marbrier, maroquinier, métallier, plombier, plâtrier, tôlier...* (on peut dire de l'*ivoirier* qu'il travaille l'ivoire ou qu'il fait des objets en ivoire) ; dans *argotier* "personne qui parle (fréquemment ou habituellement) un argot"¹⁸ ; *avenier* "personne chargée de nourrir les chevaux, de leur donner de l'avoine" ; *bossetier* "ouvrier qui travaille en bosse" ; *caravanier* (sur *caravane* "remorque de camping") ; etc. Ou encore dans des dérivés un peu marginaux comme *baissier* et *haussier* "boursier qui spéculé à la baisse / à la hausse" et *systémier* "joueur qui utilise un système, des martingales, dans les jeux de hasard". Par rapport au procès principal – jouer à la roulette – la base *système* représente le "moyen" ; dans le procès secondaire – utiliser un système – elle représente l'objet.

Tous les dérivés de ce type sont des noms de personnes¹⁹.

1.1.1.3. Le type *couturier*

La particularité de ce type, par rapport aux précédents, est que la base ne représente plus l'objet ou l'instrument du procès, en tant que second (ou troisième) participant face à l'agent représenté par le dérivé, mais l'activité elle-même : *couture, cuisine, guerre, contrebande...* La continuité est assurée par le fait que, dans la majorité des cas, la base est encore un nom qui fonctionne habituellement dans une phrase à verbe support : *faire la cuisine, faire la guerre, faire de la couture, de la contrebande, rendre la justice, pratiquer l'usure, assurer une permanence*, etc. D'où *cuisinier, guerrier, couturier, contrebandier, justicier, usurier, permanencier*, etc. Mais ce groupe de dérivés est beaucoup moins homogène que les précédents :

Sur le plan catégoriel, on passe facilement du nom d'activité au nom d'action puis au verbe lui-même. Autant qu'à leur base nominale, *couturier, teinturier, correspondancier* renvoient au verbe correspondant. La série *buandier, curandier, dessinandier, filandière, lavandière*²⁰ constitue une étape supplémentaire. Quel que soit son statut exact²¹, le segment *-and(e)* donne une certaine matérialité à l'intermédiaire nominal

¹⁸ L'autre acception d'*argotier* – "spécialiste de l'argot" – relève du type *potier*. Cet *argotier*-ci s'occupe de l'argot, "se consacre à l'argot" tandis que l'*argotier* du type *brancardier* "se sert de l'argot".

¹⁹ On pourrait y ajouter le *bousier*, s'il se sert de la *bouse* pour y installer ses œufs et ses larves sans la consommer lui-même.

²⁰ Hors corpus : *courandier* "chemineau, mendiant" (littéralement : celui qui court les routes). *Taillandier* ne fait pas partie de cette série (*supra* 1.1.1.1.). L'interprétation donnée par D. et P. Corbin dans la note 58 (p. 136) est bien meilleure que celle qui passe par un nom verbal en *-ande*. Le *taillandier* n'est pas "celui qui taille" (comme la *lavandière* est "celle qui lave") mais "celui qui fait des (outils) *taillants*".

²¹ L'explication proposée par D. et P. Corbin (1991 : 85) est assez convaincante, au moins quant à l'origine de certaines de ces formations. L'équivalent de °*lavande* "action de laver" est attesté en italien dans le vocabulaire religieux (*lavanda dei piedi* "lavement des pieds") et médical (*lavanda gastrica* "lavage d'estomac"). C'est sans doute un usage plus étendu de ce mot qui est à l'origine de *lavandaia* "blanchisseuse", *lavanderia* "blanchisserie", *lavandino* "évier", "lavabo". En synchronie, cependant, on peut douter, avec F. Rainer (1994 : 345 et 1997 : 233), de l'existence d'un morphème *-ande*. Le segment *-ande*, hérité sans doute des formations latines et réutilisé par analogie, n'est que l'instrument qui sert à former une base supplétive (*infra* 2.6.1.).

qu'il instaure entre le verbe et la dérivation agentive. Mais la base nominale reste virtuelle, elle n'a pas d'existence propre. Avec *boursicotier*, *courrier*, *courtier*²², *devancier*, *gerbier*²³, *manouvrier*, *roulier*²⁴, il n'y a plus que le verbe. On pourrait imaginer, pour sauvegarder à tout prix l'unicité catégorielle de la base, quelque transformation qui donnerait comme base à *roulier*, par exemple, le déverbal radical *la °roule*. Mais cela ne changerait rien au fond. Le *trôlier* est un ébéniste en chambre qui pratique la *trôle* : il vend sa production en faisant du porte à porte. Comme *trôle* est un déverbal de *trôler* "aller çà et là", *trôlier* est synonyme de *trôleur*. Apparemment les choses sont en ordre, la sélection catégorielle des bases a bien fonctionné. Mais il y a en fait un écart de part et d'autre. Le dérivé en *-ier(e)* a pour base un nom d'action, et celle de *trôleur* n'est pas *trôler* mais *vendre à la trôle*. On se trouve exactement à mi-chemin entre les deux suffixes²⁵. Il faut ajouter, d'autre part, un certain nombre de dérivés à base nominale, originellement, qui ont été remotivés par rapport au verbe correspondant. En synchronie, le *braconnier* est celui qui *braconne*, l'*héritier* celui qui *hérîte*, le *bombardier* celui qui *bombarde* (depuis un avion)²⁶.

Sur le plan sémantique, certains dérivés de cette série se situent dans la continuité des précédents. Le *correspondancier* s'occupe de la correspondance et le *permanencier* a la responsabilité d'assurer une permanence. *Cuisinier*, *couturier*, *teinturier* aussi bien que *courtier*, *financier*, *policier* prennent naturellement leur place dans la répartition des tâches organisée par les dérivés des types *potier* et *brancardier*. Pour quelques-uns, cependant, comme *banquier*, *boursier*, *douanier*, *écolier*, *postier*, le lien avec la base est ambigu dans la mesure où elle désigne à la fois une institution et une activité, un lieu ou une collectivité. Avec d'autres, on passe de "s'occuper de" à "se consacrer à", "participer à" : *aventurier*, *guerrier*, *festivalier*, *plaisancier*, *régatier*... Ce glissement explique des formations atypiques comme *vacancier*. Le *vacancier* est celui qui se consacre à ses vacances, considérées comme une activité, et pas seulement celui qui "est en vacances". Certains, enfin, s'éloignent davantage. La base ne représente plus une activité mais une action : *banqueroutier*, *meurtrier*, *passager*, *usager*. Le *passager* a d'abord été un "passeur", sens plus conforme à la valeur propre du suffixe (il "s'occupe du passage" d'un endroit à un autre) ; devenu "celui qui effectue un passage", il s'en éloigne. Comme *usager*, qui a désigné d'abord celui "qui jouit du droit d'usage" (cf. ci-dessous), puis "celui qui utilise", tout simplement. Par leur caractère marginal, ces dérivés font apparaître une dimension importante de la dérivation en *-ier(e)* : le procès dont le référent du dérivé est l'agent doit être habituel. En tant que classifiant, le suffixe *-ier(e)* forme des classes d'individus nommés d'après une caractéristique qui n'est pas intrinsèque – on ne naît pas *plombier* – mais qui est attachée à la personne de façon illimitée. Il s'oppose en cela aux formations en *-eur* et en *-ant*. Il suffit de passer dans une rue pour être un *passant* et de

²² *Courrier* est emprunté à l'italien, mais il est resté motivé en français, à l'origine, par rapport à *courir*, comme *corretier*, *courretier*, *courtier* (sur la question de la « base élargie » *correter*, voir *infra* 2.6.1.).

²³ Désignation argotique du juge ou du juré, sur *gerber* "condamner".

²⁴ Hors corpus, afr. *guerroiier* "guerrier", sur *guerreier* "faire la guerre" ; afr. *tissier* "tisserand".

²⁵ L'équivalence entre un dérivé en *-ier* et un dérivé en *-eur* n'a pas toujours la même origine. *Moulinier* "ouvrier qui travaille au moulinage de la soie", synonyme de *moulineur*, est construit sur un nom d'instrument (type *brancardier* : le *moulinier* est "celui qui travaille sur un *moulin*"). Comme *moulin* a donné naissance au verbe *mouliner*, *moulineur* en est dérivé régulièrement. La synonymie souligne une fois de plus la proximité des deux suffixes, mais on est plus près de leurs valeurs respectives que pour *trôlier* / *trôleur*.

²⁶ Il en a longtemps été de même pour *ouvrier* par rapport à *ouvrer*, parallèlement à *ouvrage*.

faire un achat pour être l'*acheteur* face au *vendeur*. Tandis que le particulier qui répare son lavabo n'est pas *plombier*, même le temps de la réparation. Il *fait le plombier*, ce qui n'est pas la même chose. Le citoyen qui est mobilisé pour faire la guerre n'est pas un *guerrier*, ni le touriste qui flâne au hasard des rues un *aventurier*. L'opposition professionnel / non professionnel, plus apparente, mais qui est d'ordre référentiel, a occulté cette caractéristique, beaucoup plus fondamentale. *Faire banqueroute* et *commettre un meurtre* sont des procès ponctuels, mais ils ont ceci de particulier qu'ils caractérisent leurs auteurs au-delà même du procès : le *banqueroutier* est celui qui **a fait banqueroute**, le *meurtrier* celui qui a commis un *meurtre*²⁷. Quant à *passager* et *usager*, ils ont fait l'objet d'un reclassement, en quelque sorte. Les passagers s'opposent aux membres de l'équipage, sur un navire. Les usagers des transports en commun s'opposent aux employés. Au niveau collectif, des classes permanentes ont été reconstituées.

Sur le plan référentiel, la quasi totalité des dérivés des types *potier* et *brancardier* étaient des « noms de métiers », plus précisément des noms désignant les personnes d'après leur activité professionnelle, leur rôle social. Cette caractéristique n'a aucune importance dans l'analyse de la dérivation en elle-même, mais elle conditionne l'image prototypique du suffixe *-ier(e)*. Avec le type *couturier*, parallèlement aux écarts que nous venons d'observer, s'introduit une proportion notable de dérivés qui font référence à d'autres sortes d'activités ou de comportement. On n'est pas *meurtrier* ou *festivalier* professionnel. Le caractère marginal de ces dérivés a limité leur développement. Le *billardier* est "celui qui répare ou fabrique des billards", pas "celui qui joue au billard". Le *cartier*, le *tarotier* sont des "fabricants de cartes à jouer", pas des "joueurs de cartes"²⁸. Ces acceptions non attestées respecteraient, pourtant, l'instruction sémantique propre au suffixe. Mais elles feraient passer la base du statut d'objet concret à celui d'activité, et le dérivé passerait du nom de métier à celui d'une activité ludique. Celui qui joue à la *belote* aurait pu être le *°belotier*. On a préféré *beloteur*, comme *bridgeur*, bien que la base soit rarement employée comme verbe. Et le *canotier* a été remplacé par le *canoteur*.

Quelques noms d'animaux peuvent être rattachés à ce type : *coursier*, *portière* "(vache, brebis) qui porte ou est en âge de porter des petits".

1.1.1.4. Le type *fermier*

Une autre variante du modèle est constituée par les dérivés qui désignent une personne d'après son statut, le contrat qui la lie, le bien dont elle est propriétaire, l'impôt ou la redevance qu'elle doit acquitter ou recevoir. La *ferme* est d'abord le contrat (dit aujourd'hui *de ferme*) qui lie le *fermier*. Le dérivé peut ainsi désigner soit le bénéficiaire (*affouager*, *alleutier*, *bénéficiaire*, *créancier*, *douairière*, *prébendier*, *rentier*, *usufruitier*) soit celui qui est redevable (*fermier*, *hommager*, *métayer*, *obédiencier*, *redevancier*, *tenancier*), soit les deux (*censier*). A cause du caractère juridique ou administratif de ces dénominations, le suffixe *-ier(e)* est fortement concurrencé, dans cet emploi, par son

²⁷ Pour *meurtrier*, un autre facteur est à considérer. *Meurtre* est le déverbal de *meurtrir* "tuer". Le nom d'agent attendu est le dérivé en *-eur* formé directement sur le verbe, et il est bien attesté en ancien français (*mordreor*, *mordrisseor*). L'évolution du sens de *meurtrir* a privé *meurtre* du verbe correspondant, d'où l'emploi de *meurtrier*, qui joue le rôle d'un dérivé supplétif.

²⁸ Autre exemple : le *paumier* était un fabricant d'accessoires de jeu de paume, ou quelqu'un qui gère un jeu de paume, pas celui qui pratiquait ce jeu.

doublet savant *-aire*. *Propriétaire* et *officier*, qui pourraient être les représentants les plus typiques de cette série, par leur caractère générique, ont été supplantés par *propriétaire* et *fonctionnaire*.

Officier, dans sa valeur primitive de "personne pourvue d'une charge" – valeur toujours vivante quand on parle d'*officier ministériel* pour désigner un huissier, par exemple – assure bien la transition avec la valeur centrale du suffixe. On retrouve l'idée de "s'occuper de", "avoir la charge de", mais la différence est que le dérivé ne dit pas de quoi on a la charge. L'*officier* est simplement caractérisé par le fait qu'il a un *office*, comme le *fonctionnaire* par le fait qu'il exerce une *fonction*.

Quant au *propriétaire*, il montre bien qu'on est passé de l'ordre du *faire* à celui de l'*avoir*. Avec cette série, les notions d'agent et de procès s'estompent. On peut dire que le *rentier* "perçoit" des rentes, mais c'est un peu jouer sur les mots. S'il y a un verbe sous-jacent, c'est *avoir* ou *devoir* : on a des *rentes*, des *créances*, un *douaire*, une *prébende*, un *usufruit* ; on **doit** le *cens*, l'*hommage*, l'*obéissance*²⁹, une *redevance*. L'*usager* avait un droit d'*usage* et le *viager* un *viage* ("usufruit à vie"). On n'a pas un douaire, cependant, comme on a les cheveux blancs. La caractéristique qui sert de base à la dérivation reste extérieure à la personne. C'est la raison pour laquelle cette série est plus proche des dérivés agentifs que des dérivés synecdochiques que nous verrons plus loin.

1.1.1.5. Le type *tisonnier*

Le type *tisonnier* sera pour les non animés l'équivalent des types *potier*, *brancardier*, *couturier* et *fermier*.

Le passage du nom d'agent au nom d'instrument se fait tout naturellement. La paraphrase où l'instrument apparaît en tant que tel

on secoue les tisons avec un tisonnier

peut toujours être remplacée par une paraphrase qui lui donne un rôle d'agent

le tisonnier secoue les tisons.

Celle-ci est même plus naturelle quand le dérivé désigne une machine ou un engin complexe :

le tunnelier creuse un tunnel

plutôt que

on creuse un tunnel avec un tunnelier.

Comme avec le suffixe *-eur/-euse*, un certain nombre de dérivés sont passés de l'agent humain à la machine : *bobinier*, *dentellière*, *facturière*, *lainière*, *moulurière*...

La paraphrase la plus juste, cependant, parce qu'elle fait le lien avec le sémantisme central du suffixe, serait

un tisonnier sert à secouer les tisons
un tunnelier sert à creuser les tunnels.

²⁹ *Obédiencier* "religieux soumis à l'autorité spirituelle d'un supérieur".

Il y a, pour les non animés – instruments proprement dits, outils, machines, véhicules, récipients, etc. – une répartition des rôles tout à fait comparable à celle que nous avons observée parmi les humains. Le *rivetier* sert à poser les rivets, la *moulurière* à faire des moulures, le *pétrolier* à transporter le pétrole, le *morutier* à pêcher la morue, le *câblier* à poser des câbles, l'*obusier* à tirer les obus, la *canardière* à chasser le canard, l'*aumônière* à mettre les aumônes, la *souricière* à attraper les souris et l'*ombrière* à faire de l'ombre sur les cultures. Cette paraphrase intègre, comme « instrument »³⁰, les dérivés qui désignent la matière première utilisée dans telle ou telle fabrication : le *cartier* est un papier qui sert à fabriquer les cartes à jouer, la *jabotière* une mousseline qui sert à faire les jabots, la *meulière*, originellement, une pierre qui sert à faire des meules. Elle pourrait s'étendre aux noms d'animaux domestiques rangés plus haut avec les animés. Dire *une poulinière sert à produire des poulains* serait plus juste que *une poulinière produit des poulains* – toutes les juments le font, tandis qu'une *poulinière* est élevée pour cela. Il est inutile de s'étendre sur le fait que cette paraphrase confirme bien le caractère « pragmatique » de ces dérivés, ni sur la diversité sémantique des procès impliqués ou la variété des classes référentielles auxquelles appartiennent les bases.

Dans quelques cas (peu nombreux), la base subit un transfert métonymique ou métaphorique pour entrer dans la dérivation :

larme → (*goutte d'eau qui s'écoule comme une*) *larme* → *larmier* "saillie d'une corniche creusée par dessous en gouttière"

ventre → (*partie d'un assemblage qui occupe la même position que le*) *ventre* → *ventrière* "pièce de bois qui soutient par le milieu un assemblage de charpente".

Sur le plan catégoriel, les dérivés qui correspondent aux types *potier*, *brancardier* et *fermier* ne posent pas de problèmes particuliers. Avec l'équivalent du type *couturier*, en revanche, on trouve une série de dérivés à base verbale : *balancier*, *bombardier*³¹, *cabotier* "caboteur", *cabotière* "bateau plat pour la navigation fluviale", *glissière*, *levier*, *portière* "assemblage de plusieurs bateaux formant une des travées d'un pont de bateaux", *portière* "utérus de vache, de brebis", *tendières* "pièces cylindriques et horizontales d'un échafaudage fixe", *traversière* "cordage dont l'un des bouts se fixe autour du collet d'une ancre de bossoir au moment où on veut traverser cette ancre", *volier* "groupe d'oiseaux volant ensemble"³². *Visière* "dispositif de visée d'une arbalète" est rangé par le *Robert* dans la même entrée que *visière* "pièce de l'armure", mais il ne peut pas s'agir du même mot. Celui-ci est formé sur *vis* "visage" (la *visière* est la partie du casque qui

³⁰ Le mot *instrument* est embarrassant, dans la mesure où l'on est tenté de confondre le rôle sémantique – sens privilégié dans tout ce travail – et la classe d'objets.

³¹ *Bombardier* "avion de bombardement" est influencé par *bombardier* "servant d'une bombarde (puis d'un mortier)", comme *chasseur* "avion de chasse" par *chasseur* N_{hum}. Mais on ne peut pas se contenter de construire cette acception à partir de *bombardier* N_{hum}. *Bombardier* "avion" est d'emblée motivé par rapport à *bombarder*, comme *chasseur* par rapport à *chasser*. La dérivation attendue *bombarder* → *bombardeur* a dévié vers *bombardier* parce que *bombardier* N_{hum} était perçu comme "celui qui bombarde".

³² Hors corpus : *corroyère* "plante" (qui sert pour corroyer les peaux) ; *pétrière* "pétrin". On peut ajouter *mâchelière* "molaire", formé en latin sur *maxilla* "mâchoire" mais remotivé par rapport à *mâcher*. *Esparcier* "petite écluse servant à fermer et ouvrir une rigole pour l'irrigation", semble avoir pour base *espars*, participe passé de *espartre* "répandre". Mais on ne voit pas comment construire le sens à partir du participe passé. Il s'agit donc d'un instrument "qui sert à répandre (l'eau d'irrigation)".

s'abaisse pour protéger le visage), celui-là sur *viser* (la *visière* est ce qui sert à viser, comme le *viseur* sur d'autres armes). On pourrait construire *visière* sur *visée*³³, mais cela ne changerait rien au fond. Peu importe que l'on donne comme base à *traversier*, employé au Canada pour "bac", le déverbal *traverse*, comme le fait le *Robert*, le verbe *traverser* ou même *traversée*, avec troncation de la finale. L'écart principal, par rapport au modèle, consiste à prendre comme base non plus l'objet du procès mais le procès lui-même. La question est plutôt de savoir pourquoi le suffixe *-ier* a été employé là où l'on attendait *-oir* ou *-eur*. D'après l'exemple de *balancier* et de *cabotier*, pour lesquels j'ai proposé ailleurs une explication (Roché 1997a : 249), il semble que la réponse soit à chercher du côté de *-oir* et de *-eur* plutôt que de *-ier*.

Construit sur une base adjectivale : *sourdière* "volet en bois, souvent matelassé, à l'intérieur d'une baie". La dérivation est à rattacher à *sourd* "où le son est étouffé" (cf. *chambre sourde*). La *sourdière* est ce qui rend une pièce *sourde*. On peut imaginer une conversion antérieure à la dérivation (*sourd* Adj → °*sourde* N "pièce sourde" ??), mais l'écart demeure³⁴. La synonymie avec *sourdine*, qui a aussi cette acception, montre bien qu'on se situe aux confins de deux suffixes.

Beaucoup de dérivés du modèle 2 correspondent au schéma sémantique du type *tisonnier*. Le rapport contenant / contenu, qui fait la spécificité sémantique du modèle 2, est une des modalités du rapport instrumental (le récipient est un instrument destiné à contenir). D'où les interférences. Sémantiquement, (*bourse*) *aumônière*, (*pot*) *beurrier*, (*vase*) *bouquetier*, (*malle*) *chapelière*, pourraient appartenir au modèle 2.

1.1.1.6. Le type *marchand drapier*

Dans les emplois du type *marchand drapier*, *maître verrier*, *ouvrier joaillier*, *apprenti menuisier*, *garçon étalier*, *sœur lingère*, *prêtre ouvrier*, quel est le statut du dérivé en *-ier(e)* ? L'étiquetage du *Robert*, par son incohérence même, traduit l'embarras que provoquent ces constructions. Dans *ouvrier carrossier*, *ouvrier indigotier*, *ouvrier joaillier*, *ouvrier lainier*, *ouvrier matelassier*, *ouvrier passementier*, *ouvrier plombier*, *peintre animalier*, *garçon charretier*, *maître verrier*, *marchand linge*, *commerçant lainier*, *société fermière* le terme de droite est donné comme un nom « en apposition » ; dans *ouvrière corsetière*, *ouvrier drapier*, *ouvrier faïencier*, *ouvrier gantier*, *ouvrier robine-tier*, *père cellérier*, *abbé bénéficiaire*, *artiste imagier*, *huissier-audiencier*, *marchand drapier* comme « Adj. » ; dans *sœur lingère*, *dactylo facturière* comme « Appos. ou adj. ». Le *TLF* résout – ou esquive – la difficulté en définissant ainsi l'exemple qui m'a servi de type :

« En appos. avec valeur d'adj. *Marchand drapier*. *Commis drapier*, *maître drapier*, *négociant drapier*, *tailleur drapier* ».

³³ D. et P. Corbin (1991 : 83) proposent de construire *portière* "(femelle) qui porte ou est en âge de porter des petits" sur *portée*. En ce qui concerne *portière* "utérus de vache, de brebis", cette explication fait difficulté. On imagine difficilement une *portée de veaux* comme une *portée de chiots*, de *chats* ou de *lapins*...

³⁴ Ce dérivé, cependant, garde le caractère agentif du modèle, contrairement aux autres dérivés en *-ier(e)* à base adjectivale que nous rencontrerons plus loin. Le *verdier* est un oiseau qui est *vert*, tandis la *sourdière* est quelque chose qui **rend** *sourd*.

M. Noailly (1990 : 29) considère les noms de métiers comme « une catégorie exactement intermédiaire, également apte aux emplois substantifs et aux emplois adjectifs ». Une des raisons est que leur morphologie, caractérisée par l'absence de genre fixe, les rapproche des adjectifs. S'agissant d'animés, l'argument ne me semble pas recevable. *Lapin / lapine* ressemble davantage à un adjectif que *lièvre / hase*, mais cela ne suffit pas à les différencier sur le plan catégoriel. L'autre est la possibilité de les employer comme attribut sans article (*il est avocat*). Elle les rapproche, effectivement, des adjectifs. Mais d'autres caractéristiques les en éloignent :

– Lorsqu'ils sont combinés avec un autre terme susceptible également, *a priori*, d'être nom ou adjectif, ils occupent automatiquement la position nominale. Dans les phrases suivantes, si (1) et (2) sont vrais simultanément, (3) est possible, (4) ne l'est pas :

- (1) *Marie a épousé un Italien.*
- (2) *Marie a épousé un plâtrier.*
- (3) *Marie a épousé un plâtrier italien.*
- (4) **Marie a épousé un Italien plâtrier*³⁵.

– Ils ne peuvent pas être régis par *homme* ou *femme*. Le latin pouvait dire *homo operarius*, le français ne dit pas **un homme ouvrier*, **une femme dentellière*. Pour désigner une femme qui exerce le métier de policier, l'usage actuel hésite entre *une femme policier* et *une policière*, pas **une femme policière*, avec un accord qui manifesterait l'emploi adjectival. *Policier* fonctionne couramment comme adjectif (*roman policier*, *répression policière...*), mais il a alors comme nom recteur un N_{hum}.

– Avec d'autres suffixes également aptes à former des couples adjectif / nom, comme *-iste* et *-ien* (*un socialiste / des opinions socialistes*, *un Bolivien / le gouvernement bolivien*, etc.), le parallélisme ne fonctionne plus quand il s'agit de noms de professions : *un chimiste / l'industrie chimique*, *un dentiste / l'art dentaire*, *un pianiste / le répertoire pianistique*, *un chirurgien / une opération chirurgicale*. Bien que *-aire* forme également des adjectifs, les N_{hum} en *-aire* ont rarement un correspondant adjectival : *un disquaire / l'industrie du disque* (vs **l'industrie disquaire*).

Sur le plan sémantique, on peut considérer que dans *ouvrier matelassier* le second terme détermine le premier : un *ouvrier matelassier* est une sorte d'ouvrier. Cette interprétation vient surtout à l'esprit lorsque le second terme représente une spécialisation du premier : *peintre animalier*, *dactylo facturière*, *charpentier menuisier* (dans son emploi primitif, par opposition à *charpentier grossier*). Mais dans d'autres cas, c'est l'inverse : un *maître verrier* n'est pas une sorte de maître dont la spécialité serait de travailler le verre, c'est un verrier qui a acquis le grade de maître. Dans la série *boulangier*, *ouvrier boulangier*, *apprenti boulangier*, le terme de base est *boulangier* comme *professeur* dans la série *professeur*, *professeur stagiaire*, *professeur émérite*. *Ouvrier* ou *apprenti* jouent le même rôle que *stagiaire* et *émérite*. *Marchand drapier* apparaît comme une spécialisation de *marchand* quand on l'oppose à *marchand fripier*, mais il s'oppose également à *ouvrier drapier* comme celui qui vend le drap face à celui qui le fabrique. D'une façon générale, ces constructions juxtaposent deux désignations complémentaires, l'une préci-

³⁵ La phrase redevient possible, évidemment, si l'on marque une pause, même légère, entre *italien* et *plâtrier*. Mais cela suffit, précisément, à faire du deuxième terme une apposition, qui confirme son statut nominal.

sant le statut social, l'autre la tâche accomplie. La *sœur lingère* est *une sœur*, comme les autres religieuses du couvent, et *une lingère*, comme les autres lingères qui ne sont pas religieuses. Lorsqu'elles juxtaposent deux fonctions complémentaires (*marchand* et *drapier*, *dactylo* et *facturière*), on se rapproche des composés additifs proprement dits comme *boulangier pâtissier* ou *enseignant chercheur*.

Même dans les constructions où ils sont employés comme épithètes, il me semble donc que les dérivés en *-ier(e)* désignant des personnes et correspondant aux types décrits jusqu'à maintenant restent des substantifs. Mais le principal est qu'ils sont beaucoup plus souvent employés seuls. Leur utilisation comme épithètes d'un autre nom, qui est en théorie toujours possible, n'est effectivement réalisée que pour une partie d'entre eux. Et pour ceux-ci – les dérivés qui sont employés tantôt seuls tantôt comme épithètes –, elle reste minoritaire³⁶. Fondamentalement, ce sont des noms.

1.1.1.7. Le type (*jument*) *poulinière*

Avec les dérivés en *-ier(e)* associés à un N_{hum}, les choses sont plus complexes. On observe deux types d'emplois nettement distincts, qu'on peut caractériser schématiquement ainsi : dans le type *industrie cotonnière* le nom recteur est un nom d'activité qui ne peut pas être effacé ; dans le type *jument poulinière*, le dérivé en *-ier(e)* est associé à un nom concret et peut être employé seul. Quelques dérivés se retrouvent dans les deux emplois, mais la plupart appartiennent seulement à l'un ou l'autre type.

Dans le type *jument poulinière*, le dérivé en *-ier(e)* est donc associé à un nom concret : nom d'animal, de véhicule, d'instrument, de récipient, etc. On retrouve évidemment les mêmes classes référentielles³⁷ que dans le type *tisonnier*, puisqu'il s'agit des mêmes mots avec les mêmes référents (avec cependant quelques différences sur lesquelles je reviendrai). Pour chaque dérivé, ces associations sont en nombre limité, souvent réduit à une seule : *chien bécassier*, *pot beurrier*, *navire câblé*, *cheval carrossier*, *malle chapelière*, *épingle drapière*, *pomme de terre féculière*, *charrette fourragère*, *œil grappier*³⁸, *faucon gruyer*³⁹, *vache laitière*, *bateau langoustier*, *armoire lingère*, *pierre meulière*, *bande molletière*, *chemin mulétier*, *barque / huître perlière*, *chien râtier*, *bateau sardinier*, *chat souricier*... Certains – (*porte*) *cochère*, (*perche*) *goujonnière* – sont enregistrés dans le *Robert* comme « Adj. f. », ce qui manifeste bien la limitation des collocations possibles (mais l'absence de cette mention ne signifie pas que les deux genres soient effectivement réalisés pour tous les autres).

³⁶ Pour évaluer précisément ces proportions, il faudrait faire une recherche à partir d'un corpus de textes. Les indications dictionnaires donnent tout au plus une tendance. Dans le *Robert*, les emplois d'un dérivé /+hum/ en *-ier(e)* comme épithète ne sont pas toujours signalés. *Titrier* "religieux préposé à la garde des titres d'un monastère" et *portier* sont donnés seulement comme noms, mais il n'y a pas de raison qu'ils ne puissent pas être employés comme (*père*) *cellérier*, (*frère*) *linger* ou (*frère*) *tourier*. Inversement, *rhumier*, qui est associé à *négociant* dans une citation, est donné seulement comme adjectif.

³⁷ Et le même contenu sémantique, avec, dans quelques cas, un transfert métonymique ou métaphorique :

potage → (*légume qui sert au*) *potage* → (*jardin*) *potager*
carton → (*substance semblable à du*) *carton* → (*guêpe*) *cartonnière*

³⁸ "Bourgeon de la vigne qui donnera une grappe de raisin".

³⁹ "Faucon dressé pour la chasse à la grue".

Il s'agit en général de dérivés anciens (des origines au 19^e s.), et beaucoup sont devenus obsolètes, au moins dans ce type d'emploi. *Gerbier(e)* n'est resté dans les mémoires que comme "tas de gerbes", mais le *FEW* mentionne *charrette gerbière*, *corde gerbière*, *fenêtre gerbière*. D'autres, qui ont été recréés au 19^e s. pour des emplois du type *industrie cotonnière*, sont attestés antérieurement dans des collocations concrètes, par exemple *charbonnier* dans *fosse charbonnière* (15^e s.), *huilier* dans *poisson huilier* (15^e s.), *lainier* dans *barque lainière* "petit bâtiment français qui apporte en contrebande des laines d'Angleterre" (1723), etc.

Comment caractériser ces emplois sur le plan catégoriel ? On retrouve dans le *Robert* le même embarras que pour les noms de personnes. Dans *cargo bananier*, *navire câblé*, *chien ratier*, le dérivé en *-ier(e)* est étiqueté comme « Adj. » ; dans *cargo charbonnier*, *navire cordier*, *héron crabier*, *abeille cirière* comme un nom « en appos. » ; dans *bateau langoustier* comme « Adj. ou appos. ». Dans quelques (rares) cas – *loup-cervier*, *canepetière*⁴⁰ et la série *piste caravanière*, *chemin charretier*, *porte cochère*, *sentier muletier*, *quartier piétonnier*⁴¹ – la construction adjectivale (ou appositive) est la seule possible dans l'usage actuel : on ne dit pas °*une cochère* ou °*un piétonnier*. Pour quelques autres dérivés, peu nombreux également, elle est la seule mentionnée par le dictionnaire mais l'ellipse du nom recteur est possible si le contexte s'y prête (*guêpe cartonnrière*, *pomme de terre féculière*, *œil grappier*, *faucon gruyer*, *huître perlière...*). Plus souvent, les deux constructions sont en concurrence : *une poulinière* ou *une jument poulinière*, *un cargo charbonnier* ou *un charbonnier*, *une cirière* ou *une abeille cirière*, etc. La majorité des non animés du type *tisonnier*, cependant, comme la plupart des noms d'animaux du type *fourmilier*, sont toujours employés seuls. On ne dit pas **un instrument tisonnier*, **un animal fourmilier*, ni **un oiseau guêpier*, **un insecte bousier*, **un bateau pétrolier*, **un engin tunnelier*, **un outil rivetier*, etc. Pour certains de ceux-ci, enregistrés seulement comme noms d'après l'usage actuel, un emploi adjectival peut être retrouvé dans des attestations plus anciennes (*bourse aumônrière*, *vase bouquetier*, *jardin fruitier*, *chien lévrier...*)⁴². Le plus souvent, cependant, non seulement l'emploi adjectival n'est pas attesté mais, plus important, il est difficilement envisageable. Si l'on veut nommer une catégorie particulière de vaches, ou une catégorie d'abeilles, on peut, suivant les cas, se contenter de dire *une laitière* ou *une cirière*, ou bien préciser – la précision fonctionne dans les deux sens – *une vache laitière*, *une abeille cirière*. *Laitière* et *cirière* sont forgés pour constituer des hyponymes d'un terme de niveau standard. Mais s'il s'agit de nommer un animal qui n'a pas de nom de ce niveau (dans l'usage courant et non scientifique), donc de combler cette lacune, on dira seulement *un fourmilier*, ou *un bousier*, parce que les seuls hypéronymes possibles seraient *animal* ou *insecte*, trop génériques pour être associés à un sous-ordonné dans une construction de ce type. Dans

⁴⁰ "Petite outarde à collier blanc", assimilée à une *cane* qui fait des *pets*, « en raison du bruit que fait l'oiseau en s'enfuyant ».

⁴¹ Les dérivés de cette série ont une autre particularité : ils entrent difficilement dans la périphrase habituelle qui fait apparaître la base comme objet d'un procès, sauf dans une construction factitive – une *porte cochère* "sert à faire passer les cochés" – qui n'est pas possible pour tous. La base représente plutôt le destinataire : une *porte cochère* sert pour les cochés, une *rue piétonnière* est réservée aux piétons. Mais ce n'est pas pour cette raison, sans doute, qu'on ne les trouve pas employés seuls. On trouve en italien *mulattiera* "chemin muletier" et en français *charrière* "chemin de chars".

⁴² Inversement, le *Robert* donne (*malle*) *chapelière* et (*épingle*) *drapière* comme noms ou adjectifs, tandis que le *TLF* ne mentionne pas d'emploi adjectival.

d'autres domaines, le même principe d'économie oblige à choisir entre la composition et la dérivation, et bannit la combinaison des deux. Ou bien *filet à papillons*, *filet à crevettes*, ou bien *moustiquaire*, *crevettier*. Mais pas °*filet crevettier*. Ou bien *piège à loups*, *piège à rats*, ou bien *souricière*, *ratière*. Mais pas °*piège ratier*. Ou bien *machine à écrire*, *machine à calculer*, ou bien *imprimante*, *calculatrice*. Mais pas °*machine calculatrice*.

Le plus important, par conséquent, n'est pas d'étiqueter *cirière*, dans *abeille cirière*, comme adjectif ou comme nom, mais de constater que, suivant les cas, la dénomination d'un non humain au moyen du suffixe *-ier(e)* prend directement la forme d'un nom employé seul ou bien celle d'une épithète restrictive associée à un hyperonyme. Compte tenu du petit nombre de combinaisons possibles, cette association constitue une sorte de composé, ou de synapsie, plus proche de *serpent boa* que de *chêne vert*. Pour deux raisons. *Chêne vert* est complètement figé, comme *porte cochère*, *loup-cervier* et *canepetière*, qui représentent plutôt l'exception parmi les dérivés en *-ier(e)*. En général, on a le choix entre *poulinière* et *jument poulinière*, comme entre *boa* et *serpent boa*. L'autre raison est que les dérivés en *-ier(e)*, dans ce type d'emploi, ont une disponibilité référentielle très réduite qui les apparente plus à des noms qu'à des adjectifs. *Cervier(e)* et *poulinier(e)* ont toutes les apparences d'adjectifs signifiant "qui concerne (pragmatiquement) les cerfs" et "qui concerne (pragmatiquement) les poulains", mais s'ils ne sont effectivement actualisés que dans *loup-cervier* et *jument poulinière*, on se rapproche davantage des dénominations du type *serpent boa*, *serpent python*, *chouette effraie*, *chouette hulotte*, *requin marteau*, *requin-tigre*, etc., qui juxtaposent deux noms⁴³.

1.1.1.8. Le type (*industrie*) *cotonnière*

Dans cet emploi, le caractère adjectival du dérivé en *-ier(e)* est incontestable. Le nom recteur ne peut pas être omis : des énoncés comme **la cotonnière est en déclin* ou **on pratique la betteravière en Picardie* semblent difficilement imaginables⁴⁴. Il désigne en général une activité : *industrie cotonnière*, *production caoutchoutière*, *culture betteravière*, *techniques coutelières*, *marché lainier* ; ou bien, par métonymie, le lieu où s'exerce cette activité : *centre charbonnier*, *région sucrière*, *pays houblonnier*, *comptoir rhumier*⁴⁵... Ces dernières collocations pourraient recevoir une interprétation synecdochique : un *pays houblonnier* serait un pays "où il y a du houblon" (cf. *infra* 1.1.3.1.). Mais en général elles signifient plutôt "qui produit du houblon (du charbon, du sucre...)". La valeur agentive du suffixe reste intégralement présente. Certaines associa-

⁴³ Comme *loup-cervier*, *porte cochère* d'une part, (*jument*) *poulinière*, (*abeille cririère*) d'autre part, certaines de ces dénominations sont figées (*requin-marteau*), d'autres non (*un serpent boa / un boa*). Elles montrent, me semble-t-il, comme plus haut le rapprochement entre *marchand drapier* et *ouvrier maçon*, qu'on ne peut pas s'appuyer sur les constructions *ouvrier giletier* et *arbre cannelier* (D. et P. Corbin, 1991 : 89 et 91) pour argumenter en faveur du caractère adjectival du suffixe *-ier(e)*. Ce n'est pas la position qui fait l'adjectif. Une remarque à propos d'*ouvrier giletier* : pourquoi l'écrire « *ouvrier °giletier* » ? Il me semble que la pastille est de trop. A partir du moment où est *giletier* est attesté comme nom de personne, *ouvrier giletier* est une construction syntagmatique régulière.

⁴⁴ Sauf, éventuellement, dans des énoncés contrastifs très particuliers du type *je prends la jaune* pour *la robe jaune*.

⁴⁵ « [Espérasa], la cité *chapelière* » (*La Dépêche*, 11/12/1996).

tions avec des collectifs humains font d'ailleurs le lien avec le type *marchand drapier* : *coopérative fruitière, syndicat cotonnier, association fromagère, service ambulancier...*

Tous ces emplois sont récents. Les plus anciens apparaissent à la fin du 18^e s. et la plupart ne remontent pas au-delà de la deuxième moitié du 19^e s. Leur présentation dans le *Robert* est parfois trompeuse : la définition correspond au type *industrie cotonnière*, mais la datation renvoie en fait à un autre emploi. Par exemple :

« SAVONNIER, IÈRE (...) (1611). Adj. Relatif à la fabrication et au commerce du savon. *L'industrie savonnaire de Marseille.* (...) ».

Or au 17^e s. *savonnier* ne réfère qu'à des personnes. L'emploi correspondant à la définition date du 19^e s.

« VOITURIER, IERE (...) 2. Adj (1283). Vx. Relatif au transport par voiture (...) Mod. Qui a rapport aux voitures. »

Ces acceptions, même celle qui est donnée comme vieille, datent du 19^e s. Au 13^e s., les *nes [nefs] voiturieres* sont des bateaux qui servent au transport des marchandises en général (à partir du sens ancien de *voiture* "transport"), sans lien particulier avec les *voitures* au sens moderne.

« ROUTIER, IERE (...) Adj. (1539 ; repris 1834). 1. Relatif aux routes (...) 2. Destiné à rouler sur routes ».

Au 16^e s., *routier* signifie "successif, consécutif" et n'a rien à voir avec l'adjectif actuel.

« SOYER, ERE (...) Adj. – 1842 ; *soytier*, 1611 (...) Relatif à la soie. *Industrie soyère.* »

Le *FEW* distingue bien *soytier* (17^e s.) "qui est de la nature de la soie" et *industrie soyère* (19^e s.).

Alors que les emplois du type *jument poulinière* sont figés et tombent en désuétude, ceux du type *industrie cotonnière* se multiplient et se diversifient. Dans le *Robert*, *bananier* ne renvoie qu'à l'arbre et au bateau :

« 2. Adj. *Cargo bananier*, ou, n. m., *un bananier* : cargo spécialement équipé pour le transport et le mûrissement des bananes. »

Cette acception correspond exactement au type précédent : l'adjectif n'existe qu'en association avec un seul déterminé, qui constitue avec lui un composé. Dans le *Nouveau Petit Robert*, l'adjectif fait l'objet d'une entrée autonome :

« BANANIER, IERE (...) adj. – 1985 (...) 1. Qui concerne la culture des bananes. *Plantations bananières* (...). 2. Polit. *République bananière* (...) »⁴⁶

Langoustier, en revanche, n'y figure que comme nom. Mais on lit dans *Le Monde* (17/7/1997 : 18) « ... la *pêche langoustière* ». L'adjectif de relation tend à remplacer la construction prépositionnelle traditionnelle *pêche à la langouste*.

Mais il semble que ces emplois adjectivaux n'apparaissent ou ne se développent que si le dérivé en *-ier(e)* existe déjà comme nom. Dans un contexte où l'on attendrait

⁴⁶ On peut remarquer que *bananier* "cargo" figure seulement dans l'entrée *bananier* n. m. La construction *cargo bananier*, considérée sans doute comme l'apposition de deux noms, n'est pas mentionnée.

arachidier, un journaliste du *Monde* (16/7/1997 : 11) écrit : « le bassin *arachidien* sénégalais ». Le suffixe *-ien* vient plus spontanément quand il s'agit de former un adjectif. Il y a très peu de dérivés en *-ier(e)* de ce type qui ne sont employés que comme adjectifs (dans le *Robert* : *autoroutier* et *ferroucier*).

Autre caractéristique : ces adjectifs sont surtout employés au féminin. Parce que les noms d'activités sont surtout féminins ? Parce qu'une sorte de complémentarité s'établit entre le nom de personne, employé beaucoup plus souvent au masculin, et les autres emplois ? Il y a une autre différence, en effet, entre les adjectifs du type (*jument*) *poulinière* et ceux du type (*industrie*) *cotonnière*. Les premiers sont motivés uniquement par rapport à la base. Les seconds, qui impliquent toujours l'idée d'activité, supposent un intermédiaire humain entre le référent de la base et celui du nom recteur. Si bien qu'on est parfois très près des adjectifs dérivés d'un N_{hum} en *-ier* (*infra* 1.3.3.). La *tradition jardinière* est autant celle des *jardiniers* que celle des *jardins*.

1.1.1.9. Le type *cachottier*

Le *dépensier*, dans une communauté, était "celui qui s'occupe des dépenses". Si l'on dit de quelqu'un *il est dépensier*, ou *c'est un dépensier*, on signifie qu'il dépense inconsidérément. Il n'y a en commun entre ces deux mots⁴⁷ que le caractère agentif, qui rattache les dérivés du type *cachottier* au modèle central. C'est la raison pour laquelle ils ont leur place dans cette section. Mais tout le reste les oppose aux autres types que nous venons de passer en revue.

En tant qu'adjectifs, *cachottier*, *cancanier*, *carottier*, *chicanier*, *cocardier*, *dépensier*, *façonnier*⁴⁸, *finassier*, *grimacier*, *jacassier*, *minaudier*, *paperassier*, *tracassier*, etc. sont des qualificatifs et non des adjectifs de relation. On peut appeler « adjectifs de relation » tous les adjectifs dénominatifs, comme le fait A. Méliès Puchulu (1991), cela ne supprime pas les différences de comportement. Or tous les critères habituels opposant les adjectifs dits traditionnellement « de relation » aux adjectifs dits « qualificatifs » sont ici vérifiés. Position attribut :

cette coopérative est paperassière
**cette coopérative est céréalière* ;

modalisation :

une coopérative très paperassière
**une coopérative très céréalière* ;

coordination :

⁴⁷ Ici, pour moi, l'homonymie ne fait pas de doute. Un *bijoutier*, au sens actuel, peut fabriquer, réparer, vendre des bijoux – la nuance est affaire d'actualisation référentielle. Quand on disait d'une femme, au 17^e s., *c'est une bijoutière* pour signifier qu'elle aimait trop les bijoux, on ne faisait pas qu'actualiser autrement le même mot (qui d'ailleurs n'existait pas à l'époque) en changeant le verbe sous-jacent, on utilisait le résultat d'une autre dérivation, séparément motivée par rapport à la base.

⁴⁸ Le *façonnier* qui *fait des façons* n'est pas le *façonnier* qui *travaille à façon*. Autre exemple d'homonymie (la base n'est pas la même).

*une coopérative céréalière et paperassière⁴⁹.

Outre ces caractéristiques fonctionnelles, ce sont des adjectifs « qualificatifs » au sens sémantique du terme. C'est-à-dire qu'ils ne visent pas subdiviser une classe existante désignée par le nom recteur mais à caractériser tel(s) ou tel(s) individu(s) appartenant à la classe désignée par le nom recteur. *Porte cochère*, *porte piétonnière*, sont des sous-classes de *porte*, comme *porte d'entrée* ou *porte de service*. *Plombier carottier* et *beau-frère chicanier* ne sont pas des sous-classes de *plombier* ou de *beau-frère* mais des associations en discours, à but descriptif. En tant que noms, ce sont également des qualificatifs et pas des classifiants.

Adjectifs ou noms, ils comportent toujours un jugement de valeur, généralement négatif. Soit parce que la base est elle-même péjorative (*cancan(er)*, *carotter*, *chicaner*), (*faire des*) *façons*, *finasser*, *grimace(r)*, *jacasser*, *paperasse*, *rêvasser*, *tracasser*...), soit parce que la dérivation implique l'idée d'excès ou de mauvaise utilisation (le *dépensier* dépense trop, le *procédurier* abuse de la procédure, le *langagier* est un bavard, le *juponnier* un coureur de jupons et la vache *taurelière* "demande sans cesse le taureau"). *Droitier* "qui appartient à la droite politique d'un mouvement" est le symétrique de *gauchiste*. L'un et l'autre ne sont employés que par ceux qui professent l'opinion opposée. Inversement, un *manoeuvrier* est quelqu'un "qui sait manoeuvrer (marine, armée)", "qui manoeuvre habilement (dans la politique, les affaires)"⁵⁰. Dans quelques cas, il ne s'agit pas d'un jugement moral ou qualitatif, mais quantitatif. Une personne sera qualifiée de *bibelotière*, *bijoutière*, *soupière*, si elle aime beaucoup les bibelots, les bijoux ou la soupe⁵¹.

Ce sont des dérivés agentifs, mais quand la base désigne l'objet, le procès se réduit à "aimer beaucoup", "abuser de", voire "être favorable à" (*droitier*, *arrondissementier* "favorable au scrutin d'arrondissement"). A la limite, il n'y a plus de procès du tout. *Arrondissementier* est une intrusion du suffixe *-ier(e)* dans le domaine de *-iste* (*droitier* tend d'ailleurs à être remplacé par *droitiste*). Plus souvent, la base représente le procès lui-même, mais à la différence du type *cuisinier*, elle désigne plutôt un comportement qu'une activité. L'« action sur le réel » est moins évidente, le caractère « pragmatique » s'estompe.

Sur le plan catégoriel, la proportion importante de bases verbales est la conséquence logique de la caractéristique précédente. Plus intéressante est la relation entre

⁴⁹ Avec les noms de personnes, le critère de la position attributive est neutralisé, puisque les noms de métiers, employés comme attribut sans déterminant, ne sont pas distingués, dans cette position, des adjectifs (*il est gantier* comme *il est maçon* ou *il est gentil*). Mais, à supposer que *gantier* soit un adjectif dans *ouvrier gantier*, on vérifie que **un ouvrier très gantier* (vs *un ouvrier très cocardier*) et **un ouvrier gantier et cocardier* ne sont pas possibles.

⁵⁰ Hors corpus : mfr. *usager* "qui connaît bien les usages". Quelques dérivés qui se rapprochent de ceux-ci ont un comportement assez particulier et assurent la transition entre le modèle central. Avant de désigner un bateau à voile par opposition à un bateau à vapeur (cette acception ne date que du 19^e s.), *voilier* N a été employé dans la tournure *ce navire est bon voilier / mauvais voilier* pour dire *ce navire navigue bien / mal à la voile*. Le dérivé sert à porter un jugement, mais ne contient pas lui-même ce jugement, puisqu'il a besoin d'être complé par *bon* ou *mauvais*. Même chose pour *bon / mauvais boulinier* (toujours en parlant d'un bateau) et pour *procédurier* : *il est bon procédurier* signifie "il connaît bien la procédure".

⁵¹ Hors corpus : *cafetière* "qui aime beaucoup le café, qui en boit souvent ; afr. mfr. *guerrier* "qui aime la guerre". Les dérivés de cette dernière série sont aujourd'hui obsolètes ou régionaux.

dérivés adjectivaux et dérivés nominaux, parce qu'elle éclaire *a contrario* les types précédents. La plupart de dérivés du type *cachottier* ont dans le *Robert* la double caractérisation. Il n'y a pas, semble-t-il, de décalage significatif entre les premières attestations comme adjectif et comme nom. Ceux qui sont étiquetés uniquement comme adjectifs (*avocassier, baguenaudier, bijoutière, droitier, langagier, pétardier, potinier, soupier*) pourraient aussi bien être employés comme noms⁵². Ceux qui sont étiquetés uniquement comme noms (*arrondissementier, bombancier, estradier, fatrassier, frelampier, lanternier, momier, putassier, saladier*) pourraient, en général, être employés aussi bien comme adjectifs. Cet équilibre est la conséquence directe de leur caractère hybride. En tant que dérivés en *-ier(e)*, ils sont influencés par le modèle majoritaire, d'où la prédilection pour les emplois nominaux dont témoignent les attestations. En tant que qualifiants, ils sont d'abord des adjectifs (même s'il n'y a pas d'antériorité de l'emploi adjectival par rapport à l'emploi substantival). Le *Robert* définit *dépensier* N comme "personne dépensière". A la question *Qu'est-ce qu'un cachottier ?*, quelqu'un qui serait embarrassé pourrait répondre

Un cachottier, c'est quelqu'un qui est cachottier, qui...

alors que

**Un douanier, c'est quelqu'un qui est douanier*

est tout à fait improbable.

1.1.2. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que N_{dér} ou N_{rec} de Adj_{dér} est lié à N_{base} par un rapport de localisation

Les dérivés du type *cachottier* se distinguaient du modèle central en tant que qualifiants s'opposant à des classifiants. Ceux que nous allons observer maintenant sont de nouveau des classifiants, mais ils se singularisent d'une façon plus fondamentale puisque la relation sémantique entre la base et le dérivé est cette fois concernée.

1.1.2.1. Du *kiosquier* au *zonier*, le type *buronnier*

Nous avons rencontré plus haut des dérivés dont la base est un nom de lieu, pour souligner que, dans les dérivations typiques du modèle, le rapport entre le dérivé et sa base n'est pas un rapport de localisation mais d'agent à objet. Le *casernier* est l'"agent du génie chargé du matériel de casernement", pas un soldat logé dans une caserne, comme le *calier* est le "matelot chargé du service de la cale". Dans ce cas le fait que la base soit un nom de lieu n'a aucune importance dans l'opération sémantique. Le *calier* s'occupe de la cale comme la *chaisière* s'occupe des chaises. Dans un certain nombre de dérivations,

⁵² Dans quelques cas, l'adjectif « qualificatif » s'oppose à un nom classifiant (et éventuellement à un adjectif de relation). Ex. : *aumônier* Adj. "charitable" vs *aumônier* N "prêtre chargé de distribuer les aumônes" ; *hospitalier* Adj "accueillant" vs *hospitalier* N "qui s'occupe d'un hôpital" (et *hospitalier* Adj "qui concerne les hôpitaux"). Dans ce dernier exemple, cependant, *hospitalier* Adj "accueillant" n'est pas motivé par rapport à hôpital, c'est une adaptation, à la Renaissance, de l'adjectif latin *hospitalis*, qui avait le même sens.

cependant, les choses se passent différemment. Soit, par exemple, *buronnier* "berger qui fabrique artisanalement des fromages dans un buron". Les actants du procès sont le berger et les fromages ; le *buron*, base du dérivé, est nettement un circonstant. La dimension « pragmatique » est toujours présente – la définition implique une activité –, ainsi que le caractère « professionnel » qui rapproche ce dérivé de la série la plus typique. Mais la relation sémantique qui lie la base au dérivé n'est plus fondée sur un rapport agentif. Le référent du dérivé n'est pas défini par son activité mais par le lieu où elle s'exerce. De même l'*agencier* est un "journaliste qui travaille dans une agence de presse" ; la *chambrière* exerce ses fonctions dans le chambre, mais elle n'a pas pour mission première de s'occuper de la chambre, ce n'est pas une femme de ménage. *Terreneuvier* et *cap-hornier* appartiennent bien à cette série : ils supposent, implicitement, une activité, mais ils sont construits sur un rapport de localisation, ce qui explique la présence de noms propres comme bases.

La transition avec les types *potier* et *brancardier* est assurée par les dérivations qui peuvent recevoir une double interprétation, agentive et locative. On peut dire du *kiosquier* qu'il "tient un *kiosque*" ou qu'il vend des journaux "dans un *kiosque*". Le *rou-tier*, pour transporter des marchandises, se sert de la *route* autant que de son camion. Elle est à la fois le lieu et l'instrument, comme la *croupe* du cheval pour le *croupier* quand il était "celui qui monte en croupe". C'est avec ces dérivés, comme pour *guichetier*, *marâcher*, *marinier*, *paludier*, etc., que la dimension « pragmatique » est la plus nette, puisque la base représente, d'une façon ou d'un autre, un moyen d'action sur le réel.

A l'autre extrême, certains dérivés sont caractérisés par un rapport de localisation dénué de tout caractère pragmatique : *bocager* "qui vit dans le Bocage", *bordier* "riverain, propriétaire habitant en bordure d'une voie", *bordurier* "personne qui vit à la limite entre deux régions", *bourgadier* "habitant d'un bourg, d'une bourgade", *camprousier* "paysan, provincial", *zonier* "habitant de la zone (ou d'une zone frontalière)"⁵³. Ces mots, ou ces emplois, sont donnés comme rares ou régionaux. Ils se situent à la limite d'une des zones d'extension du suffixe, de plus en plus loin de sa valeur prototypique. La limite est franchie lorsqu'il forme, par substitution, de simples gentilés : *Hannuyer* "habitant du Hainaut", *Berruyer* "habitant du Berry" (puis "habitant de Bourges"), *Villérier* "habitant de Villers-le-Lac (Doubs)".

1.1.2.2. De la *faîtière* au *ramier*, le type *côtier*

Autre différence par rapport aux dérivés agentifs : les non humains – adjectifs et noms – sont plus nombreux que les noms de personnes. Le rapport de localisation apparaît nettement dans des dérivés comme *côtier* ou *cornier*. *Pêche langoustière* disait l'objet de la pêche, *pêche côtière* dit simplement qu'elle se pratique près de la *côte*. Une région *côtière*, un fleuve *côtier* sont situés près de la *côte*. Ici encore, ce n'est pas le procès – quand il y en a un – qui fonde la dérivation. Il n'y a pas de sélection des propriétés pragmatiques de la base. *Cornier* est défini par le *Robert* comme

« Qui est « à la corne », au coin, à l'angle (...) *Poteau cornier d'une char-pente. Arbre cornier*, qui marque le coin d'une coupe ».

⁵³ On peut ajouter *frontalier*, remotivé par rapport à *frontière* (*infra* 2.4.2.).

Le *devantier* "tablier" et "devant d'autel" est disposé "sur le devant" du corps ou de l'autel. Le *plafonnier* est au *plafond*, la *balconnière* sur le *balcon*, la poutre *arêtière* à l'*arête* du toit. La *giletière* est une chaîne de montre qui s'attache au *gilet*, les ailes que Mercure a au *talon* sont dites *talonnières* et le *landier*, autre nom de l'ajonc, pousse dans la *lande*.

On observe, cependant, la même gradation entre les dérivations où le rapport de localisation peut se combiner avec une interprétation agentive et celles où il apparaît seul. L'arbre *cornier* "**marque** le coin d'une coupe". La *poutre faîtière*, les *tuiles faîtières* sont situées au *faîte* et ont pour rôle de le soutenir ou de le protéger. Mais dans *fenêtre faîtière*, il ne s'agit plus que de situation. Parallèlement, le caractère « pragmatique » peut être plus ou moins marqué. Parmi les noms d'animaux, par exemple, il est présent dans les noms de chevaux formés d'après la place qu'ils occupent dans l'attelage : *brancardier*, *bricolier*, *limonier*, *timonier* (et, d'une autre manière, *destrier*). Ou dans *charpentièr* "insecte hyménoptère femelle qui taraude le bois pour y déposer ses œufs"⁵⁴. Beaucoup moins dans (*brême*) *bordelière* (parce qu'elle vit au *bord* des cours d'eau) ; *bouvière*, poisson qui se plaît dans la *boue* ; *courtillière*, ou *jardinière*, insecte du *courtil*, ou du *jardin* ; *jardinier*, oiseau des jardins⁵⁵ ; *proyer*, oiseau des prés ; (*pigeon*) *ramier* ; *rochier*, poisson de roche. Avec transfert métaphorique : *paradisier*, oiseau de paradis.

Dans une série assez fournie, la base désigne une partie du corps et le dérivé sert à nommer un élément anatomique (nerf, muscle, etc.) d'après sa situation : *boyau culier*, *moelle épinière*, *nerf fessier*, *muscle jambier*, *trou mentonnier*, (*dents*) *oeillères*, *muscle peaucier*, (*muscle*) *péronier*, *arcade sourcilière*⁵⁶. Un peu en marge, puisqu'il est uniquement nominal : *bouchère* "bouton, gerçure sur les lèvres ou près des lèvres".

1.1.2.3. Le type *équipier*

On peut rattacher à cette section les mots construits comme *équipier*. L'*équipier* fait partie de l'*équipe* – on dit qu'il est *dans l'équipe de...* – comme le *bocager* est *dans le bocage*. Il ne s'agit plus de localisation à proprement parler, mais la base désigne un collectif humain, le dérivé un membre de ce collectif. Sur le même type de bases, le contraste est net par rapport aux dérivés agentifs rencontrés plus haut (le *brigadier* est celui qui commande une brigade, pas le membre d'une brigade). Autres exemples : *colistier*, *goumier*, *lignager*, *troupièr*, *Templier*, ainsi que *bottier* "élève [de Polytechni-

⁵⁴ On retrouve pour certaines de ces dénominations les hésitations que j'ai relevées plus haut sur le statut du deuxième terme. Par exemple *fourmis charpentières* « Appos. ou adj. » d'après le Robert.

⁵⁵ A ne pas confondre avec l'*oiseau jardinier*, comme le fait le Robert. La définition « Nom courant de plusieurs oiseaux des jardins, tels que le *bruant ortolan* » est suivie d'une citation de Roger Caillois :

« Le *Jardinier brun* d'Australie, le *Paradisier jardinier*, le *Jardinier doré du Queensland*, d'autres oiseaux encore (...) construisent des berceaux, des tonnelles, des allées avec terrasses ou esplanades où ils réunissent des éléments décoratifs de couleur voyante ».

Le *jardinier* européen est un oiseau qui vit dans les jardins, les *jardiniers* exotiques des oiseaux qui aménagent des jardins. La relation qui lie la base au dérivé est fondamentalement différente.

⁵⁶ Plus rarement, un adjectif de ce type peut désigner une partie du vêtement : la poche *fessière* est nommée uniquement d'après l'endroit où elle se trouve. Une telle dénomination s'oppose donc à la fois à une formation comme *bande molletière* – où est présente une relation agentive (la *bande molletière* protège le *mollet*) – et à la série des noms de pièces de l'armure et du harnais, qui relève du modèle 2 (*infra* 1.2.1.4.) puisqu'il s'agit de dérivés directement nominaux, sans déterminé implicite.

que] qui sort dans la botte" (sur *botte* "ensemble des élèves sortis dans les premiers rangs..."), *cigalier* "membre de la société littéraire *la Cigale*", *routier* "homme de guerre faisant partie d'une bande de soldats d'aventure" (sur l'afr. *route* "bande"). *Policier* a pris cette valeur par rapport à *police* "ensemble des personnes chargées du maintien de l'ordre", qui est devenu aujourd'hui le sens le plus courant. Un *familier* est également celui "qui vit dans la familiarité de...", comme s'il faisait partie de la famille.

1.1.3. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rec} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ est lié au N_{base} par un rapport synecdochique

Un mouton *lainier* est élevé pour sa laine. La base *laine* représente à la fois sa production et une partie de lui-même. Par la première caractéristique, le dérivé correspond parfaitement au modèle agentif. Mais il superpose à cette dimension une relation de type synecdochique⁵⁷. Dans d'autres dérivés, c'est cette relation seule qui fonde la dérivation. Buffon (cité par *Rob.*) l'expose de façon exemplaire quand il explique pourquoi il a appelé un animal *phalanger* :

« (...) aucun voyageur n'ayant nommé ni indiqué cet animal, nous avons fait son nom et nous l'avons tiré d'un caractère qui ne se trouve dans aucun autre animal ; nous l'appellerons *phalanger* parce qu'il a les phalanges singulièrement conformées (...) ».

Un animal est donc appelé *phalanger* parce que sa caractéristique la plus saillante est d'avoir des phalanges remarquables. Il n'y a pas de procès, pas de relation agentive, pas de dimension « pragmatique ».

D'une certaine façon, ces dérivés inversent les rôles par rapport à ceux de la section précédente : la *phalange* est dans le *phalanger* alors que le *buronnier* est dans le *buron*. Par ce rapport d'inclusion, dans un sens ou dans l'autre, ils se distinguent nettement des dérivés fondés sur un rapport agent / objet, qui suppose en général, je l'ai souligné au début, une extériorité mutuelle. Les deux types de relations ne peuvent se combiner qu'à la marge, comme dans l'exemple de *lainier*.

1.1.3.1. Le type *phalanger*

L'exemple de *phalanger* représentera les dérivations dans lesquelles la relation synecdochique est fondée sur un rapport strictement méronymique, en ce sens que la base représente une partie du référent désigné par le dérivé : partie du corps comme dans *phalanger*, élément d'un objet complexe comme dans *coutrier* "sorte de charrue", ou d'un matériau composite comme dans *sable coquillier*.

⁵⁷ *Synecdochique* me paraît plus juste que *métonymique* (trop extensif) ou *méronymique* (trop restrictif). La synecdoque est une des formes de la métonymie, et elle ne se limite pas à prendre « la partie pour le tout ou le tout pour la partie », définition traditionnelle qui correspond plutôt à la méronymie. Prendre « le plus pour le moins ou le moins pour le plus », selon la définition de Du Marsais (*in Rob. s.v. métonymie*) peut consister à nommer un objet d'après sa couleur, sa matière, etc.

Le rapport méronymique, cependant, n'a pas exactement le même sens dans tous les cas. Il peut signifier simplement "qui comporte (tel élément)". Une *dardière* était un piège à chevreuil comportant un *dard*, comme une *auto à pédales* est dotée de pédales. Une *clayère* est un parc à huîtres fermé de *claiés* ; une *cloyère*, sur une autre forme de la même base, est un "panier servant à expédier du poisson ou des huîtres" ; un *étalier* est un "ensemble de pieux et de perches servant à tendre les filets" (sur afr. *estal* "pieu, poteau") ; une *maclonnière* un "filet à larges mailles" (sur *maclon*, lui-même dérivé de *macle* "maille") ; une *croix hosannière* une "croix votive ornée de l'inscription *Hosanna*"⁵⁸. Mais la particularité du *phalanger* n'est pas d'avoir des phalanges : il a des phalanges « singulièrement conformées ». Comme le cheval ou le mulet dit *jarretier*, "qui a les membres postérieurs tournés en dedans et trop rapprochés". Ou le *tarsier* – autre formation de Buffon – dont

« (...) les os des pieds, et surtout ceux qui composent la partie supérieure du tarse, sont d'une grandeur démesurée, et c'est de ce caractère très apparent que nous avons tiré son nom (...) ».

Le *chou moellier* est un "chou fourrager à moelle abondante" et le chêne que les savants appellent *pédonculé*, parce que ses glands ont une longue queue, a été appelé spontanément *cohier*, pour la même raison⁵⁹. C'est par un jeu de mots sur *griffe* et *greffe* que le chat, animal doté de griffes par excellence, a été appelé *greffier*. Dans tous ces exemples, la dérivation est fondée sur le fait que l'élément désigné par la base a quelque chose de particulièrement remarquable, ou se trouve en quantité abondante.

Avec d'autres dérivés, c'est l'idée de production qui peut être plus ou moins présente. (*Pomme de terre*) *féculière* et *amidonnier* "variété de blé" sont deux formations apparemment identiques. La pomme de terre contient de la fécule et le blé de l'amidon. Mais le premier dérivé a été forgé pour désigner des pommes de terre "cultivées pour produire de la fécule" – rapport agentif typique – tandis que le second signifie simplement que cette variété de blé contient une proportion remarquable d'amidon. Les deux extrêmes sont représentés par *coquillier* et *tourbier*. Le *sable coquillier*, comme le *marbre coquillier*, le *calcaire coquillier*, "contient des coquilles", tout simplement. La dérivation n'implique rien d'autre que le rapport méronymique. *Tourbier* "qui contient suffisamment de tourbe pour qu'on l'exploite" s'oppose à *tourbeux* "qui contient de la tourbe". C'est *tourbeux* qui représente le rapport méronymique pur, tandis que *tourbier* y ajoute une dimension agentive (la définition peut être glosée : "qui fournit (ou peut fournir) de la tourbe"). Entre les deux : *marais roselier*, *pays forestier*, *îles guanières*, *terrain truffier*...⁶⁰. *Plombier* "qui contient du plomb", *ardoisier* "qui contient de l'ardoise", *houiller* "qui contient de la houille" jouent le rôle de *pétrolifère* face à *pétrolier*.

Il n'y a pratiquement pas de dérivés de ce type parmi les N_{hum} , ce qui est logique puisque le suffixe *-u* joue le même rôle. Avec comme base une partie du corps, la série *barbu*, *bossu*, *fessu*, *joufflu*, *têtu*, *chevelu*, etc., s'oppose à *barbier*, qui ne désigne pas un homme doté d'une barbe particulièrement fournie. On trouve cependant *tétonnière*

⁵⁸ Hors corpus : *épinière* "aubépine" ; mfr. *fenestrier* "qui a des fenêtres".

⁵⁹ *Cohier*, qui figure encore dans Littré, est formé sur *coe*, forme ancienne de *queue*.

⁶⁰ Plusieurs de ces adjectifs peuvent recevoir plusieurs interprétations. *Pays forestier* "couvert de forêts", *terrain truffier* "où il y a des truffes", n'ont pas forcément le sens agentif qu'ils prennent dans *exploitant forestier* ou *chien truffier*.

"femme qui a beaucoup de poitrine". Dans ce dérivé, le suffixe *-ier(e)* semble jouer le rôle d'un suffixe de substitution ⁶¹.

1.1.3.2. Le type *échassier*

Un *échassier* est un oiseau remarquables par ses pattes, comparées à des *échasses*. Comme dans le type précédent, la relation est fondée sur un rapport méronymique, mais il s'y ajoute une relation analogique. Parmi les dérivations de type agentif, celles qui supposaient un transfert métonymique ou métaphorique préalable étaient assez rares. Ici elles deviennent, proportionnellement, beaucoup plus nombreuses. L'*éperonnier* est un "faisan (...) dont le mâle porte deux éperons" ; le *harponnier* un "héron dont le bec a la forme d'un harpon" ; la *jabotière* une "variété d'oie sauvage" qui doit son nom à « sa gorge enflée et pendante en manière de poche ou de petit fanon » (Buffon, *in Rob.*) ; le *paumier* un "daim de cinq ans, dont les andouillers supérieurs sont aplatis et forment des paumes". Plusieurs oiseaux et poissons sont dits *voiliers* parce que leurs ailes ou leurs nageoires ressemblent à des voiles. Les *tuniciers* sont des "organismes marins dont le corps est entouré d'un revêtement dit *tunique*". Le *mufler* est appelé ainsi parce que sa fleur ressemble à un *mufler* ; celle du *tulipier* ressemble à une *tulipe*. Le fruit de la *lunetière* ressemble à des lunettes, et la *rapière* est une "épée dont le pommeau ressemble à une *râpe*".

Par rapport au modèle central de la dérivation en *-ier(e)*, ces transferts métaphoriques constituent un écart supplémentaire, mais ce n'est pas le plus important. A propos des « processus de dénomination fréquents dans les domaines zoologique et botanique », D. et P. Corbin (note 41, p. 134), traitent de la même façon, par exemple, *vinaigrier* "insecte" et *échassier*. Il est exact qu'ils « doivent leur nom à une métaphore, préalable à la suffixation de *-ier*, portant sur le Nb ». Mais dans le cas de *vinaigrier* la dérivation proprement dite repose sur un rapport agentif – le *vinaigrier* (rangé pour cette raison dans le type *potier*) produit un liquide comparable à du vinaigre – , tandis que pour *échassier* la dérivation est fondée sur une relation méronymique. Là est l'écart principal. Il n'est pas indifférent, cependant, que la métaphore soit plus fréquente avec ce type de dérivation. On peut d'ailleurs se demander si, dans ce cas, elle est vraiment « préalable ». La dérivation *vinaigre* → *vinaigrier* dit deux choses : (1) cet insecte rejette un liquide (tous les insectes ne le font pas) ; (2) ce liquide ressemble à du vinaigre. La dérivation *échasse* → *échassier* ne dit pas : (1) cet oiseau marche sur des pattes ; (2) ces pattes ressemblent à des échasses ; mais (1) cet oiseau a des pattes remarquables ; (2) ces pattes ressemblent à des échasses. La métaphore ne fait qu'exprimer le caractère « singulier », comme disait Buffon, qui est à l'origine de la dérivation.

1.1.3.3. Le type *verdier*

Le *verdier* est un oiseau "à plumage verdâtre". C'est une autre sorte de relation synecdochique qui fonde ici la dérivation : la base ne désigne plus une partie du référent du dérivé, mais une autre caractéristique constitutive, en l'occurrence la couleur. Cette

⁶¹ Le caractère exceptionnel d'un N_{hum} dans cette série est comparable au même caractère exceptionnel des N_{hum} parmi les composés N_1 à N_2 méronymiques étudiés par A. Borillo (1997 : 57-58).

caractéristique peut être exprimée directement par la base, ou par l'intermédiaire d'un transfert métaphorique. Le *verdier* est ainsi nommé parce qu'il est *vert*, la mésange *charbonnière* parce qu'elle a une tête noire qui ressemble à du *charbon*. Autre différence : la couleur verte caractérise l'ensemble du *verdier*, tandis que la *mésange charbonnière* est caractérisée par celle de sa tête. Les deux synecdoques, celle de *phalanger* et celle de *verdier*, s'additionnent. La dérivation peut être fondée sur plusieurs sortes de caractères :

– la couleur : outre *verdier* et (*mésange*) *charbonnière*, *rosière* "poisson osseux de couleur en partie rosée" ; *violier* "sorte de giroflée" (sur *viole* "violette") ; *glaucier* (ou *glaucière*) "plante" (sur la latin *glaucus* "glauque") ;

– l'odeur : *farinier* "champignon comestible à odeur de *farine*" ; *frangipanier* "arbrisseau dont les fleurs ont une odeur qui rappelle celle de la *frangipane*" ; *putier* "merisier à grappes" (de l'afr. *put* "mauvais, puant") ; *sterculier* "arbre" (sur le latin *stercus* "excrément") ;⁶²

– la forme : *bâtière* "toit à deux pentes" (en forme de *bât*) ; *cornière* (objet en forme de *corne*, recourbé) ; *parasolier* "arbre tropical à port en parasol" ; *rondier* "palmier à grandes feuilles arrondies disposées en éventail" ; *chevillière* "ruban métrique (que sa finesse fait comparer à un *cheveu*)" ; *sabotière* "baignoire" ; *tortillère* "allée étroite et sinueuse dans un parc" ;⁶³

– l'aspect, la consistance : *fromager* "arbre" (dont le bois est mou comme du *fromage*) ; *grappier* "matières hydrauliques résistant à la pulvérisation lors de l'extinction de la chaux hydraulique" ; *laitier* "champignon" (dont le suc ressemble à du lait) ; *laitier* "ensemble de matières vitreuses qui se forment à la surface des métaux en fusion" ; *veloutier* "plante" (dont les feuilles ressemblent à du *velours*) ; *verrier* "défaut d'une pierre de taille ressemblant à un morceau de *verre*" ;

– la position : *fûte traversière* ; *traversier* "bande de terre horizontale retenue par un petit mur" ; *traversier* "traverse d'une embarcation"⁶⁴ ; *costière* "vide, trappe dans le plancher de la scène servant à faire passer les décors" (située *sur le côté*) ;

– le matériau : *chaumière* ; *verrière* ; *grésière* "construction de pierres de grès" ; *plommier* "revêtement en plomb" ; *sapinière* "bateau de sapin qui accompagne les *chaulands*" ;

– une caractéristique mesurable : *quartier* "quart" ; *quartanier* "sanglier de quatre ans" ; *trentenier* "service célébré trente jours après le décès"⁶⁵.

Le lien avec les dérivés agentifs est ici plus distendu qu'avec le type *phalanger*, où quelques dérivés se prêtaient à une interprétation « pragmatique ». On peut dire que le champignon appelé *laitier* « produit » quand on le coupe un liquide semblable à du lait,

⁶² Hors corpus : *carottier* "arbre à odeur de carotte".

⁶³ Hors corpus : mfr. *croisière* "croisement" ; *fléchière* "sagittaire", "feuille ornementale en forme de flèche" ; *joncier* "nom régional du genêt d'Espagne, dont les rameaux ressemblent à des joncs".

⁶⁴ Ces trois dénominations désignent des objets qui sont "en travers". La dérivation n'a pas le même contenu que pour *traversier* "bac", déjà rencontré, qui a pour base le verbe *traverser*.

⁶⁵ *Quartier* et *quart* N sont formés sur *quart* Adj "quatrième partie", le premier par suffixation, le second par conversion. Ces dénominations peuvent être rapprochées du latin *denarius* (d'où *denier*) "pièce valant dix as" et *sextarius* (d'où *setier*) "mesure correspondant au sixième d'un conge".

mais c'est jouer sur les mots. Une orange *sanguine* produit un liquide semblable à du sang quand on la presse. Ces deux dénominations, comme la plupart des dérivés du type *verdier*, sont fondées sur des « propriétés perceptibles sensoriellement » et sur « l'expression d'une relation analogique », deux caractéristiques exclues par D. et P. Corbin (p. 74 et 76) de la dérivation en *-ier(e)*. Dans certains cas, on pourrait être tenté par une interprétation « pragmatique » et dire, par exemple que la dérivation *chaume* → *chaumière* sélectionne les propriétés pragmatiques du *chaume*, à savoir couvrir une maison ; ou que *sapin* → *sapinière* "bateau" sélectionne celles de *sapin*, servir de bois d'œuvre. Mais cette interprétation n'est pas possible parce qu'elle inverse les rôles. Elle donne au dérivé (et non à la base) un rôle d'objet : *le chaume couvre la chaumière, on couvre la chaumière avec du chaume, on fabrique une sapinière avec du sapin*, comme si l'on disait *la vache donne du lait vacher* au lieu de *la vache laitière donne du lait*.

On remarque, d'autre part, que les dénominations « au premier degré », non métaphoriques, comme *verdier, chaumière, flûte traversière...*, sont minoritaires. La part de la relation analogique devient de plus en plus importante. A la limite, elle est seule à fonder la dérivation : la *sabotière* ressemble à un *sabot*, tout simplement.

Quelques dérivés à base verbale peuvent être rattachés au type *verdier*, dans la mesure où elle représente encore une caractéristique du référent désigné par le dérivé : *frayère, pissotière, barbotière* "mare où barbotent les canards"⁶⁶, *croisière* "parages où les vaisseaux vont croiser"⁶⁷, *potinière* "endroit où l'on potine", (*cargo*) *roulier* "navire dont la manutention s'effectue par roulage", *ournière* "coin d'un champ sur lequel le laboureur tourne sa charrue". Ces dérivés sont très différents des dérivés à base verbale déjà rencontrés, puisqu'ils ne désignent plus l'agent du procès mais le lieu où il se déroule. *Barbotière* et *frayère*, comme *volière*, peuvent être considérés comme des extensions analogiques de la série des noms d'habitats d'animaux (*infra* 1.2.3.4.), comme *ournière* est une extension du type *clairière*. *Potinière* doit s'inspirer, par plaisanterie, des nombreux toponymes du type *La Colinière* (*infra* 1.2.3.4.). A part *roulier*, qui s'intègre à la série des noms de bateaux, ces dérivés sont d'ailleurs tous féminins. On attendrait plutôt, néanmoins, °*potinoir* ou °*barbotoir*, comme *promenoir, abreuvoir, pataugeoir*. *Pissoir* est plus logique que *pissotière*. Mais pourrait-on dire °*croisoir* ? Outre la cacophonie, il semble que le paradigme des noms de lieux en *-oir* puisse difficilement s'étendre à la portion d'espace maritime que désigne, à l'origine, *croisière*. Le suffixe *-ier(e)* joue ici le rôle d'un suffixe de substitution, comme, avec d'autres valeurs, dans *levier* ou *cabotier*.

1.1.3.4. Le type *clairière*

La série de dérivés *baissière, bordière, clairière, costière, croulière, fondrière, mouillère...*, mérite un examen particulier, parce qu'elle est exemplaire de la démarche

⁶⁶ Egalement *barbotière* "baquet servant à contenir le barbotage des chevaux, du bétail", le *barbotage* étant une boisson pour le bétail faite avec de la farine ou du son délayé dans de l'eau. On peut considérer que *barbotière*, dans ce sens, est construit sur *barbotage*, par substitution de suffixe, ou, plutôt, que la *barbotière* est le récipient dans lequel on fait *barboter* le son ou la farine.

⁶⁷ De *croiser* "aller et venir pour surveiller la navigation". Dans une autre acception antérieure, *croisière* "croisement, carrefour" peut être dérivé aussi bien de *croix* – "lieu en forme de croix" – que de *croiser* – "lieu où l'on se croise". L'ancien français *croisière* "croisade" est encore plus atypique.

que je propose. Isolé, *fondrière* est embarrassant, et D. et P. Corbin (1991 : 83) l'ont éliminé comme non construit. Remis en perspective, il reste embarrassant, comme toute la série, mais il commence à s'éclaircir et oblige à rendre compte d'une matrice qui a produit plus d'une trentaine de dérivés, dont quinze figurent dans la nomenclature du *Robert* et à peu près autant restent motivés (ce ne sont pas forcément les mêmes).

Tous ces dérivés désignent une terre d'après l'état du sol ou sa situation. *Terre* doit être pris dans le sens qu'a ce mot dans le vocabulaire rural traditionnel, quand il est employé comme nombrable : une certaine étendue de terrain, très variable, à l'état naturel ou aménagée par l'homme. Ils ont la particularité d'être tous féminins et d'avoir aussi souvent des bases non nominales que des bases nominales :

– Sur base adjectivale : *clairière*, *mouillère*, *mo(u)lière* (un lieu où la terre est molle), *platière*. Hors corpus : afr. *cruiere* (< la. *crudaria*) "jachère" (lieu où la terre est crue, non cultivée) ; afr. *plainiere* (sur *plain* "plat").

– Sur base verbale : *baissière* "enfouissement d'une terre labourée, d'un champ, retenant l'eau de pluie" (littéralement, terre qui *s'abaisse*⁶⁸) ; *croulière* (terre qui *croule*) ; *fondrière* (de l'afr. *fondrer* "enfouir, s'enfoncer") ; *sartière* "terrain inculte, souvent situé en bordure d'un étang" (de *essarter* "défricher" (?)) ; *ournière* "coin d'un champ sur lequel le laboureur tourne sa charrue".

– Sur base nominale : *sommière* "point où se coupent les limites de plusieurs champs", "clairière dans une forêt" (sur *som* "sommets, extrémité") ; *vasière* (lieu plein de vase). Hors corpus : afr. mfr. *boisiere* "lieu couvert de bois" ; *bordière* "bande de terre le long d'un fossé" ; *bourbière* "bourbier" ; *buissonnière* "lieu couvert de buissons" ; *costière*, emprunté à l'occitan (terre en pente, en *coste*) ; *gravière* (lieu plein de *graves*, c'est-à-dire de cailloux, de galets) ; *herbière* "lieu couvert d'herbe" ; afr. *oriere* "bordure, lisière" (sur *or(e)* "bord, rivage")⁶⁹ ; afr. *praiere* "prairie" (< la. °*prataria*) ; afr. *riviere* (< la. *riparia*), "espace situé le long d'un cours d'eau" ; *sablonnière* "désert de sable" (sur *sablon* "sable") ; afr. *taiere*, "bourbier" (sur *tai* "boue, fange, vase") ; *tuffière* "sol qui contient du tuf".

– Sur une base incertaine : *jachère* et *lisière*.

Certains de ces mots rejoignent les dérivés du modèle 2 formés sur les mêmes bases, sans se confondre avec eux. La *sablonnière*, la *gravière* du type *ardoisière* sont une "exploitation de sable", une "exploitation de gravier". *Bourbier*, *taier*, *vasier* (type *glacier*) sont pratiquement synonymes de *bourbière*, *taiere*, *vasière*, mais le sémantisme est différent : un *bourbier* est une "masse de bourbe", une *bourbière* un "lieu bourbeux". *Boisière*, *herbière*, *buissonnière* font le lien avec le type *rizière*, mais ils n'ont pas pour base un nom de plante.

Même quand ils ont une base nominale, ces dérivés restent très éloignés, par leur contenu sémantique, du modèle agentif majoritaire. En revanche, ils s'intègrent bien dans la continuité des types *phalanger*, *échassier* et *verdier*, puisqu'il s'agit de nommer un objet – on hésite à employer ce terme, mais ce sont bien des nombrables – à partir d'une caractéristique interne de type descriptif. L'hétérogénéité catégorielle des bases est

⁶⁸ *Baissière* est peut-être formé plus anciennement sur une base adjectivale (la. *bassus* → °*bassaria* > *baissière*) : terre basse, située à la partie la plus basse d'un champ.

⁶⁹ Même origine, via l'occitan : *ouillère* "espace de terre entre deux rangées de vigne".

étroitement liée à cette opération sémantique. Si c'est un adjectif – *clair, mou, plat, mouillé...* – ou un verbe – *crouler, fondrer, baisser* – qui permet le mieux de nommer la caractéristique en question, il est logique qu'il soit pris comme base. On peut remplacer l'adjectif ou le verbe par le nom qui en est tiré par conversion, comme je l'avais fait pour *clairière* et *baissière* (Roché 1991 : 101-102), mais cela ne fait que déplacer le problème. Si *clairière* est formé sur *clair* "endroit peu touffu" et *baissière* sur *baisse* "lieu bas et marécageux", le dérivé est synonyme de la base, et l'on est encore plus loin de la dérivation attendue avec *-ier(e)*. En tant que noms de lieux, d'autre part, ils sont très isolés dans le modèle 1, mais ils assurent une transition avec trois séries féminines du modèle 2, les types *rizière, ardoisière* et *fourmilière*.

1.1.3.5. Le type *cordelier*

Un *cordelier* est un religieux franciscain, ainsi nommé à cause de la petite corde (*cordele* en ancien français) qui lui sert de ceinture. La base de la dérivation ne représente plus une caractéristique de la personne elle-même, mais un accessoire qui lui est propre, qui la représente au même titre qu'un trait constitutif. Le vêtement, l'équipement personnel font partie de la « personne étendue », comme la voile par rapport au bateau – exemple classique de synecdoque définie comme « la partie pour le tout ».

Lorsque l'accessoire a un caractère instrumental, on rejoint les dérivés agentifs du type *brancardier*. Nous avons déjà vu comment on passe du *canonnier* à l'*archer*, puis de l'*archer* au *carabinier* et au *pertuisanier*. On peut ajouter *coutilier, cuirassier, fusilier, guisarmier, hallesbardier, lancier, piquier, rondachier...*⁷⁰ Avec une autre sorte d'équipement – mais la relation est la même – : *besacier, scaphandrier, boursier*. Cette dimension plus ou moins agentive disparaît complètement dans un mot comme *cordelier*. Ce n'est pas le caractère instrumental de la ceinture qui motive la dérivation. Il n'y a plus de procès, la base ne représente qu'un signe distinctif. Les *blousiers* et les *redingotiers* n'étaient pas des fabricants de blouses et de redingotes, comme le sémantisme habituel du suffixe le laisserait supposer, mais les types sociaux qui se partageaient les rues de Paris au 19^e siècle. On appelait les prêtres, péjorativement, *soutaniers*. Le *chapier* "clerc qui porte la chape" n'est pas le *chapier* "fabricant de chapes", et le *pantoufflier* pouvait être un "pantoufflard". Quant à la *rosière*, ce n'est pas une *rosériste*. Ce sont des formations marginales parmi les dérivés en *-ier(e)* (on est loin de la valeur centrale du suffixe), qui s'expliquent peut-être par le fait que les autres dénominations fondées sur la même opération sémantique sont soit des adjectifs en *-é* (*botté, chapeauté, ceinturé...*) difficilement substantivables (?? *un botté, ?? une chapeauté*), soit des composés métonymiques (*les cols blancs, les chemises rouges, les casques bleus, les bérets verts...*). Or la dérivation sémantique, dans cette série, ne semble pas fonctionner à partir de mots simples. On dit *la pourpre* pour la dignité de cardinal, mais pas ^o*les pourpres* pour les cardinaux.

Parmi les noms de personnes, trois dérivés sont à mettre à part : *gaucher, droitier* et *brassier*. Ils reposent en partie sur un rapport méronymique – les mains, les bras sont une partie du corps – mais celui-ci n'est pas exprimé en tant que tel. Il ne s'agit pas de

⁷⁰ Le modèle est ancien : le *scutarius* était un soldat de la garde des empereurs équipé d'un bouclier (*scutum*). Le mot a été remotivé en *écuyer* "gentilhomme qui porte l'écu d'un chevalier", prenant ainsi une valeur agentive.

dire que le *brassier* est doté de bras – tous les hommes, en principe, en ont –, ni même de bras remarquables – c'est pourquoi il n'est pas classé avec *tétonnière* –, mais que pour le *brassier* les bras sont l'instrument de travail. Quant au *gaucher*, il se sert de la main gauche de façon privilégiée.

Parmi les non humains, les dérivés de ce type sont des noms de bateaux, la base représentant diverses sortes d'équipements (*voilier*, *boulinier*, *canonnière*, *chalutier*, *palangrier*, *filadière*, *follier*), et quelques noms d'animaux : le taureau *cocardier* porte une *cocarde* et le *sonnailler* qui marche en tête du troupeau une *sonnaïlle*.

Par rapport au modèle central de la dérivation en *-ier(e)*, les cinq types de dérivés que nous venons de passer en revue accumulent les écarts. Le principal est évidemment de fonder la dérivation sur un rapport synecdochique. Mais il s'accompagne, de plus en plus souvent, à mesure qu'on s'éloigne du modèle, d'un écart sur le plan catégoriel (bases verbales ou nominales) et d'un transfert sémantique qui donne à la dérivation un caractère de plus en plus analogique. Les noms de personnes deviennent, proportionnellement, beaucoup moins nombreux.

Un autre signe que ces dérivés se situent aux limites du suffixe *-ier(e)* est la rencontre avec d'autres formations. Soit parce qu'il empiète sur leur terrain, comme on l'a vu à propos de *tétonnière* par rapport à *-u* ou à propos de *barbotière* par rapport à *-oir*. Soit parce qu'on se trouve dans une zone qui n'est desservie, pourrait-on dire, par aucun suffixe. Appeler un oiseau *verdier* ou *harponnier* revient exactement au même qu'appeler une fleur *bleuet* et un poisson *brochet*. Ni *-ier* ni *-et* ne sont faits pour cela. Ces rencontres se traduisent par un nombre relativement important de synonymes : *farinier* = *farinet* "champignon", *sapinière* = *sapinette* "bateau", *grésièr*e = *grèserie* "construction de pierres de grès", *traversier* = *traversin* "traverse d'une embarcation", *jarretier* = *jarreté*, *tortillèr*e = *tortille* "allée étroite et sinueuse dans un parc", *sabotière* = *baignoire sabot*, etc.

Beaucoup de ces dérivés, d'autre part, sont des mots rares, régionaux, obsolètes. Ils représentent un type de formation ancien⁷¹, mais qui est de moins en moins productif.

1.1.4. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rec} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ est lié à N_{base} par un rapport d'identification

Dans la section précédente, le dérivé était défini d'après une de ses caractéristiques représentée par la base. S'il est défini globalement comme "qui a les caractéristiques de N_{base} ", il identifie son nom recteur (s'il s'agit d'un adjectif) à ce que représente la base. S'il s'agit d'un nom, il désignera quelque chose qui est "une sorte de N_{base} ". Dans les deux cas, on aboutit finalement à une dérivation tautologique.

⁷¹ Parmi les dérivés formés en latin qui sont restés en français, outre ceux qui ont été mentionnés à propos du type *clairière*, on peut citer *bouclier*, caractéristique du rapport méronymique : il signifie à l'origine "écu à *bocle*", c'est-à-dire à bosse. Ou *étier*, du latin *aestuarium*, sur *aestus* "mouvement des flots", qui désigne littéralement l'endroit "où il y a des tourbillons, où la mer est en mouvement".

1.1.4.1. Les adjectifs

■ Le type *princier*

L'adjectif *princier*, exemple étudié par D. et P. Corbin (1991 : 74), est caractéristique d'une série de dérivés intéressante à un double titre :

– Ils se distinguent nettement du modèle typique : avoir des manières *princières* ne consiste pas à agir sur les princes, ou au moyen des princes, mais à se comporter comme les princes. Le rapport fondamental n'est pas agentif (que la base représente l'objet ou l'instrument), mais d'identification. Le fait que dans les paraphrases explicatives figure un verbe comme *se comporter*, qui pourrait donner au dérivé un caractère « pragmatique », n'a en lui-même aucune importance, puisque le procès – dans la mesure où procès il y a – ne fonde pas l'opération sémantique. Un (*homme*) *cachottier* était un "homme à cachotteries", comme on dit *un homme à principes, une femme à histoires, un enfant à problèmes*. C'est-à-dire quelqu'un qui a (ou qui provoque) des principes, des histoires, des problèmes. Des *manières princières* sont des manières **de** prince, et c'est le prince (ou quelqu'un qui lui ressemble) qui a ces manières-là. Les rôles sont inversés.

– "Se comporter comme un prince" peut correspondre à deux contextes référentiels différents : (1) être réellement un prince et agir conformément aux canons de cette catégorie sociale ; (2) si l'on n'est pas un prince, agir comme les princes sont supposés le faire. La relation analogique apportée par le deuxième contexte ne change pas, fondamentalement, l'opération sémantique. Le rapport d'identification est commun aux deux situations. Le terme même d'*identification* correspond aussi bien à *identifier quelqu'un*, c'est-à-dire reconnaître sa véritable identité et à *s'identifier à*, c'est-à-dire endosser une identité fictive.

Les dérivés en *-ier(e)*, dans cet emploi, ne se distinguent pas des adjectifs en *-al* ou *-el* (*royal, impérial, professoral, présidentiel...*)⁷². A plus forte raison quand ils sont l'équivalent d'un simple génitif, sans contenu sémantique particulier. *Cours princières* ne dit rien de plus que *cours des princes*, comme *palais présidentiel* par rapport à *palais du président*. Il est donc assez vain de vouloir faire entrer *princier* dans le moule des emplois typiques du suffixe *-ier*. Celui-ci n'est peut-être là que comme suffixe de substitution, parce qu'on ne pouvait pas dire °*principal*.

Les dérivés en *-ier(e)* de ce type, formés sur un nom de personne ou un collectif humain, sont d'ailleurs assez rares. Outre *princier* : *gentilhommeier, populacier, putasier*. En ancien et moyen français, *sorcelier*, sur *sorcier*. Avec un sens un peu différent : *familier* (la famille est le cadre plutôt que le modèle), *casernier, salonnier* (la base représente à la fois le cadre et, par métonymie, un collectif humain).

Garçonner a rarement le sens de "propre aux garçons", il signifie plus couramment "qui, chez une fille, rappelle les allures, le comportement d'un garçon". Il fait la transition avec les dérivés qui ont pour base un nom d'animal. Dans ce cas, l'adjectif est rarement employé pour qualifier l'animal lui-même. Lorsque La Fontaine (cité par *Rob.*) parle de « la moutonnaire créature », il s'agit bien d'un mouton, qui agit conformément à

⁷² Ou obtenus par conversion (*des manières bourgeoises, paysannes, cavalières...*). Sur ces conversions, voir *infra* 1.3.3.

ce qu'on attend d'un mouton. Mais *moutonnier* signifie plus souvent "qui suit aveuglément les autres", donc qui agit comme les moutons. Flaubert a écrit « je suis sûr que tu nageais de la manière la plus *poissonnière* » (*in Rob. s.v. pâlir*). *Ratier* a signifié "avare", puis "capricieux", *héronnier* "maigre, long et sec come un héron" (Marot désargenté se plaignait d'avoir « la cuisse héronnière »). Ce dernier exemple confirme que dans "qui agit comme (un mouton, un poisson, un rat)" l'important n'est pas "qui agit" mais "comme". Ce *héronnier* uniquement analogique n'est pas le même que le *héronnier* agentif de *faucon héronnier* "dressé pour la chasse au héron". C'est le même sémantisme qui explique, semble-t-il, *pinsonnière* "mésange charbonnière" : cette mésange doit ressembler, d'une façon ou d'une autre, à un pinson ⁷³.

■ Le type *printanier*

Quelques dérivés dont la base est un non animé ont une valeur assez comparable à celle de *princier*. Un *temps printanier* est conforme à ce qu'on attend qu'il soit au printemps. Il peut donc s'observer au printemps ou, par comparaison, dans une autre saison, comme les manières *princières* sont celles des princes ou de ceux qui leur ressemblent. *Printanier* s'intègre d'ailleurs, comme *princier*, dans un paradigme d'adjectifs en *-al* (*estival, automnal, hivernal*), sans aucune différence sémantique. Dans un sens donné par le *Robert* comme « vieilli », *paysager* « se dit d'un jardin pittoresque, disposé de façon à produire des effets de paysage naturel ». Un *parc paysager* est donc un parc qui ressemble à un paysage, qui a les caractéristiques d'un paysage, qui tend à devenir lui-même un paysage ⁷⁴. Cette acception contraste avec l'emploi récent (« v. 1970 ») de *paysager* illustré par une citation, dans laquelle il est question des « vocations culturelles mais aussi touristiques et paysagères, et parfois urbanistiques, des différents milieux concernés ». Le parallélisme avec *cultural, touristique* et *urbanistique* suppose une action sur les paysages, ou une utilisation des paysages – une relation agentive, par conséquent –, tandis que dans le premier cas le rapport est analogique, d'identification.

D'une façon générale, tantôt la comparaison est privilégiée, comme dans *une régularité horlogère, des propos orduriers* (on ne parlerait pas de *régularité horlogère* à propos d'un horloge, ni de **détritus orduriers*), tantôt elle est absente, comme dans *foncier, langagier, saisonnier, séculier*. Une *messe matinière* était simplement une messe matinale (autre équivalence avec un dérivé en *-al*). Avec comme base un nom abstrait, l'adjectif signifie tantôt "caractérisé par" tantôt "conforme à". Des propos *outranciers* sont caractérisés par l'*outrance* qu'ils contiennent. Un verbe *régulier* est

⁷³ Il est vrai que, physiquement, la ressemblance n'est pas frappante. Peut-être les moeurs ? ou le chant ? De toute façon, le problème demeure pour son équivalent *mésange pinson*, que D. et P. Corbin (1191 : 134) rapprochent à juste titre de *pinsonnière*. Il est courant que deux noms d'espèces soient ainsi associés pour fabriquer un hyponyme à partir d'une ressemblance (*chien-loup, requin-baleine, chat-tigre*, etc.). Mais la finale *-ière* n'est pas – ou pas seulement – un intégrateur paradigmatique. Outre la valeur analogique qu'il prend ici, comme dans *héronnier*, le suffixe est un moyen d'adjectivation. Il permet de donner à *pinson* le genre féminin de *mésange*, comme l'inversion du genre d'*épervier* dans *chouette épervière* "chouette à longue queue dont la silhouette rappelle celle de l'épervier" (*infra* 1.3.4.1.).

⁷⁴ *Paysager*, dans cette acception, a été remplacé par *paysagé*, qui fait du dérivé un résultatif. Ceci confirme bien que ce premier *paysager* est fondé sur une relation analogique, puisqu'un dérivé en *-ier(e)*, quand il est construit à partir d'un procès, désigne l'agent ou l'instrument, jamais l'objet ou le résultat de l'action.

conforme à la règle. *Pompier*, *primesautier*, *rancunier* se rapprochent plutôt d'*outrancier* ; *routinier*, *coutumier* (dans *droit coutumier* et surtout dans les emplois non spécialisés comme *être coutumier de*), *usager* (au sens ancien "usuel, conforme à l'usage") plutôt de *régulier*.

Cet ensemble est assez hétéroclite, aussi bien par l'origine ou le statut du dérivé que par le rapport sémantique précis qu'il entretient avec la base. Formations héritées du latin et restées plus ou moins motivées en français (*particulier*, *régulier*, *séculier*), archaïsmes⁷⁵ ou créations d'auteurs assez récentes (*langagier*), les uns sont de simples adjectifs de relation, en ce sens qu'ils n'ajoutent rien par rapport à la tournure *de N* (*messe matinière / messe du matin*), d'autres ont un sémantisme propre (*régulier* ne signifie pas "de la règle"). Compte tenu du caractère marginal de ces dérivés par rapport aux valeurs centrales du suffixe, cette hétérogénéité n'a rien d'étonnant.

■ Le type *massif forestier*

Nous avons rencontré *ardoisier*, *plombier*, *tufier* au sens méronymique de "qui contient de l'ardoise (du plomb, du tuf)". Mais les dictionnaires donnent aussi comme sens "qui est de la nature de l'ardoise", "qui est de la nature du plomb", "qui est de la nature du tuf". Ou encore, *soytier* (au 17^e s.) "qui est de la nature de la soie". Ces emplois sont obsolètes, mais les « matériaux *verriers* » dont parle une citation récente (1970) donnée par le *Robert* semblent tout simplement être du verre, ou diverses sortes de verre. Dans ces exemples, la dérivation aboutit à une simple tautologie.

On y arrive également, d'une autre manière, avec *plantes légumières*, *plantes fourragères*, *plantes vivrières*. Le point de départ est ici agentif : les plantes *légumières* donnent des légumes. Comme *légume*, par métonymie, prend le sens de "plante" (*les légumes poussent bien dans cette terre*), les *plantes légumières* deviennent les plantes "qui constituent des légumes", "qui sont des légumes".

Un *massif forestier* est un ensemble de forêts d'un seul tenant, le *réseau autoroutier* est le réseau constitué par les autoroutes, le *cheptel mulassier* est composé de mules et les *spécialités fromagères* ne sont que des fromages⁷⁶. Certains de ces emplois se rapprochent des collectifs, mais c'est le nom recteur qui a cette valeur, pas l'adjectif lui-même. A la limite, ils ne servent qu'à construire des périphrases. Dans la fable de La Fontaine⁷⁷ déjà citée, *La moutonnière créature* n'est qu'une périphrase pour dire *le mouton*, comme les journalistes écrivent *la gent féminine* pour *les femmes*. Le même rapprochement entre dérivé en *-ier(e)* et dérivé en *-in* peut être fait à propos de *cheptel mulassier*, *race mulassière*, qui est l'équivalent de *cheptel bovin*, *race ovine*. En revanche, ces emplois de *mulassier* se distinguent nettement des emplois agentifs (*jument mulassière* "qui produit des mules"), comme *massif forestier* se distingue d'*exploitation forestière* et *réseau autoroutier* de *politique autoroutière*.

⁷⁵ Parmi ceux-ci, *marinier* "de la mer" (cf. Ronsard in *Rob.* : « l'onde marinière »), résultat d'une double dérivation.

⁷⁶ Autre exemple : la *sève nutritrice* est exactement la *sève nourrice* (cf. latin *nutrix* "nourrice").

⁷⁷ *Le corbeau voulant imiter l'aigle* (II, 17). Le passage en question ne fait appel à aucune des qualités typiques du mouton.

■ Le type *grossier*

Est *grossier* ce qui a les caractéristiques de ce qui est *gros*. Est *étranger* celui qui a comme caractéristique d'être *étrange*, au sens ancien du terme, donc celui qui est *étrange*. Tout à fait logiquement, à partir des types précédents, on arrive à des dérivés à base adjectivale. Et tout aussi logiquement, ceux-ci finissent par être synonymes de la base. Sont formés ainsi, en ancien et moyen français : *étranger*, *grossier*, *journalier*, *mobilier*, *plainier* (sur *plain* "plat") ; en latin : *léger* (< *leviarius*, sur *levis*), *plénier*, *premier*, *singulier* ; en italien, *altier*. D'un dérivé à l'autre, le degré de motivation varie considérablement (*infra* 1.4.1.2.) et certains peuvent légitimement, en synchronie, être considérés comme des mots non construits. Mais les autres restent sémantiquement associés à leur base. Ce ne sont donc pas tout à fait des mots non construits. S'agit-il encore de dérivés ? Qu'on le pose en diachronie ou en synchronie, le problème demeure et doit être traité à part (*infra* 1.4.3.).

1.1.4.2. Les noms

Parmi les noms qui relèvent de cette section, peu sont la substantivation des adjectifs que nous venons de passer en revue, ce qui est un autre indice majeur de leur caractère particulier au sein des dérivés en *-ier(e)*. Dans le type *princier*, on ne trouve que la *garçonnière* et la (*mésange*) *pinsonnière*⁷⁸. Dans les autres, *un étranger*, *un journalier*, *un (peintre) pompier*, *un saisonnier*, *un (clerc) séculier ou régulier*⁷⁹... Quand *particulier* est substantivé, il est déjà démotivé par rapport à la base. Ou alors, il s'agit de substantivations génériques ou « neutres » – *le foncier*, *le langagier* "tout ce qui concerne le langage", *le régulier* "la régularité", *le singulier* "ce qu'il y a de singulier (dans telle situation)", etc. – qui sont tout à fait étrangères à la dérivation en *-ier(e)*.

En revanche, il y a un certain nombre de dérivés qui sont formés directement comme noms sur la base d'un rapport d'identification. D. et P. Corbin (1991 : 141) inventorient neuf « faux hyponymes » : *boîtier*, *cuvier*, *échelier*, *languier*, *litière*, *minièr*, *plantier*, *portière* et *tuyère*⁸⁰. Ils sont en fait beaucoup plus nombreux – plus d'une soixantaine – dans le corpus principal, et beaucoup sont restés motivés. Il n'est pas possible, par conséquent, de n'y voir que des cas d'espèce. Le seul mot traité par D. et P. Corbin (p. 122-124) est *boîtier*, d'une manière tout à fait convaincante (*boîtier* s'intègre bien, à l'origine, dans la série des collectifs, cf. *infra* 1.2.2.1.). Mais on ne peut pas transposer ce traitement aux autres, qui résultent d'un autre cheminement.

Dans tous les cas, la paraphrase explicitant la dérivation est : "un N_{dér} est une sorte de N_{base}". Formule ambiguë, qui oblige à distinguer trois cas de figure.

⁷⁸ Certains des adjectifs de ce type existent aussi comme noms, mais dans une autre acception. Les *mœurs putassières*, le *langage putassier*, sont ceux des putains, un *putassier* est celui "qui fréquente les putains".

⁷⁹ Et, en latin, le *singularis (porcus)* qui deviendra notre *sanglier*.

⁸⁰ Les deux mots ajoutés *in fine* à cette liste, *casier* "nasse d'osier ou de grillage" et *chemisier* "corsage de femme", n'appartiennent pas à cette série. *Casier* "nasse d'osier" est le même mot que *casier*, *chasier*, *chasière* "panier où l'on fait sécher les fromages" (donc issu de *casearius*, dérivé de *caseum*). Il n'a rien à voir avec une *case*, même s'il a été plus ou moins confondu avec l'autre *casier*. Sur *chemisier*, voir *infra* 1.3.2. Sur *tuyère*, *infra* 2.3.3.

■ Le type *râtelier*

Un *râtelier* n'est pas un instrument pour suspendre les râteaux, comme le voudrait l'interprétation « typique » de la dérivation en *-ier(e)*, mais un objet qui ressemble à un *râteau*, par la disposition de ses éléments. C'est en ce sens qu'il est "une sorte de *râteau*". Le dérivé est forgé pour nommer un objet nettement différent de celui que désigne la base. Le lien entre les deux est un rapport d'analogie. Une *étagère* est dans une armoire l'équivalent d'un *étage* d'une maison. La *litière* de paille est pour les chevaux l'équivalent d'un *lit*. L'analogie sur laquelle est fondée l'opération sémantique est une ressemblance globale, à la différence de celle qui porte sur une partie ou une caractéristique saillante du référent, comme dans les dérivés des types *échassier* et *verdier*. Mais le passage d'une série à l'autre se fait sans solution de continuité, comme on l'a vu à propos de *sabotière* "baignoire sabot". Un coquillage est appelé *coutelier* parce que sa forme – caractéristique saillante – rappelle celle d'un *couteau*. Mais on peut dire aussi bien qu'il ressemble, globalement, à un couteau. C'est la même logique qui le fait appeler, plus communément, *couteau*, par simple dérivation sémantique.

Autres exemples : *arbalétrier* "poutre inclinée soutenant un toit"⁸¹ ; *arbrier* "fût de l'arbalète" ; *bourbelier* "poitrine du sanglier" (sur *bourbier*) ; *canonnière* "jouet fait d'un tuyau de sureau avec lequel les enfants lancent des boulettes" ; *houppier* "sommet d'un arbre ébranché" ; *jardinière* "sorte de caisse où l'on fait pousser des plantes"⁸² ; *palier* (afr. *paelier*, sur *paele* "poêle") ; *palonnier* (sur *palon*, dim. de *pal*) ; *rubanier* "plante aquatique" (dite aussi *ruban d'eau*). Dans deux directions opposées, on peut signaler également l'argot *plafonnier* "crâne" et les formations savantes *lotier* "plante fourragère" (sur le latin *lotus* "mélilot") et *lagurier* "graminée", syn. de *lagure* (sur des formants grecs signifiant "queue de lièvre"). Emprunté à l'italien, *espalier*, appui qui soutient comme une *épaule* (*spalla* → *spalliera*).

■ Le type *cuvier*

Un *cuvier* est une sorte de *cuve* au sens "une variété de cuve". Une *portière* de voiture est une sorte de porte, une porte d'un type particulier. Son référent peut aussi être appelé *porte* (mais toute porte ne peut pas être appelée *portière*). Le dérivé constitue un hyponyme de la base. Il s'agit donc d'une dérivation fondamentalement différente de celle qui a donné *portière* "tenture qui dissimule une porte", où l'on retrouve l'interprétation à la fois locale et agentive. De même les *filières* qui empêchent les marins de tom-

⁸¹ Comme le rappelle le *FEW* (XX : 114, note 24), *arbalétrier* "poutre" est dérivé directement d'*arbalète*, sans passer par l'intermédiaire d'*arbalétrier* "soldat armé d'une arbalète".

⁸² Dans (Roché 1994), j'avais rangé cette acception de *jardinière* parmi les dérivations par inversion du genre. En fait, elle ne correspond pas à ce type de formation. La *jardinière* "mélange de légumes cuits" est bien une préparation à la *jardinière*, à la manière du (de la) jardinier(e) ; la *jardinière* "ensemble des outils du jardinier" et la *jardinière* "voiture de maraîcher" sont bien des accessoires du jardinier. Ces trois acceptions sont construites sur *jardinier*. Mais la *jardinière* que le *Robert* définit comme un « Meuble supportant ou contenant un récipient où l'on fait pousser des plantes ornementales, des fleurs. Sorte de caisse, généralement oblongue, où l'on fait pousser des fleurs, dans un appartement, sur un balcon. » n'est pas un accessoire du *jardinier*, c'est une sorte de *jardin* en miniature transporté dans une maison.

ber à la mer, sortes de *filis*⁸³, ou de *filins*, se distinguent des *filières*, instruments ou organes, qui produisent des fils.

Autres exemples, parmi les dérivés restés plus ou moins motivés : *échelier* "échelle composée d'un seul montant traversé par des chevilles servant de degrés" ; *goulier* "bouche", puis "machoire inférieure et cou du porc" ; *languier* "langue de porc fumée" ; *nasière* "naseau" (les deux mots sont formés sur l'allomorphe de *nez* isolable dans *nasal*) ; *plantier* "jeune plant de vigne" (formé en occitan) ; *troussière* "corde avec laquelle on unit deux pièces d'un échafaudage" (sur *trousse* "corde", encore employé dans des vocabulaires techniques).

Dérivés démotivés parce que la base a disparu ou a changé de sens, ou parce que le dérivé a lui-même changé de sens : *ardier* "corde qui fait tourner l'ensouple d'un métier à tisser" (sur *hart* "corde") ; *aisselier* "pièce de charpente..." (sur afr. *aissele* "planche") ; *colombier* "pièce en bois verticale, dans la charpente d'un navire" (sur *colombe* autre forme de *colonne*, comme dans *colombage*) ; *charnière* (sur afr. *charne* "gond, pivot") ; *frontière* (en ancien français, *frontière* a le même sens qu'aujourd'hui *front* dans *front d'une armée*) ; *tablier* "échiquier, etc." (sorte de *table* au sens de "planche", ou "assemblage de planches").

Des dérivés forgés originellement selon une autre logique sont entrés dans cette catégorie par suite de leur évolution sémantique ou référentielle. *Boîtier* et *casier* sont passés de "boîte à compartiments", "meuble comportant plusieurs divisions" (c'est-à-dire "ensemble de boîtes", "ensemble de cases"), à "sorte de boîte", "sorte de case". Dans la synchronie actuelle, ils appartiennent au type *cuvier*.

■ Le type *sentier*

Sente est « régional ou littér. », comme dit le dictionnaire, mais il est encore dans le lexique et il signifie "sentier". Depuis sa formation en latin tardif (*semita* → °*semitarium*), le dérivé *sentier* est donc synonyme de sa base. On trouve encore, dans le *Robert*, *bât* et *bâtière* "bât", *hâte* "broche à rôtir" et *hâtier* "broche à rôtir". S'agissant de mots moins connus, on ne sait pas si la base et le dérivé (formé cette fois en français) sont exactement équivalents. Mais ce sont au moins des parasynonymes.

Peu de ces dérivés sont restés motivés, pour les raisons déjà indiquées à propos du type précédent. *Pile*, rarement employé dans son sens primitif, est devenu un hyponyme de *pilier* (*pile* d'un pont), mais à l'origine (la. *pila* → °*pilare*) ils devaient être à peu près synonymes. Pour *échelle* et *échalier* "échelle rudimentaire permettant de franchir un mur", la spécialisation est également postérieure à la formation (latine) du dérivé⁸⁴ et s'ajoute à celle qui distingue *échelle* et *échelier*, formé en français. Démotivés : *barrière* (sur *barre*, qui signifie aussi "barrière" en ancien français) ; *crémaillère* (sur

⁸³ Une *filière* du même type est, en fauconnerie, la "ficelle empêchant l'oiseau de proie de fuir, tant qu'il n'est pas dressé à revenir".

⁸⁴ Le latin *scala* désigne aussi bien une "échelle" ou un "escalier". Le dérivé *scalaris*, adjectif de relation substantivé en latin tardif, va « doubler » la base pour aboutir, en français, à la répartition que nous connaissons entre, d'un côté, *échelle*, issu de *scala*, de l'autre *échalier* et *escalier*, issus de *scalarium*. En espagnol, la répartition sémantique entre *escala* et *escalera* est différente (*escala* "échelle (de soie, de corde)", "échelle" au sens figuré ; *escalera* "escalier" et "échelle" (*escalera de mano*)), ce qui laisse supposer que la spécialisation est postérieure à la dérivation.

afr. *cramaille*, même sens) ; *gravier* (*grave*, ou *grève*, et *gravier* ont en ancien français les sens de "rivage" et de "gravier") ; *lanière* (sur afr. *lasne*, même sens) ; *minière* "mineraï" (sur *mine*, même sens)⁸⁵ ; *poussière* (sur afr. *pous*, même sens). Les nombreux exemples rencontrés en ancien français⁸⁶ et en latin⁸⁷, sans recherche systématique, montrent que ce type était alors assez répandu. A la limite, ce n'est plus qu'un simple « habillage », comme la réfection de *estreu*, *estrieu* en *estrier*, *étrier*. La nouvelle forme se substitue complètement à l'ancienne.

Dans le cas particulier des noms de personnes, si la nouvelle formation est strictement synonyme de sa base et tend à la remplacer (afr. *noton* → *nautonier*, *ferron* → *ferronnier*), le suffixe *-ier(e)* n'est plus qu'un intégrateur paradigmatique (*infra* 1.4.2.2.). S'il y a un semblant de différenciation – qui s'accentuera pour *pionnier*, d'abord plus ou moins synonyme de *pion* "fantassin" –, on est encore dans la logique du type *cuvier*, dont les parasyonymes du type *sentier* ne sont que l'aboutissement extrême.

L'évolution sémantique du dérivé ou de la base peut faire qu'un dérivé forgé comme hyponyme soit devenu synonyme de la base, ou réciproquement. A plus forte raison quand il s'agit de dérivations latines, comme on l'a vu pour *pile* / *pilier* et *échelle* / *échelier*. La répartition des dérivés entre les trois types ci-dessus n'est pas toujours garantie, par conséquent. Mais les incertitudes sur le classement, les passages éventuels d'une série à l'autre ne remettent pas en cause l'existence de ces types eux-mêmes.

Reste le problème de fond, qui n'est pas le même pour les types *râtelier* et *cuvier* d'un côté, pour le type *sentier* de l'autre. Dans le premier cas, la dérivation a un contenu. Il s'agit bien de construire un mot nouveau, forme et sens. Mais si l'on reconnaît, du côté de la forme, notre suffixe *-ier(e)*, on ne le reconnaît plus du côté de l'instruction sémantique. Non seulement on est très loin de la valeur centrale du suffixe, mais il n'est guère possible, cette fois, de ménager des transitions, comme on pouvait encore le faire pour quelques adjectifs des types *princier* à *grossier*. Il faut donc chercher la réponse au-delà du suffixe *-ier(e)*. Un *veston* est une sorte de *veste*, une variété particulière de veste. Une *casquette* est une sorte de *casque*, un objet qui ressemble à un casque mais qui n'est pas un casque. On peut trouver, dans ces deux dérivations, une composante évaluative qui justifie l'emploi des suffixes *-on* et *-et(te)*. Mais l'essentiel n'est pas là, il est dans la formation d'un hyponyme dans le premier cas, d'un dérivé analogique dans le second. Or il n'y a pas de suffixe spécifique pour former des hyponymes ou des noms d'objets "qui ressemblent à". Pour avoir un hyponyme, en général, on forme un composé : *pin parasol*, *pin maritime*, *pin sylvestre...*, *baignoire sabot* et *mésange pinson*. Pour nommer un

⁸⁵ *Minière* "mine peu profonde ou à ciel ouvert", qui est aujourd'hui un hyponyme de *mine* "excavation", est formé sur *mine* "mineraï" comme *ardoisière* sur *ardoise* (*infra* 1.3.3.).

⁸⁶ Hors corpus : afr. *clayer*, *clayère* "grosse claie" ; *cornière* "corne" ; *corsier* "course" (sur *cors*, même sens) ; *fenestrier* "fenêtre" ; *hardière* "corde pour prendre le gibier" ; *raière* "ornière" ; *sorcelier* "sorcier" ; *talonier* "talon de chaussure" ; mfr. *sourcier*, *sourcière* "source".

⁸⁷ *Nochère* (*noquière*) "conduit fait de planches pour l'écoulement des eaux d'un toit", donné par le *Robert* comme formé sur *noue* "tuile creuse ou bande de plomb servant à l'écoulement des eaux de pluie", est plus vraisemblablement une formation latine. La base (*navica*, *nauca* > *noue*) et le dérivé (°*naucaria* > *nochère*) ont à peu près le même sens. Autres formations latines de ce type restées (non motivées) en français : *cellier* (< *cellarium* "garde-manger", sur *cella* "petite pièce") ; *cuiller* (< *cochlearium*, *cochleare*, sur *cochlea* "coquille d'escargot") ; *foyer* (< *focarium*, sur *focus* "foyer"), *ornière* (déformation de *ordière* < *orbitaria* < *orbita* "trace d'une roue") ; *prière* (< *precaria*, sur *preces* "prière") ; *radier* (< °*ratarium*, sur *ratis* "radeau") ; *rivière* (< *riparia*, sur *ripa* "rive").

objet qui ressemble à un autre, on utilise la dérivation sémantique – de *feuille (d'arbre)* à *feuille (de papier)*, de l'*étage* de la maison à l'*étage* géologique. Si, pour une raison à déterminer, la langue a recours à la suffixation, elle emprunte tantôt à tel suffixe, tantôt à tel autre – *sabotière, pinsonnière, étagère* comme *veston* ou *casquette*. Il se passe la même chose que pour les dérivés métonymiques du type *verdier* ou *bleuet* que nous avons rencontrés plus haut.

Avec le type *sentier*, on se trouve à la limite non seulement de la zone d'emploi du suffixe *-ier(e)* mais aussi de la suffixation tout court : quelle est la raison d'être d'une dérivation qui aboutit à former un synonyme, ou un quasi synonyme, de la base ? Comme certains adjectifs du type *grossier*, ces formations se situent dans une zone intermédiaire entre mots construits et mots non construits, qu'il faut explorer pour elle-même (*infra* 1.4.3.).

1.1.5. L'attribution du genre aux N_{hum}

Le genre des noms de personnes, parmi les dérivés en *-ier(e)*, ne pose pas de problèmes, en principe, puisqu'il est motivé. Si beaucoup d'entre eux sont donnés par les dictionnaires comme uniquement masculins (ou, pour quelques-uns, uniquement féminins), c'est seulement pour des raisons référentielles ou parce que des blocages d'ordre sociologique freinent la féminisation des noms de métiers.

Celui des N_{hum} du modèle 1 leur est attribué de deux manières :

– A partir d'un déterminé implicite ou d'un terme générique. Dans ce cas, le dérivé peut être aussi bien masculin que féminin : *une (bourse) aumônière, un (vase) bouquetier, une (abeille) cirière, un (héron) crabier, une (tuile) faîtière, un (jardin) fruitier, une (épée) rapière...* Cette logique d'attribution du genre ne suppose pas forcément la réduction d'un syntagme effectivement réalisé. *Chalutier* sera masculin, comme le générique *bateau*, même si l'on n'a jamais dit °*un bateau chalutier*. Et ainsi *baleinier, câblrier, langoustier, pétrolier...*, comme tous les noms de *bateaux*, ou de *navires*, d'une certaine importance. Plus petits, assimilés à des *barques*, ou à des *chaloupes*, ils seront féminins : *baleinière, filadière, langoustière, sapinière...* De la même façon, les noms de *voitures*, ou de *charrettes*, seront eux aussi féminins : *bétaillère, fourragère, gerbière...* Les noms d'animaux prennent le genre du nom de l'espèce (ou du genre, au sens zoologique du terme), ou de l'animal le plus voisin. Un *coursier*, un *destrier* sont des *chevaux* et la *jabotière* une *oie*. Pour les noms d'oiseaux, le mot *oiseau* joue le rôle de générique : ils sont masculins (*fournier, guêpier, huître, verdier...*), sauf quand la référence à un nom d'oiseau féminin impose son genre : (*mésange*) *charbonnière, (fauvette) couturière, pinsonnière* "mésange"). D'une façon générale, en l'absence de terme de référence, les noms d'animaux sont plutôt masculins (*fourmilier, phalanger, tarsier*), comme le mot *animal* lui-même⁸⁸, tandis que les noms de plantes hésitent entre les deux genres, par-

⁸⁸ Mais il est douteux que le mot *animal* ait en lui-même une grande influence. A propos de la notion de « générique », il faut lever une ambiguïté. Il ne s'agit pas du terme le plus général dans une classification d'inspiration onomasiologique, mais du terme que j'ai appelé plus haut de niveau « standard », celui qui vient spontanément à l'esprit quand il s'agit de nommer un objet (*chien*, par exemple, et pas *caniche* ou *animal*). *Machine* peut jouer ce rôle, parce qu'il est présent dans *machine à coudre, machine à écrire*,

fois sur une même base (*glacier/glaucière, pucier/pucière*) (Roché 1991 : 646-668). Les noms de lieux du type *clairière* sont féminins sans doute à cause de *terre*, implicite pour toute la série, au moins à l'origine, et explicite pour certains d'entre eux (*terre fondrière, terre tuffière*).

– Le masculin « pseudo-neutre ». En l'absence de déterminé implicite nominal ou de terme générique, le dérivé sera masculin, le masculin jouant le rôle de genre non marqué : *un plafonnier* est "ce qui est au plafond", un *tablier*, à l'origine, "ce qui recouvre la table", etc. La logique est la même quand l'adjectif est attesté antérieurement au nom et substantivé sans lien avec un déterminé particulier (*le mobilier, un viager*) et quand il n'y a pas d'adjectif attesté (*un tisonnier, un dossier, un tablier*).

Quelques noms d'instruments, au sens large, posent un problème particulier. Alors qu'avec le suffixe *-eur/-euse* (*ateur/-atrice*) ils sont féminins quand le générique *machine* est implicite et masculins dans tous les autres cas, avec *-ier(e)* on trouve des féminins difficilement explicables parmi les noms d'outils (*bondonnière, boulonnière, jablière, jantière...*) et surtout les noms de filets ou de pièges. Pour les premiers, le phénomène est tout à fait comparable à celui qu'on observe avec le suffixe *-oir(e)*, qui forme lui aussi des noms d'outils : mêmes hésitations d'un genre à l'autre et parfois d'un suffixe à l'autre (*crêpier = crêpière* "appareil à plaques sur lequel on fait des crêpes", *jantier = jantière* "instrument pour l'assemblage des jantes et des roues", *jabloir = jabloire* "outil de tonnelier"). Parmi les seconds, on observe également de nombreux couples de dérivés synonymes (*alossier et alosière, crevettier et crevettière, moustiquier et moustiquière, ratier et ratière, souricier et souricière*), caractéristique qui les rapproche des dérivés du type *fourmilière* (*infra* 1.2.3.4.). Or ceux-ci ont également pour base des noms d'animaux. Mais le sémantisme est différent, et l'on ne trouve pas, pour les noms d'instruments, de traces d'inversion du genre qui inviteraient à les ranger dans le modèle 2. Il faut supposer, à l'origine de la série féminine, soit un générique aujourd'hui disparu, soit une influence analogique qui pourrait être celle des noms d'habitats d'animaux, à cause de la parenté des bases.

Malgré ces féminins, la concurrence des deux logiques fait qu'il y a plus de masculins que de féminins parmi les dérivés non humains du modèle 1. Mais, comme le montre le tableau 1, le genre du nom base n'intervient pas. Il n'y a pas de différence significative entre l'ensemble des dérivés dont le genre est identique à celui de la base et l'ensemble de ceux pour lesquels il y a inversion du genre.

machine à laver, mais *outil* et *instrument* ne sont pas des termes qui imposent leur genre aux noms d'outils ou d'instruments.

base m. → dér. m. 95	base f. → dér. m. 86	autre base → dér. m. 23	total m. 204 (58%)
base f. → dér. f. 60	base m. → dér. f. 67	autre base → dér. f. 21	total f. 148 (42%)
genre identique 155 (50%)	inversion du genre 153 (50%)		total 352

Tableau 1 : le genre des N_{hum} du modèle 1.

1.1.6. Conclusion

Malgré la diversité des dérivés que nous venons de passer en revue, une constatation s'impose nettement : ceux que j'ai appelés « agentifs » constituent bien le modèle le plus caractéristique, et parmi eux le type *potier* est le plus représentatif.

1.1.6.1. La définition du dérivé typique comme « agentif » recoupe largement l'idée de sélection des propriétés « pragmatiques », qui représente pour D. et P. Corbin la spécificité sémantique du suffixe *-ier(e)*. Mais celle-ci s'est révélée, à l'examen, à la fois trop vague et trop restrictive. Trop vague si l'on veut cerner exactement ce que représentent la base et le dérivé par rapport à l'« action sur le réel ». La sélection des propriétés pragmatiques permettrait aussi bien **lait vacher* que *vache laitière*. La répartition des rôles entre la base et le dérivé a été vérifiée : la base représente l'objet, quelquefois l'instrument, jamais l'agent ; le dérivé représente l'agent ou l'instrument, jamais l'objet. Trop restrictif, trop contraignant, d'autre part, si l'on veut vraiment faire entrer **tous** les dérivés en *-ier(e)* dans ce moule. Beaucoup y entrent difficilement, nous l'avons vu, et certains pas du tout. Le modèle que j'ai défini comme agentif est largement majoritaire, mais un nombre non négligeable de dérivés s'en écarte plus ou moins.

Parler de dérivés agentifs ou instrumentaux ne risque-t-il pas de confondre dangereusement *-ier(e)* avec *-eur/-euse* et *-oir(e)* ? La différence est dans la nature de la base, pas dans le rôle du dérivé. Avec *-ier(e)* elle représente l'objet, avec *-eur/-euse* et *-oir(e)* le procès lui-même. Son appartenance catégorielle – nom dans un cas, verbe dans l'autre – est étroitement liée à cette répartition. Nous avons vu sur un certain nombre d'exemples que des équivalences pouvaient s'opérer, soit quand le nom base d'un dérivé en *-ier(e)* a donné naissance à un verbe (*canot* → *canotier*, *canoter* → *canoteur*), soit lorsque la base du dérivé en *-ier(e)*, par un écart significatif, désigne le procès lui-même, représenté par un verbe ou un nom verbal. Rien ne distingue, sémantiquement, le *dessinancier* du *dessinateur*.

Même dans les limites de cette valeur centrale du suffixe, la diversité sémantique et référentielle des formes que peut prendre le rapport agentif a été amplement vérifiée. Il n'est pas besoin d'y revenir, sinon pour préparer la comparaison avec le modèle 2.

1.1.6.2. Parmi les dérivés agentifs, le type *potier* est le plus représentatif, le plus central, pour plusieurs raisons :

– Il correspond exactement à la motivation d'un dérivé en *-ier(e)* analysé spontanément en synchronie (en d'autres termes, si l'on veut : à l'instruction sémantique associée à *-ier(e)* dans la compétence du locuteur natif). Si l'on ne sait pas, historiquement, ce qu'est un *blousier*, on imaginera un fabricant de blouses plutôt qu'un type social caractérisé par le vêtement.

– Il est le plus homogène, sur le plan sémantique aussi bien que catégoriel. Toutes les bases sont des noms, des noms concrets ; la dérivation ne se combine presque jamais avec un transfert métaphorique ou métonymique ; elle repose sur une opération sémantique toujours identique.

– Il est le plus nombreux, quantitativement (cf. tableau 2), comme les dérivés agentifs dans leur ensemble sont de loin les plus nombreux à l'intérieur du modèle 1.

	N _{humain}	N _{-humain}	Adj	total
type <i>potier</i>	470	18		488
type <i>brancardier</i>	46			46
type <i>couturier</i>	64			64
type <i>fermier</i>	28			28
type <i>tisonnier</i>		141		141
type <i>marchand drapier</i>			44	44
type (<i>jument</i>) <i>poulinière</i>			54	54
type (<i>industrie</i>) <i>cotonnière</i>			108	108
type <i>cachottier</i>	35	1	38	74
total dérivés agentifs	643	160	244	1047
total dérivés locatifs	51	47	39	137
total dér. synecdochiques	27	91	26	144
total dér. d'identification	13	54	45	112
total modèle 1	734	352	354	1440

Tableau 2 : la répartition des dérivés du modèle 1

– Il est le pôle autour duquel tout s'organise, le point de départ de tous les écarts qui, de proche en proche, vont conduire aux limites du suffixe. Vers les autres noms de personnes, d'abord classifiants, puis qualifiants ; du nom de personne vers les noms d'animés en général, puis vers les noms d'instruments ; du nom vers l'adjectif ; des dérivés agentifs vers les autres modèles.

1.1.6.3. Donner aux noms le rôle central revient automatiquement à reléguer les adjectifs dans une position secondaire. C'est sur ce point que le traitement proposé diffère le plus de celui de D. et P. Corbin.

Secondaires, les adjectifs le sont d'abord quantitativement. Ils sont très minoritaires à l'intérieur même du modèle 1, à plus forte raison si l'on regroupe celui-ci avec le modèle 2, exclusivement nominal. Cette simple constatation statistique ne suffit pas à fonder une « évidence », qui pourrait effectivement être trompeuse. Mais elle n'est pas négligeable en elle-même. Une solution qui oblige à reconstituer un stade non attesté pour une majorité des productions est fort peu économique. Comme l'a fait remarquer F. Rainer (1994 : 346), ce que l'on gagne en « unification », par l'élimination des redondances, on le perd en étapes reconstruites⁸⁹. Mais ce n'est pas la raison qui me paraît la plus importante.

Les adjectifs, en effet, sont aussi secondaires, presque toujours, chronologiquement. L'emploi adjectival, quand il existe, et à supposer qu'il s'agisse bien d'un adjectif, est généralement postérieur à celui du nom. Par exemple, sur un cas pour lequel on dispose de données précises : *négrier* N, "capitaine d'un vaisseau de traite" : 1685 ; *négrier* N, "navire servant à la traite des noirs" : 1730 ; *négrier* Adj (*capitaine négrier, vaisseau négrier*) : 1829. La chronologie est ici assez resserrée, mais la plupart des noms de professions qui remontent à l'ancien français n'ont pas d'adjectif correspondant attesté avant le 19^e siècle. En elle-même, l'antériorité de l'attestation ne prouve rien. Si les dérivés en *-ier(e)* étaient fondamentalement adjectivaux, le hasard pourrait faire que l'adjectif soit attesté tantôt avant le nom tantôt après. S'il est, presque toujours, attesté après le nom – et souvent bien après – cela signifie quelque chose. Les seuls types de dérivés dans lesquels les adjectifs sont à la fois aussi nombreux que les noms et attestés antérieurement ou simultanément sont les moins caractéristiques du suffixe : les qualificatifs du type *cachottier* et les dérivés « d'identification ». C'est aussi parmi eux (types *prinçier* et *printanier*), qu'on trouve les seuls dérivés qui n'existent que comme adjectifs. Ces considérations chronologiques se situent évidemment sur un autre terrain que l'analyse synchronique, qui n'a pas à en tenir compte. Mais la contradiction révèle qu'il y a problème.

⁸⁹ « Man hat vielmehr die Wahl zwischen geringer Redundanz und vielen rekonstruierten Stufen einerseits und höherer Redundanz, aber wenigen bis keinen rekonstruierten Stufen andererseits. Vor diese Wahl gestellt, würde ich ohne Zögern der redundanteren Variante den Vorzug geben, da Redundanz ein automatisches Nebenprodukt vieler geläufiger Sprachwandelprozesse im Bereich der Wortbildung ist. »

[On a plutôt le choix entre d'une part peu de redondances et beaucoup d'étapes reconstruites et d'autre part davantage de redondances mais peu ou pas d'étapes reconstruites. Confronté à ce choix, je donnerais sans hésiter la préférence à la variante la plus redondante, puisque la redondance est un effet secondaire automatique de beaucoup de processus courants d'évolution de la langue dans le domaine de la construction des mots.]

On peut ajouter que les adjectifs sont non seulement minoritaires en nombre de « mots », mais aussi en nombre d'emplois, quand un dérivé a les deux étiquettes. Plus que la fréquence proprement dite, que confirmerait sans doute l'analyse d'un corpus de textes, c'est la gamme des collocations possibles, la variété des acceptions, qui sont significatifs.

1.1.6.4. Faut-il inverser le rapport adjectif / nom, par rapport au traitement de D. et P. Corbin, et considérer les adjectifs comme des noms convertis ? Ce ne serait pas plus satisfaisant. Ces conversions existent (*infra* 1.3.3.), elles sont complètement différentes des autres adjectifs en *-ier(e)*.

L'examen attentif des types *potier* et *tisonnier* d'un côté, *marchand drapier* et *jument poulinière* de l'autre, fait apparaître que le dérivé en *-ier(e)* est employé seul chaque fois qu'il n'a pas besoin de s'appuyer sur un hyperonyme. Dans le cas contraire, il constitue avec son hypéronyme, dont il est alors l'épithète restrictive, une sorte de composé. Si l'on analyse cette épithète comme un adjectif, il faut admettre que le suffixe *-ier(e)*, dans sa valeur la plus typique, forme des « noms », au sens ancien du mot, susceptibles de s'actualiser soit comme « substantifs » soit comme « adjectifs » suivant que l'hyperonyme doit ou non être exprimé. Dans son emploi traditionnel – le type *jument poulinière* –, l'adjectif n'a pas d'existence en dehors de son association avec cet hyperonyme. L'emploi des dérivés en *-ier(e)* comme adjectifs de relation « polyvalents » – le type *industrie cotonnière* – est une évolution récente qui constitue une extension du modèle et non son noyau central, comme dans le traitement de D. et P. Corbin. Cet emploi, qui correspond au développement des adjectifs de relation en français, reste d'ailleurs assez limité. Dirait-on *l'artisanat serrurier, le commerce poissonnier, la technique plâtrière, une collection porcelainière* ?

Cette caractéristique des dérivés en *-ier(e)* est étroitement liée au fait qu'ils sont des classifiants. Ils sont forgés pour nommer des classes d'individus ou d'objets nouveaux ou perçus comme tels – métiers correspondant à des techniques nouvelles, instruments, nouvelles races d'animaux domestiques, variétés de plantes cultivées, ou bien plantes ou animaux sauvages qui n'avaient pas encore de nom – et non pour caractériser des individus ou des objets déjà existants. C'est pourquoi le nombre des noms recteurs possibles, quand il s'agit d'adjectifs, est très limité (contrairement à ce qui se passe pour un adjectif comme *printanier*, par exemple, atypique parmi les dérivés en *-ier(e)*). Une classe est toujours la sous-classe d'une autre plus vaste. On peut désigner un de ses spécimens en ne faisant référence qu'à une seule classe – *une chapelière, un ratier* – ou, explicitement, comme membre d'une sous-classe – *une malle chapelière, un chien ratier*. Dans le premier cas, la classe de rang supérieur est implicite ; dans le second, elle peut toujours être effacée (sauf dans les quelques cas de figement du type *porte cochère*).

Avec le suffixe *-ier(e)*, cette dernière observation vaut pour les individus et les objets, pas pour les activités. Dans *pêche langoustière*, le dérivé en *-ier(e)* joue le même rôle d'épithète restrictive. La *pêche langoustière* est une variété de *pêche*. Mais on ne peut pas dire

**Loïc pratique la langoustière,*

ni

**Les Leroy-Morin ont fait fortune dans la cotonnière*

**Nicolas a fait carrière dans le pétrolier.*

Seuls sont possibles

Les Leroy-Morin ont fait fortune dans le coton / dans l'industrie cotonnière

Nicolas a fait carrière dans le pétrole / l'industrie pétrolière.

Avec d'autres suffixes, pourtant, on dirait

Les Leroy-Morin ont fait fortune dans l'agro-alimentaire

Nicolas a fait carrière dans le nucléaire.

Ces limites posées à la substantivation de l'adjectif en *-ier(e)* ne viennent donc pas du fait qu'il s'agit, dans ce cas, de dénommer une activité. Dans ce rôle, les adjectifs de relation formés avec d'autres suffixes peuvent être substantivés sans problème (*le nucléaire, le spatial, la génétique*). Elles viennent du suffixe *-ier(e)* lui-même, qui se prête mal à ce rôle.

1.1.6.5. Des dérivés agentifs aux autres types du modèle 1, le passage se fait de plusieurs façons :

Dans la majorité des cas, des glissements de proche en proche, comme ceux qu'on observe à l'intérieur même du modèle agentif, finissent par donner à la dérivation un autre contenu. Du lieu dont on s'occupe au lieu où l'on travaille, par exemple, puis au lieu où l'on est. De l'objet à l'instrument, de l'instrument à l'accessoire, de l'accessoire à la simple caractéristique.

Le suffixe *-ier(e)* peut aussi être employé par défaut, parce qu'il n'y a pas de suffixe mieux adapté, ou par substitution, parce que la suffixation attendue est bloquée pour une raison phonologique, par exemple. La réflexion sur ces phénomènes déborde le cadre de cette étude. Je l'ai amorcée ailleurs (Roché 1997a), il faut la poursuivre.

Reste un groupe de dérivés difficilement intégrables dans une vision synchronique, où *-ier(e)* joue le même rôle que *-al / -el*. Les choses s'éclairent quand on constate que *régulier, singulier, particulier* sont des formations latines en *-aris* et non en *-arius*, et que *-aris* est un allomorphe de *-alis*. On est tenté, en transposant cette double filiation historique sur le plan synchronique, de postuler l'existence d'un autre suffixe *-ier(e)*, équivalent de *-al/-el* et homonyme du suffixe « agentif ». Mais les deux filiations sont tellement entremêlées que la répartition entre les deux homonymes serait pratiquement impossible. En latin déjà, on observe des interférences entre les deux⁹⁰. Il y a un seul

⁹⁰ Dans certains cas les deux héritages s'opposent nettement. Par exemple dans *singularis (porcus) > sanglier* face à *sagmarium > sommier*. D'un côté le porc qui **est** seul, de l'autre l'animal qui **porte** une charge (*sagma*). Ou bien dans *paleare > pailler* "tas de paille" par rapport à *palearium > pailler* "grenier à paille" : le premier **est** de la paille, le second **sert à** mettre de la paille. Mais dès le latin les deux suffixes tendent à se confondre. *Manualis* a des emplois équivalents à ceux de *manuarius*. En latin tardif, la confusion s'accroît, encouragée par l'homophonie des neutres pluriels. *Scalaria*, pluriel de *scalare*, devient celui de *scalarium*. Les doublets se multiplient : *consiliaris* et *consiliarius* "(juge) assesseur", *collare* et *collarium* "collier", *altare* et *altarium* "autel". Les deux suffixes échangent leur valeurs : *luminare* désigne

suffixe *-ier(e)*, mais son hétérogénéité, due en partie à cette double origine, interdit de faire entrer tous les dérivés dans une description qui ne vaudrait que pour les purs produits du descendant de *-arius*.

1.2. Le modèle 2

Les dérivés formés d'après le deuxième modèle de dérivation en *-ier(e)* sont tous des noms et tous des non animés. J'en ferai d'abord l'inventaire, pour essayer ensuite de situer ce modèle par rapport au modèle 1.

Le rapport sémantique fondamental " $N_{\text{dér}}$ contient N_{base} " peut se réaliser de trois manières différentes :

(1) Le dérivé désigne un objet concret, un artefact, destiné à contenir, envelopper, supporter, la matière ou l'objet représenté par la base. Les référents de la base et du dérivé – la *salade* et le *saladier* – sont distincts l'un de l'autre. Si l'un est à l'intérieur de l'autre, il ne se confond jamais avec lui.

(2) Le dérivé désigne un ensemble, une masse de ce qui est représenté par la base. Les référents de la base et du dérivé – la *dent* et le *dentier*, la *glace* et le *glacier* – sont consubstantiels.

(3) Le dérivé désigne un objet complexe, naturel ou aménagé par l'homme, qui, à la fois, contient et produit ce qui est représenté par la base. La *pomme* et le *pommier*, le *riz* et la *rizière*, l'*ardoise* et l'*ardoisière*, la *fourmi* et la *fourmilière*, sont à la fois distincts et consubstantiels.

1.2.1. $N_{\text{dér}}$ désigne un objet destiné à contenir N_{base}

1.2.1.1. Le type *cedrier*

La série la plus typique du modèle 2 est celle des noms de récipients, coffrets, étuis, etc., destinés à contenir le produit ou les objets désignés par la base : *aiguillier*, *baguier*, *cedrier*, *compotier*, *confiturier*, *coquetier*, *crémier*, *encrier*, *épinglier*, *huilier*, *pilulier*, *plumier*, *poudrier*, *ravier*, *saladier...*, *beurrière*, *bonbonnière*, *cafetière*, *panetière*, *salière*, *théière*, *tabatière*, *tisanière...* Sémantiquement, la formule qui résume l'opération sémantique – « $N_{\text{dér}}$ désigne un objet destiné à contenir N_{base} » – s'applique sans réserve. En ce qui concerne le genre, il n'y a pas de terme générique commun⁹¹ ni, en général, de déterminé implicite susceptible de communiquer son genre au dérivé. Les

un objet qui **produit** de la lumière et ^o*leviarius* est formé sur *levi(u)s* comme *singularis* sur *singulus*. On trouvera d'autres exemples dans Arias Abellán (1992).

⁹¹ Le mot *récipient* lui-même est un emprunt du 16^e s., dans le vocabulaire scientifique, et n'est passé dans l'usage courant qu'au 19^e s.

masculins pourraient s'expliquer comme des pseudo-neutres. Mais on constate qu'ils ont presque tous une base féminine, tandis que les féminins ont une base masculine : *une plume* → *un plumier*, *du tabac* → *une tabatière*. Cette inversion du genre est réalisée dans tous les exemples donnés ci-dessus.

Les exceptions sont très rares parmi les dérivés les plus anciens, un peu plus nombreuses à partir de l'époque classique. Certaines proviennent d'interférences avec le modèle 1. *Bouquetier* "vase à bouquets" est formé comme hyponyme de *vase* ; *légumier* en relation avec *plat*. Cette filiation est attestée pour *beurrier*, ellipse assez tardive de *pot beurrier* alors que le terme le plus courant a été longtemps *beurrière*, formé régulièrement selon le modèle 2. D'autres exceptions ont été provoquées sans doute par les flottements sur le genre de la base. *Sable* et *légume* ont été employés fréquemment au féminin, *câpre* au masculin. D'où, en partie au moins, le genre de *sablier* "petit récipient destiné à contenir du sable fin pour sécher l'encre"⁹², *légumier* et *câprière* "pot à conserver les câpres". Certains écarts peuvent s'expliquer par l'analogie : *vinaigrier* a dû être influencé par *huilier* dont il est le pendant. *Soupière* et *trivière* doivent sans doute être rattachés à la série suivante⁹³.

Il faut faire un sort particulier à la petite série *aumônière*, *cartouchière* "petite sacoche (...) dans laquelle on met les cartouches"⁹⁴, *ferrière* "sac de cuir contenant les outils de maréchal-ferrant", *gibecière*, *grenadière* "gibecière à grenades", *panetière* "sorte de gibecière, de sac, où l'on met du pain, des aliments"⁹⁵. Elle entre bien dans le type *ceudrier*, puisque les dérivés sont les noms d'objets destinés à contenir ce que désigne la base. Mais elle s'en distingue par le fait qu'il s'agit de sacs et, surtout, parce que ces dérivés constituent une série féminine homogène. Les plus anciens sont réguliers : *panetière* (12^e s.) et *gibecière* (13^e s.) respectent l'inversion du genre ; *aumônière* appartient au modèle 1 (une *aumônière* est une *bourse* ; le "récipient destiné à recevoir les aumônes" était un *aumônier* conformément au modèle 2). A partir de ces trois noms – et peut-être de quelques autres – s'est constituée une série qui a entraîné vers le féminin les formations nouvelles.

1.2.1.2. Le type *sorbetière*

La *cafetière*, la *théière*, la *chocolatière*, la *tisanière* sont des récipients destinés à contenir et à servir le café, le thé, le chocolat, la tisane. Ils ont donc leur place dans la série précédente. Mais ils servent aussi à préparer ces boissons. A l'idée de contenant s'ajoute celle d'élaboration, comme pour la *beurrière*, qui peut être un "vase pour conserver le beurre" mais aussi la "baratte". On s'approche du nom d'instrument, avec à

⁹² *Sablier* "horloge à sable" n'appartient pas à cette série. Ce n'est pas un récipient destiné à contenir du sable, le sable n'intervient que comme instrument. Dans le même sens, on a d'abord employé *sablière*. Les hésitations sur le genre de *sablier*, dans cette acception, suivent celles sur *horloge*.

⁹³ Restent (provisoirement ?) inexpliqués, sur base féminine : *farinière* "coffre à farine" et *saucière* ; sur base masculine : *poivrier*, *sucrier*, *verrier* "panier à verres". Mais plusieurs de ces dérivés irréguliers sont "doublés" par un homonyme de genre opposé : *poivrier* / *poivrière*, *saucier* / *saucière*, *sucrier* / *sucrière*, *verrier* / *verrière*.

⁹⁴ Il s'agit donc d'un objet – et d'un mot – différent de la *cartouchière* "ceinture".

⁹⁵ Hors corpus : afr. *aloiere* "gibecière suspendue à la ceinture", sur *aloe*, *aloue* "alouette". On peut ajouter à cette série *fauconnière* "gibecière du fauconnier", formé sur *fauconnier* par inversion du genre (*infra* 1.3.4.1.).

la limite la *bétonnière*, qui peut être appelée aussi *bétonneuse*. Entre les deux, la *sorbetière*, la *yaourtière*, la *fromagère* "égouttoir à fromage", la *lingotière* "moule (...) où l'on coule le métal en lingots"⁹⁶. Même lorsqu'il s'agit d'appareils, l'idée de contenant reste présente et la base représente ce qui est produit ou préparé. Plus près des récipients proprement dits, mais toujours avec l'idée de préparation : l'*artichautière*, la *chaponnière*, la *daubière*, la *poissonnière*, la *turbotière*, la *tourtière*. La *coquetière* "ustensile où l'on met à cuire les œufs à la coque" s'oppose au *coquetier*, qui ne joue que le rôle de support. Il faut sans doute y ajouter *tripière* "récipient de grès dans lequel on prépare, on conserve, on sert des tripes" et *soupière*, qui semblent au premier abord de simples noms de récipients de la série précédente. *Soupière* est assez tardif (18^e s.). La soupe n'est pas une invention du siècle des lumières, mais auparavant on la trempait dans les assiettes. La *soupière* a été perçue comme le récipient dans lequel on trempe la soupe, ce qui constitue une certaine élaboration.

Les bases sont en majorité masculines et, tout en respectant la règle d'inversion du genre, une série féminine presque homogène s'est constituée⁹⁷. Elle a entraîné vers le féminin des dérivés à base féminine (*bagassière*, *daubière*, *soupière*, *tourtière*, *tisanière*, *tripière*). Les masculins anciens à base féminine – *gaufrier* (14^e s.), *pilulier* "instrument servant à faire les pilules" (17^e s.) – suivent la tendance générale à l'inversion du genre, à moins qu'ils ne s'alignent sur les noms d'instruments du modèle 1 dont ils sont très proches. Plus nettement encore, les masculins à base masculine, plus récents, *oeufrier* (19^e s.) et *couscoussier* (20^e s.). Mais *couscoussière*, également attesté, continue la série⁹⁸.

Ecart sur le plan sémantique : *braisière* "récipient en fonte utilisé pour braiser les viandes", dans lequel la base ne représente pas le produit préparé. Sur le plan catégoriel : *chaudière*, formé en latin et resté motivé par rapport à l'adjectif *chaud*. Mais on peut considérer que la base a été convertie : (*eau*) *chaude* → *chaudière* comme (*eau*) *bénite* → *bénitier*. *Barbotière* "baquet servant à contenir le barbotage"⁹⁹ des chevaux, du bétail" peut être construit sur *barbotage*, par substitution de suffixe, ou directement sur le verbe, comme nom du récipient dans lequel on fait *barboter* le son ou la farine¹⁰⁰.

1.2.1.3. Le type *vaisselier*

Le dérivé désigne ici un meuble (*argentier*, *bonnetière*, *bouteiller*, *chapier*, *chassublier*, *cristallier*, *chiffonnier*, *droguier*, *écuellier*, *fruitier* "étagère à claire-voie où l'on

⁹⁶ Dans la même série, sans doute : *bagassière* "pièce du moulin à sucre (de canne) qui transfère la pulpe broyée du cylindre d'entrée au cylindre de sortie" (la *bagasse* est le "résidu des tiges de canne à sucre dont on a extrait le jus").

⁹⁷ On peut remarquer que parmi les dérivés en *-oir(e)* une série féminine de noms d'ustensiles domestiques s'est également constituée, avec les passages au féminin de noms comme *écumoir*, *passoir*, *rôtissoir*, etc. (cf. Roché 1991 : 59 *ssq.*).

⁹⁸ Le genre peut dépendre aussi de raisons particulières : le *saucier* Moulinex, robot ménager pour faire les sauces, ne pouvait pas s'appeler *saucière*, déjà pris. Autres interférences avec le modèle 1 : *pommadier* "mortier", *galet(t)ière* et *crêpière* "poêle". *Boudinière* "entonnoir à faire les boudin et les saucisses", plus instrument que récipient, devrait être masculin comme *entonnoir* s'il n'était attiré par le type *sorbetière*.

⁹⁹ "Boisson rafraîchissante pour le bétail faite avec de la farine ou du son délayé dans de l'eau".

¹⁰⁰ Hors corpus : afr. *chaufriere* "vase dans lequel on mettait de l'eau chaude", sur le verbe *chauffer* (avec un /r/ épenthétique comme dans *oeufrier* et *arbalétrier*).

étales les fruits", *lardier, lingotier, médaillier, vaisselier...*) ou une pièce, un local fermé (*bûcher, chartrier, clocher, fagotier, fruitier* "local où l'on garde les fruits", *gerbier, grainier, minutier*. Formés en latin et restés motivés, *grenier* et *pailler* préfiguraient la série. Ces noms se distinguent du type *chandrier* non pas en raison de particularités sémantiques (la formule « N_{dér} désigne un objet destiné à contenir N_{base} » s'applique exactement, et la différence de taille n'a pas d'importance en elle-même) mais parce que cette série, sauf exceptions, est homogène quant au genre. Les bases étant en majorité féminines, donc les dérivés masculins, elle a entraîné vers le masculin les dérivés à base masculine (*argentier, chiffonnier, cristallier, fagotier, fruitier, lardier, lingotier*). Les exceptions sont *fourrière*, aujourd'hui démotivé¹⁰¹, dérivé ancien qui suit l'inversion du genre, et *bonnetière*, que le *DHLF* présente comme une ellipse d'*armoire bonnetière* et qui suivrait donc la logique du modèle 1¹⁰².

1.2.1.4. Le type *jambière*

La particularité de cette série est que la base désigne une partie du corps (de l'homme ou d'un animal), le dérivé une pièce de l'armure ou du harnais : *croupière, cuis-sière, épaulière, genouillère, jambière, mentonnière, muselière, oeillère, têtère, visière*¹⁰³... Plusieurs mots ont été remis en circulation pour désigner des équipements sportifs de protection et, dans ce domaine, la série reste productive. Le *Robert* donne comme récent *coudière* "dispositif attaché au coude, sur le coude, pour le protéger", mais il était déjà attesté au 16^e s. avec le même sens. Au 19^e siècle, les « antiquaires » avaient forgé *cubitière* pour décrire les armures.

Bien que les bases masculines ne soient pas beaucoup plus nombreuses que les bases féminines, cette série est remarquablement homogène quant au genre : elle est tout entière féminine. *Collier* est hérité du latin et ne faisait pas partie, à l'origine, du harnachement.

A partir du type ainsi défini, la série s'étend dans trois directions :

– La base désigne une partie du corps, le dérivé un autre accessoire vestimentaire ou de protection : *brassière, bustier, doigtier, jarretière, poucier* "doigtier de cuir dont certains ouvriers se servent pour se protéger le pouce", *tétonnière* "soutien-gorge".

– Le dérivé désigne une pièce de l'armure ou du harnais ou un vêtement, mais la base n'est pas le nom d'une partie du corps : *braconnière* "pièce d'armure qui protégeait le bassin et les cuisses" (sur un dérivé méridional de la famille de *braie*), *guêpière* "gaine étroite qui amincit la taille", *grenouillère* "combinaison pour bébé". Certains dérivés s'écartent du modèle également sur le plan catégoriel : *orbière* "morceau de cuir percé d'un trou, placé sur chacun des yeux d'un animal de trait pour qu'il ne puisse voir que droit devant lui", formé sur l'adjectif *orbe* "aveugle, obscur" ; *épissière* "filet de cor-

¹⁰¹ Le *Robert* donne encore, comme « vx. », le sens "lieu où l'on mettait à l'abri le fourrage". La base est l'afr. *fuere* "fourrage".

¹⁰² Le *TLF* dit plus prudemment « ... avec ellipse d'un subst. comme *armoire* ». Le mot est difficile à cerner : il est donné comme « vieux ou régional », mais il n'est attesté qu'au 20^e s. *Panetière* "armoire" est une extension de sens de *panetière* "sac", "coffre", plutôt qu'une formation indépendante. Sur *chiffonnière*, voir Roché 1991 : 135. *Semainier* "petit meuble à sept tiroirs" peut être rattaché à cette série bien que la base ne représente pas le contenu.

¹⁰³ Sur *visière*, voir *supra* 1.1.1.5.

des servant à protéger un cheval des insectes", sur le verbe *épisser* ; *devantière* "protection mobile en cuir que l'on plaçait à l'avant des voitures pour protéger les jambes des cochers", sur l'adverbe *devant*.

– La base désigne une partie du corps, mais le dérivé n'est pas une pièce de l'armure, du harnais ou un vêtement : *nasière* "pince passée dans les naseaux du bœuf (pour le conduire)", *oeillère* "petit récipient ovale servant à se baigner les yeux", *coudière* "saillie d'un meuble qui permet de s'accouder", *têtière* "garniture (...) qu'on fixe au dossier d'un fauteuil, à l'endroit où l'on appuie la tête" ¹⁰⁴.

On peut dire que ces dérivés, extensions de la série, sont à la fois attirés par elle (quand il s'agit de dérivés en *-ier(e)* qui ne seraient pas féminins sans cela) et provoqués par elle (quand il s'agit de dérivations en *-ier(e)* là où l'on n'attendrait pas forcément ce suffixe). Suivant les régions, le "tablier de femme" est appelé *devantier*, *devantière* ou *devanteau*. Le masculin est le genre logique pour un dérivé du modèle 1, c'est un pseudo-neutre : le *devantier* est "ce qui est devant". Le féminin résulte de l'attraction du type *jambière*. Et l'hésitation entre deux suffixes très différents, *-ier(e)* et *-eau*, confirme qu'on se situe dans un cas de figure atypique, aux limites des zones d'utilisation de l'un et de l'autre.

1.2.1.5. Le type *damier*

Par un léger infléchissement, on passe de "être dans" à "être sur". Les pièces du jeu de dames sont sur le *damier*, celles du jeu d'échecs sur l'*échiquier*, le dos s'appuie sur le *dossier* et l'oreille sur l'*oreiller*, etc. Des mots comme *torchère* et *chandelier* assurent la transition pour passer de l'idée de contenant à celle de support. Autres exemples : *clavier* "anneau, porte-clés", *cordier* "partie du violon où s'attachent les cordes" ¹⁰⁵, *hâtier* "grand chenet de cuisine, muni de crochets sur lesquels on appuie les broches" (sur *hâte* "broche à rôtir"), *jambier* "pièce de bois courbe servant à maintenir écartées les jambes postérieures d'une bête abattue", *lampier* "support de lampe", *quillier* "espace carré dans lequel on dispose les quilles".

A partir d'une majorité de bases féminines, la spécificité sémantique et référentielle a favorisé, ici encore, la constitution d'une série homogène masculine, qui a intégré quelques dérivés à base masculine (*dossier*, *échiquier*). Sémantiquement, *coudière* "saillie d'un meuble qui permet de s'accouder" fait partie de cette série. Il est féminin par inversion du genre ou attraction du type précédent.

A l'intérieur de ce type, une petite série aujourd'hui disparue explique *poignet*, qui correspond mal au sémantisme du suffixe *-et*. C'est une réfection de *poigner* "partie du corps qui porte le *poing*", comme le *coier* "croupe du cheval" porte la queue (*coe* en ancien français).

¹⁰⁴ *Jambier* "étrier de cuir qui s'attache aux jambes et sert à grimper", en revanche, a échappé à l'attraction de cette série, à cause, sans doute, du risque de confusion avec *jambière*, qui existait déjà dans un autre sens. Pour *têtière*, l'homonymie est moins gênante dans la mesure où les domaines sont plus éloignés.

¹⁰⁵ Dans le même domaine, mais absent du *Robert*, *chevill(i)er* "partie supérieure du manche sur laquelle sont situées les chevilles".

1.2.1.6. Le type *boutonnière*

Autre modalité du rapport de contenant à contenu : l'ouverture qui reçoit ou laisse passer un objet, un être animé. Le *bouton* passe dans la *boutonnière*, le *chat* par la *chatière*, la *goutte* par la *gouttière*¹⁰⁶. L'*arbalète* tire à travers l'*arbalétrière*. La transition avec l'idée de support présente dans le type précédent est assurée par des dérivés comme *toletière* "pièce de bois fixée sur le plat-bord d'une embarcation et dans laquelle s'enfoncent les tolets". Mais les deux séries s'opposent nettement par le genre : celle-ci est exclusivement féminine.

Proche de la *boutonnière*, l'*auberonnrière* "plaque de métal fixée sur un coffre, une malle, et dans laquelle est pratiquée une fente qui reçoit l'auberon". Proche de *toletière* : *bourdonnière* "pièce d'huissierie où pivote le goujon (ou *bourdonnier*) d'une porte, d'une fenêtre", *busquière* "partie du corset dans laquelle on glissait le busc", *coutrière* "pièce servant à fixer le coutre à l'avant de la charrue"¹⁰⁷. La *cloutière* "pièce de fer percée de trous, utilisée pour former des clous" n'est pas la *cloutière* "boîte à compartiments dans laquelle on range les clous", qui appartient au type *cendrier*, comme la *filière* "instrument, organe destiné à étirer ou à produire des fils" n'est pas la *filière* du type *cuvier*.

La série *arbalétrière*, *archère*, *canonnière*¹⁰⁸ a intégré *meurtrière*, écart sur le plan catégoriel puisque la base est le verbe *meurtrir* "blesser" (ou le nom verbal *meurtre*, ce qui revient au même). En revanche, *rayère* "étroite ouverture verticale pratiquée dans le mur d'une tour et qui sert à en éclairer l'intérieur", donné par le *Robert* comme dérivé de l'afr. *raier* "émettre des rayons lumineux, éclairer", peut avoir été formé sur *rai* "rayon".

Interférence avec le modèle 1 : *câblière* "pierre percée pour le passage d'un câble et qui sert de lest pour les filets de pêche" peut être analysé comme (*pierre*) *câblière*. Pour les autres dérivés de la série, en revanche, il n'y a pas de déterminé implicite. Le mot *ouverture* est un terme générique définitoire *a posteriori*, qui ne peut pas avoir conféré son genre à la série. Elle est féminine parce que la majorité des bases est masculine.

1.2.2. N_{dér} est un ensemble de N_{base}

Une autre façon d'"être dans" est de faire partie d'un ensemble, ou d'une masse homogène. Le *boules* sont dans le *boulier* et la *glace* dans le *glacier*. Un certain nombre

¹⁰⁶ Il s'agit bien sûr de la *gouttière* "fissure par où l'eau goutte à l'intérieur de la maison", donné comme « Vx ou régional » par le *Robert*.

¹⁰⁷ Egalement *jaumière*, altération de *heaumière* "ouverture pratiquée dans la voûte d'un navire pour le passage du gouvernail..." (sur *heahme* "barre du gouvernail"). Dans le corpus annexe, *pissotière* "membre viril", "trou d'un cuvier à lessive", "trou oblique dans la muraille d'un navire", sur *pissot* "jet d'urine" (ou directement sur le verbe *pisser*).

¹⁰⁸ *Canonnière* "petite ouverture pratiquée dans un mur pour tirer sans être vu", indépendant de *canonnière* "bateau" et de *canonnière* "jouet".

de dérivés en *-ier(e)* sont des collectifs, avec quelques nuances à l'intérieur de ce rapport sémantique fondamental.

1.2.2.1. Le type *boulier*

Comme dans les types précédents, le dérivé désigne en général un objet fabriqué. Mais le *saladier*, récipient, existait indépendamment de la salade tandis que sans les boules le *boulier* n'en est plus un. Le référent du dérivé est un ensemble organisé de ce que représente le nom base, plus le support qui les associe : *boulier*, *chéquier*, *dentier*, *nuancier*, *pédalier*, *plancher*, *teintier*...¹⁰⁹. Un *boîtier* est d'abord une "boîte à compartiments", c'est-à-dire un ensemble de boîtes ; un *casier*, un "ensemble de cases pouvant former meuble de rangement". Avec un transfert métonymique sur la base : *cartonnier*, "meuble de bureau (...) comportant de nombreux tiroirs faits de carton fort". On rejoint ainsi la série de noms de meubles, à partir d'une relation différente entre la base et le dérivé. Démotivé, *clavier* "ensemble de touches" qui sont autant de *clés*¹¹⁰.

Quelques dérivés sont des collectifs purs et simples, et pas forcément des objets fabriqués. Le *fessier* n'est rien d'autre que l'ensemble des deux fesses¹¹¹. Avant d'être un appareil dentaire, le *dentier* était une rangée de dents. Le *quillier* est l'"ensemble des neuf quilles qui composent un jeu" et le *rucher* "l'ensemble des ruches". Nous avons déjà rencontré ces deux derniers termes comme désignation de l'emplacement où se trouvent les quilles ou les ruches. On peut construire le sens des deux acceptions séparément à partir de la base, ou l'une par rapport à l'autre, par métonymie. Les deux ne sont pas incompatibles : la « circulation du sens » s'effectue aux deux niveaux. Il en est de même pour *fichier* "collection de fiches" et *fichier* "boîte contenant des fiches"

Cette série est presque entièrement masculine, avec une grande majorité de bases féminines. On peut y rattacher deux dérivés féminins : *limonière* "partie d'une voiture hippomobile formée des deux limons" et *crinière*. Mais l'afr. *crine* avait déjà le sens de "chevelure", "crinière". On peut analyser *crinière* comme un collectif dérivé de *crin* (avec inversion du genre) ou comme un dérivé de *crine* du type *cuvier*.

1.2.2.2. Le type *bêtisier*.

Simple cas particulier du type précédent, la série des noms de recueils : *bêtisier*, *chansonnier*, *chartrier*, *coutumier*, *échéancier*, *épistolier*, *fablier*, *facturier*, *minutier*, *ordonnancier*, *rentier*, *sottisier*, *terrier*...¹¹² ; et celle des noms de collections : *coquillier*, *cristallier*, *droguier* "collection d'échantillons pharmaceutiques", *herbier*, *médail-*

¹⁰⁹ Egalement : *baguier* "ensemble d'anneaux (...) au moyen duquel le bijoutier détermine, d'après le doigt de son client, la dimension d'une bague" ; *rancher* "échelle dont les échelons (*ranches*) sont disposés perpendiculairement de part et d'autre d'un montant central".

¹¹⁰ Extension de cette série : *semainier* "bracelet à sept anneaux" (il s'agit bien d'un ensemble composé d'éléments identiques, mais la base ne représente pas chacun des éléments) et peut-être aussi *semainier* "boîte qui contient un manche de rasoir et sept lames interchangeables".

¹¹¹ Formation nettement différente, par conséquent, de *fessier* "muscle", typiquement désadjectival.

¹¹² Egalement *pouillé* (*pouiller*) "registre des biens et des bénéfices ecclésiastiques...", sur l'afr. *pouille* "rente". Démotivé, le mot n'a plus été perçu comme un dérivé en *-ier(e)*, d'où la graphie.

lier... Aujourd'hui démotivé, *calendrier*¹¹³ est peut-être à l'origine de cette série, dans laquelle s'intègre également *psautier* "recueil de psaumes". Tous ces noms sont masculins, et presque toutes les bases de ceux qui ont été formés en français sont féminines.

Ces dérivés sont souvent homonymes du nom du meuble destiné à abriter la collection (*crystallier, médaillier*) ou de la pièce où sont gardés les registres (*chartrier, minutier*). Les noms de recueils eux-mêmes rejoignent les dérivés désadjectivaux qui ont *livre* ou *registre* comme déterminé implicite ou explicite : *terrier* et *censier* peuvent être compris comme *livre terrier, registre terrier, registre censier* "registre sur lesquels étaient inscrites les contributions du cens". Au-delà, il y a la série *cuisinier* "livre de cuisine", *fruitier* "livre sur les fruits", *herbier* "traité de botanique", *ménagier* "traité d'économie domestique", *organier* "traité sur les organes", dans laquelle le sémantisme est différent (un *fablier* n'est pas un livre sur les fables, c'est un recueil de fables)¹¹⁴.

1.2.2.3. Le type *glacier*

Les dérivés des types précédents avaient pour base un nom désignant un objet, donc nombrable. Si la base est un N massif, le dérivé désigne un "tas de N", une "masse de N" : *bourbier, bourrier, brasier, crassier, glacier, merdier, pailler, rocher* (bases féminines) ; *chaumier* (base masculine). Si, plus rarement, la base est un N nombrable, le dérivé désigne encore un simple tas – *bûcher, gerbier, pierrier* –, différent des ensembles organisés du type *boulier*. Plusieurs mots aujourd'hui démotivés font historiquement partie de cette série : *atelier*¹¹⁵ ; *clapier* "amas de pierres, éboulis" ; *lisier* ; *murger* (ou *merger*) "tas de pierres provenant de l'épierrement du sol" ; *poussier*¹¹⁶. Formé en latin, *fumier* a pris par métonymie le sens de "matière" tout en gardant celui de "tas".

Comme les précédents, les dérivés de ce type sont uniformément masculins, avec une grande majorité de bases féminines. Les quelques féminins – *gerbière, glacière, paillère* – sont tous régionaux (Sud-Est principalement) et "doublent" des masculins dont ils sont synonymes, avec éventuellement une spécialisation locale (cf. Roché 1997b : 377 à propos de *gerbier / gerbière*).

1.2.3. N_{dér} contient et produit N_{base}

La dimension « pragmatique », qui avait disparu dans la plupart des collectifs des types précédents, revient au premier plan avec les noms d'arbres fruitiers, de plantations, de carrières, d'élevages. Dans ces quatre séries, l'idée de production s'ajoute au rapport, qui reste fondamental, de contenant à contenu.

¹¹³ Initialement, « registre où étaient inscrites les dettes, dérivé de *calendae* par référence au fait que l'on payait les intérêts le premier jour du mois » (DHLF).

¹¹⁴ Avec ses deux valeurs – "recueil de N_{base}" et "livre sur N_{base}" – cette double série est le pendant de celle des dérivés en *-aire* : *abécédaire, argumentaire, dictionnaire, évangélique, glossaire*, etc. Le *propriétaire* était le "livre des propriétés des choses".

¹¹⁵ A l'origine, "tas de bois", sur *astele* "petit morceau de bois".

¹¹⁶ Hors corpus : afr. *boier* (sur *boe, boue*), *poudrier* (sur *poudre* "poussière"), *terrier* "talus, levée de terre", *vasier*, etc.

1.2.3.1. Le type *pommier*

Presque tous les noms de fruits hérités du latin sont féminins¹¹⁷. Par inversion du genre, ils donnent des noms d'arbres masculins : *amandier*, *châtaignier*, *cerisier*, *figuier*, *poirier*, *pommier*, *prunier*... Ce noyau, important numériquement et parfaitement homogène, va s'étendre dans plusieurs directions. Il intègre les arbres dont le fruit a un nom masculin, entré plus récemment dans la langue (*abricotier*, *citronnier*, *cocotier*, *marronnier*...) ; les arbustes (*framboisier*, *groseillier*, *cassissier*) ; jusqu'à des plantes herbacées (*fraisier*). Mais on atteint une limite (il n'y a pas de °*melonnier*). Dans une autre direction, les noms d'arbres ou d'arbustes dont la production utile est autre chose que le fruit (*baumier*, *camphrier*, *cannelier*, *ébénier*, *kapokier*... ; *caféier*, *cotonnier*, *rosier*, *théier*...). S'il s'agit d'autres sortes de plantes, les exemples, de nouveau, deviennent rares : l'*amadouvier* est un champignon, mais il pousse sur les arbres ; le *poivrier* et le *vanillier* sont des lianes qui y grimpent. Pas d'*auberginier*¹¹⁸ ni de °*tomatier*. Botaniquement, l'aubergine et la tomate sont des fruits, mais comme ils sont perçus comme des légumes, l'attraction du modèle ne fonctionne plus.

Au-delà – mais il n'y a pas de solution de continuité – on sort de ce type de dérivation. Si la base ne désigne plus une production de l'arbre mais une autre caractéristique (forme, odeur, etc.), on rejoint le type *verdier* (*supra* 1.1.3.3.). L'influence du paradigme des noms d'arbres se fait encore sentir par le choix du genre (*frangipanier*, *fromager*, *parasolier*...) tant qu'il s'agit vraiment d'un arbre. Les noms des autres plantes (*glauquier* et *glaucière*, *pucier* et *pucière*) y échappent complètement. Il y a enfin les cas où le suffixe *-ier* devient un simple intégrateur paradigmatique (*infra* 1.4.2.1.).

1.2.3.2. Le type *rizière*

Les noms de plantations constituent une série complémentaire de celle des noms d'arbres : dans le même domaine notionnel, des féminins s'opposent à des masculins. Dans certains cas – *cacaoyer* / *cacaoyère*, *caféier* / *caféière*, *câprier* / *câprière*, *fraisier* / *fraisière*, *framboisier* / *framboisière*... – les deux dérivés semblent formés sur une même base alors que sémantiquement il s'agit plutôt d'une dérivation en chaîne *fraise* → *fraisier* → *fraisière*. Nous verrons plus loin le problème particulier que pose cette deuxième dérivation (*infra* 2.4.2.). Notons seulement que dans ces trios le masculin n'est pas un nom d'arbre proprement dit. Il désigne un arbuste (*cacaoyer*, *caféier*, *câprier*, *framboisier*), une plante herbacée (*fraisier*), une liane (*poivrier*). *Olivière* a été formé sur *olive* m. "olivier" et s'est effacé devant *olivaie* (ou *oliveraie*) quand *olivier* a remplacé *olive* pour désigner l'arbre.

En général, la base désigne à la fois la plante et le produit qu'on en tire (*artichaut*, *melon*, *oignon*...), d'où *artichautière*, *avenière*, *garancière*, *houblonnière*, *lavandière*, *melonnière*, *oignonnière*, *ravière*, *rizière*, *safranière*. Ou bien il s'agit d'un végétal utilisé

¹¹⁷ Le féminin reste majoritaire chez ceux qui sont entrés plus tard dans la langue. Globalement, parmi les noms de fruits ayant servi de base à un nom d'arbre ou d'arbuste enregistré par le *Robert* : 60 féminins sur 84.

¹¹⁸ Sauf en Nouvelle-Calédonie, d'après Hollyman (1983). Merci à Jacques Durand qui m'a communiqué cet article.

en totalité (*champignon, cresson, luzerne...*), d'où *champignonnière, chanvrière, cressonnière, linière, luzernière, sainfoinnière, tréflière*. Si c'est un nom d'arbre (*cèdre, sapin, érable...*), il n'est pas formé sur un nom de fruit, d'où *cédrière, cyprière, érablière, oulmière, pinière, sapinière*.

La série s'étend à des végétaux non cultivés : *buisnière, genêtière, houssière, jonchère, roncière, roselière*. L'idée de production, dans ce cas, disparaît, le dérivé n'est plus qu'un collectif. Cas particulier intéressant : celui de *bruyère*. A l'origine, c'est un collectif, °*brucaria*, formé sur le latin tardif *brucus* qui désignait la plante. En français, *bruyère* s'est substitué au primitif comme nom de plante, si bien qu'en synchronie *bruyère* "étendue couverte de bruyère" peut être considéré comme un dérivé de *bruyère* "plante". *Fougère* a la même origine (la *filix* → **filicaria*) mais a perdu le sens de collectif.

Ecart sur le plan sémantique : *pépinière*, qui s'intègre parfaitement dans la série mais dont la base n'est pas un nom de végétal.

A côté de ces féminins, dont la grande majorité ont une base masculine, les quelques masculins sont des cas très particuliers ou aberrants, comme *palmérier* "palmeraie", attesté au 19^e s. mais qui n'a pas subsisté. *Chardonnier*, donné comme « rare » par le *Robert*, serait une réfection de *chardonnai* (il est absent du *FEW*). Le dérivé régulier était *chardonnière*. *Epinier* "fourré d'épines"¹¹⁹ et *roncier* "buisson, touffe de ronces" sont à la limite entre les deux séries, celle des noms d'arbres ou d'arbustes et celle des collectifs. Pour ces végétaux qui poussent imbriqués les uns dans les autres, la touffe, le buisson se substituent à la plante bien individuée (d'où le masculin), tout en gardant une valeur de collectif. Mais si celui-ci a une certaine étendue, le féminin *roncière* s'impose. *Herbier* "banc d'herbes ou d'algues dans un cours d'eau ou dans la mer" est un reste de l'ancien français, où coexistaient *erbier* et *erbiere*, comme *erbail* et *erbaille*, *erboi* et *erboie*, etc. Greimas relève treize dérivés d'*erbe* avec le même sens de collectif ("lieu couvert d'herbe", "pâturage"). Le foisonnement morphologique de l'ancien français allait de pair avec une grande liberté quant au genre. En l'occurrence, la logique de l'inversion du genre pouvait donner un masculin et celle de la série lexicale un féminin. *Fruitière* "verger" n'appartient pas à cette série¹²⁰. Il s'en rapproche sur le plan référentiel, mais il n'est pas construit sur un nom de plante.

1.2.3.3. Le type *ardoisière*

La série des noms de carrières combine l'idée de production présente dans les types précédents avec la présence comme base d'un nom massif, comme pour le type *glacier*. *Ballastière, charbonnière, falunière, ferrière, grésièrre, marbrière, nitrière, plâtrière, sablière, sablonnière, soufrière* ont une base masculine ; *ardoisière, argilière, crayère, glaisière, houillère, marnière, minière, perrière, tanguière, terrière, tourbière* ont une base féminine. La cohérence de la série, exclusivement féminine, s'est imposée malgré l'hétérogénéité des bases. Les seuls qui ont comme base un nombrable sont *carrière* et *meulière*, aujourd'hui démotivés. Formé en latin tardif sur *quadrus* (*lapis*)

¹¹⁹ *Epinier* est un terme de vénerie donné par Littré comme employé seulement au pluriel, ce qui le distingue d'un véritable collectif.

¹²⁰ Ellipse de *jardin fruitier*, il relève du modèle 1.

"pierre de taille", *carrière* fonctionne à la fois comme générique et comme désignation plus spécialisée d'un endroit où l'on exploite la pierre. La *meulière* est à l'origine une carrière d'où l'on extrait la pierre pour faire des meules. A partir du moment où *meulière* a désigné aussi une pierre utilisée pour la construction, il a pris le sens de "carrière de (pierre) meulière" (cf. *fumier* "tas de fumier" et *bruyère* "lieu couvert de bruyère"). *Minière* est formé sur *mine* "minerai" et non sur *mine* "exploitation souterraine". *Gravière* "exploitation de gravier" est sans doute différent de l'afr. *graviere* "lieu couvert de gravier", qui est formé sur *grave*. C'est donc un cas d'haplogie ou d'inversion du genre.

Avec le même type de bases, la série s'est étendue à des dérivés désignant le lieu où l'on entrepose, où l'on fabrique ce qui est désigné par la base : *alunière*, *amidonnière*, *charbonnière* "emplacement d'une forêt où l'on fait le charbon de bois", *garancière* "atelier où s'effectue le garançage", *glacière* "cavité souterraine en maçonnerie dans laquelle on conservait la glace" et *glacière* "fabrique de glace", *poudrière*, *salpêtrière*, *soudière* ¹²¹.

1.2.3.4. Le type *fourmilière*

La majorité des dérivés de cette série ont pour base un nom d'animal et désignent un habitat ou un lieu d'élevage. Ils combinent donc, dans des proportions variables, les idées de contenant, de collectif et de production. A la différence des séries précédentes, cependant, celle-ci n'est pas homogène quant au genre. Les plus nombreux sont des féminins à base masculine : *canardière*, *chaponnière*, *crapaudière*, *escargotière*, *héronnière*, *lapinière*, *limaçonnière*, *milanière*, *omblière*, *pingouinière*, *poussinière*, *renardière*, *termitière*, *visonnière*. Mais il y a aussi les féminins à base féminine : *anguillière*, *chenillère*, *cigalière*, *fourmilière* ¹²², *grenouillère*, *huître*, *moulière*, *taupinière* ; des masculins à base féminine : *abeiller*, *colombier*, *poulailler*, *pucier*, *poulier*, *volailler* ; ou masculine : *pigeonnier*, *polypier*. *Alevinier* et *alevinière*, *carpier* et *carpière*, *guêpier* et *guêpière* sont synonymes ¹²³. Cette hétérogénéité a sans doute pour origine la persistance du modèle latin classique, qui donnait des neutres comme *columbarium* ¹²⁴, à côté des formations féminines romanes. *Colomier*, devenu *colombier*, est resté lié à *colom*, *coulom*, puis *colombe*, forme demi-savante. Il a servi de modèle à *pigeonnier*, à *poulailler*, et à quelques dérivés proches (*poulier*, *volailler*). A part *guêpier*, les autres masculins sont marginaux. *Polypier* et *pucier*, substitut plaisant de *lit*, sont plutôt des extensions de la série que des membres à part entière. On peut penser également que *pigeonnier*, *colombier*, *poulailler* sont perçus davantage comme des bâtiments et rapprochent de *grenier*, *pailleur*, *bûcher*, etc., tandis que les féminins sont plus nettement des collectifs d'animaux. Cette répartition est confirmée par *cochonnier*, forgé ou retrouvé par un journaliste du *Monde* pour parler des « poulaillers et cochonniers industriels » de la Bretagne ¹²⁵.

¹²¹ Hors corpus : *ferrière* "forge", afr. *plometiere* "fonderie de plomb", *savonnière*.

¹²² On pourrait également classer *fourmilière* dans la première liste puisque *fo(u)rmi(e)* a longtemps hésité entre les deux genres.

¹²³ Egalement *rabouiller*, *rabolier* et *rabouillère*, *rabolière* "terrier de lapin", formé sur un mot d'origine germanique apparenté à l'anglais *rabbit*.

¹²⁴ Egalement *aviarium* "volière", *gallinarium* "poulailler", *vivarium* "vivier".

¹²⁵ *Le Monde*, 5/6/1997 : 30. *Cochonnier* est absent du Littré, du *GLE*, du *Robert* et du *TLF*. Le *FEW* le donne surtout comme nom de personne et avec le sens d'"étable à cochons" dans un patois.

A partir de ce modèle, la série s'étend dans deux directions :

– Le dérivé est un lieu d'élevage ou un habitat animal, mais la base n'est pas un nom d'animal. *Rucher* est une sorte de collectif d'habitats. *Cocoonnière* "lieu de stockage des cocons" fait le lien avec la série précédente. Encore proche des dérivés réguliers : *vivier*, formé en latin et resté motivé en français. Le caractère adjectival de la base permet de postuler un déterminé implicite nominal : (*animal*) *vif* → *vivier*. Avec une base verbale, *barbotière*, *frayère* et *volière* font le lien avec le modèle 1 (*supra* 1.1.3.3.). *Terrier* "trou de lapin" a une base nominale mais n'est pas plus régulier. Aucune des autres acceptions de *terrier* ne permet de passer à celle-ci par glissement ou transfert sémantique. Il faut supposer une dérivation autonome à partir de *terre*. Comme dans les formations précédentes, une caractéristique saillante – être vivant, voler, creuser son gîte dans la terre – instaure un rapport métonymique qui se substitue à la relation animal / habitat. L'hésitation sur le genre – *volier* et *terrière* sont également attestés – confirme le rattachement à cette série. Le cas de *clapier*, en revanche, est différent. La suffixation en *-ier* est antérieure à l'utilisation du mot pour désigner un habitat animal. Mais l'attraction de cette série a favorisé le transfert sémantique qui a fait passer de *clapier* "amas de pierres, éboulis" à *clapier* "trou de lapin", puis "cabane à lapins".

– Un nom de personne se substitue comme base au nom d'animal : *capucinière*, *garçonnière*, *gentilhommière*, *jésuitière*, *pouponnière*. Un peu en marge : *chacunière* "maison, appartement particulier", sur base pronominale. Emprunté à l'italien, mais plus ou moins motivé à l'origine, *caponnière* "chemin établi dans un fossé à sec d'une place forte pour communiquer d'un ouvrage à l'autre" joue sur l'ambiguïté de *capon* (*chapon*) "animal" et "(homme) couard". Il fait le lien entre la série régulière (base : nom d'animal) et cette extension. Les nombreux toponymes du type *La Colinière* *La Chauvinière*, *La Martinière*, etc., ont été formés de la même façon puisqu'ils désignent, en général, une ferme ou une propriété, sur une base qui devait être, à l'origine, le nom du fermier ou du propriétaire. *Pétaudière* est un nom de cette série qui est entré dans le lexique comme nom commun, par un transfert analogique.

1.2.4. Conclusion

L'examen détaillé de ce deuxième modèle de dérivation en *-ier(e)* confirme les deux caractéristiques qui avaient conduit à le distinguer du premier : l'inversion du genre et l'homogénéité sémantique. Il faut s'interroger cependant sur son autonomie par rapport au modèle majoritaire.

1.2.4.1. En ce qui concerne l'inversion du genre, rappelons d'abord que la dérivation en *-ier(e)* n'en est pas le seul exemple. On l'observe avec le suffixe *-on*, dans les dérivations du type *Guillotiner* → *guillotine* et, moins systématiquement, avec certains dérivés en *-in(e)*, *-ot(te)* et *-et(te)*. J'ai fait l'hypothèse, dans ce cas, qu'elle contribue à la différenciation entre base et dérivé, tous les deux nominaux, quand le dérivé n'est pas un simple diminutif (une *maisonnette* est une (*petite*) *maison*, une *cigarette* n'est pas un (*petit*) *cigare*) (Roché 1991 : 142-239). Avec le suffixe *-ier(e)*, elle est à l'origine d'un même processus dans la plupart des séries de dérivés. Au départ, un certain nombre de

noms ayant à la fois les mêmes caractéristiques sémantiques et référentielles et, en majorité, le même genre (noms de fruits, d'arbres, de matières naturelles...). La suffixation et l'inversion du genre créent une série de dérivés encore plus homogène, puisque s'ajoutent le sème commun et l'effet de rime apportés par le suffixe. Cette série se développe ensuite en intégrant d'autres bases, de genre opposé, ou appartenant à une autre classe référentielle, voire non nominales. L'effet analogique l'emporte sur l'inversion du genre, qui finit par être oublié.

Dans certains cas, cependant, on peut se demander si le suffixe *-ier(e)* n'opère pas une sélection des bases. Pour les collectifs des types *dentier*, *bêtisier* et *glacier*, en particulier, l'homogénéité des dérivés (masculins à plus de 90%) et le fort pourcentage d'inversion du genre (83%) laissent supposer que des bases virtuellement candidates à la dérivation en *-ier* ont été éliminées. C'est ce qui se passe avec le suffixe *-on*, qui sélectionne des bases féminines et n'a pas de pendant féminin. Cette hégémonie du masculin parmi les collectifs en *-ier(e)* est d'autant plus remarquable qu'il y a une affinité entre le féminin et la notion de collectif, à partir des neutres pluriels confondus avec des féminins (cf. doublets *bras / brace*, *feuil / feuille*, *vaisseau / vaisselle*, etc.). Le mécanisme d'inversion du genre l'a emporté sur l'influence des autres collectifs.

Pour les noms de récipients du type *cendrier*, l'hétérogénéité des bases n'a pas permis la constitution d'une série uniquement masculine ou féminine. Les deux genres s'équilibrent (cf. tableau 3). La série des noms d'habitats d'animaux représente un cas de figure intermédiaire : une majorité de féminins dus à l'inversion du genre, quelques masculins qui continuent le modèle latin. D'une façon générale, le pourcentage d'inversion du genre baisse un peu après l'ancien français (à cause des séries homogènes, principalement celles des noms d'arbres), mais elle continue à fonctionner jusqu'en français moderne (cf. tableau 4).

base :	m ↓ m	f ↓ m	m ↓ f	f ↓ f	invers. du genre	total dérivés m		total dérivés f		total
2.1. N_{dér} est un objet destiné à contenir N_{base}										
2.1.1. Type <i>cedrier</i>	8	26	24	7	77%	34	52%	31	48%	65
2.1.2. Type <i>sorbetière</i>	2	3	11	9	54%	5		21	81%	26
2.1.3. Type <i>vaisselier</i>	7	15	3	0	72%	22	88%	3		25
2.1.4. Type <i>jambière</i>	3	1	19	11	59%	4		34	89%	38
2.1.5. Type <i>oreiller</i>	2	8	1	0	82%	10	91%	1		11
2.1.6. Type <i>boutonnière</i>	0	0	14	2	88%	0		17	100%	17
Total 2.1.	22	53	72	29	71%	75	41%	107	59%	182
2.2. N_{dér} est un ensemble de N_{base}										
2.2.1. Type <i>dentier</i>	4	15	3	0	82%	19	86%	3		22
2.2.2. Type <i>bêtisier</i>	1	16	0	0	94%	17	100%	0		17
2.2.3. Type <i>glacier</i>	2	11	0	2	73%	13	87%	2		15
total 2.2.	7	42	3	2	83%	49	91%	5		54
2.3. N_{dér} contient et produit N_{base}										
2.3.1. Type <i>pommier</i>	44	82	0	0	65%	126	100%			126
2.3.2. Type <i>rizière</i>	1	3	35	6	84%	4		41	91%	45
2.3.3. Type <i>ardoisière</i>	0	0	16	16	50%	0		32	100%	32
2.3.4. Type <i>fourmilière</i>	3	9	25	9	74%	12		38	76%	50
total 2.3.	48	94	76	31	68%	142	56%	111	44%	253
total 2.	77	189	151	62	71%	266	54%	223	46%	489

Tableau 3 : le genre des dérivés du modèle 2¹²⁶

¹²⁶ Le total indiqué dans les colonnes 7 à 11 peut être supérieur à la somme des chiffres portés dans les colonnes 2 à 6 à cause des quelques dérivés à base non nominale. Rappelons que ces chiffres ne prennent en compte que les dérivés formés en français et mentionnés dans le *Grand Robert*.

base :	m ↓	f ↓	m ↓	f ↓	invers. du genre	total dérivés m		total dérivés f		total
dérivé :	m	m	f	f						
ancien français	5	45	27	15	78%	50		45		95
moyen français	17	48	31	16	71%	65		49		114
français classique	27	52	41	12	70%	79		54		133
fr. moderne et contemp.	25	39	45	13	69%	64		62		126
?	3	5	7	6		8		13		21
total	77	189	151	62	71%	266		223		489

Tableau 4 : les dérivés du modèle 2 par périodes

base :	m ↓	f ↓	m ↓	f ↓	invers. du genre	total dérivés m		total dérivés f		total
dérivé :	m	m	f	f						
ancien français	3	24			89%	27				27
moyen français	9	16			64%	25				25
français classique	20	29			29%	49				49
fr. moderne et contemp.	10	12			55%	22				22
?	2	1				3				3
total	44	82			65%	126				126

Tableau 5 : les noms d'arbres par périodes

1.2.4.2. Sur le plan sémantique, la spécificité du modèle 2 ne s'est pas constituée en opposition avec le modèle 1 mais dans son prolongement. Les noms d'arbres s'intégreraient parfaitement dans les dérivés agentifs, avec les animés du type *potier* : le *pommier* produit des *pommes*. Les noms de récipients et assimilés appartiennent à la même famille que les noms d'instruments du type *tisonnier* : on se sert du *cendrier* pour mettre les *cendres*, de la *sorbetière* pour faire des *sorbets*, du *vaisselier* pour ranger la *vaisselle*, des *jambières* pour protéger les *jambes*, de l'*oreiller* pour appuyer ses *oreilles* et des *boutonniers* pour faire passer les *boutons*. La différence n'est pas dans l'opération sémantique, elle est dans l'absence de déterminé implicite ou de générique. Ce qui n'empêche pas les deux de se rejoindre. La *molletière* reste un objet différent de la (*bande*) *molletière*, mais la *beurrière* peut se confondre (référentiellement) avec le (*pot*) *beurrier*. Il y a de nombreuses interférences dans les deux sens, en particulier du côté des noms d'instruments. Les collectifs, d'autre part, sont à la fois dans la continuité des dérivés synecdochiques et des dérivés « d'identification ». La *dent* est une partie du *dentier* et la *glace* la matière constitutive du *glacier*. Plus encore, un *glacier* – comme un *glaçon* d'ailleurs – est quelque chose "qui est de la nature de la glace", pour reprendre la définition ancienne. Le parallèle avec *glaçon* confirme qu'on est loin de la spécificité « pragmatique » du suffixe *-ier(e)*. Ces collectifs sont dans la descendance de *-are*, pas de *-arium*¹²⁷. Quant aux noms de plantations, de carrières, d'habitats d'animaux, ils s'apparentent à la fois aux dérivés agentifs et aux collectifs. Un *sapinière* est un ensemble de sapins et un lieu où l'on fait pousser des sapins pour les abattre. L'idée de production est dominante quand il s'agit de culture, d'extraction ou d'élevage, mais elle peut disparaître. On ne cultive pas les genêts de la *genêtère* et on n'élève pas les fourmis de la *fourmière*.

1.2.4.3. A propos des interférences entre les deux modèles, il y a deux séries, en particulier, qu'on pourrait hésiter à classer dans l'un ou dans l'autre : celle des noms d'arbres et celle des noms de bateaux.

A la différence des autres types du modèle 2, les noms d'arbres disposent d'un terme générique, le mot *arbre* lui-même. D'où la tentation de faire du dérivé en *-ier* un adjectif épithète du nom *arbre*, qui lui aurait communiqué son genre : *arbre pommier* "arbre qui fait des pommes". Ce qui suppose que *arborem*, féminin en latin, ait changé de genre avant la formation des premiers dérivés. Or ceci est peu vraisemblable. Le changement de genre des noms d'arbres¹²⁸ s'est échelonné sur une très longue période. Il y a encore des traces de féminin dans les français régionaux. Celui du mot *arbre* lui-même a plutôt suivi que précédé celui des noms d'arbres. S'il avait été très précoce, il serait panroman et le portugais *árvore* ne serait pas féminin. *Arborem* > *arbre* n'avait aucune raison de changer de genre, s'il n'avait pas subi l'influence des noms d'arbres. En revanche, le changement de genre des noms de fruits (passés du neutre au féminin à cause de la confusion du neutre pluriel avec le féminin singulier) est très précoce. Le

¹²⁷ Cf. *paleare* > *pailler* "tas de paille" # *palearium* > *pailler* "grenier à paille", *supra* note 89.

¹²⁸ Il a pour origine d'une part l'alignement des féminins de la deuxième déclinaison (*corylus* > *coudre*, *populus* > *peuple*, *platanus* > *plane*, etc.) sur le masculin majoritaire ; d'autre part l'influence des dérivés romans en *-ier*.

mécanisme de l'inversion du genre, qui donne des noms d'arbres masculins en tant que dérivés formés sur une base féminine, s'est mis en place avant la généralisation du changement de genre des noms d'arbres et du mot *arbre* lui-même. En espagnol, le seul nom de fruit hérité du latin qui soit masculin a donné comme dérivé un des seuls noms d'arbres féminins : *ficus* > *higo* → *higuera* "figuier".

En ce qui concerne les noms de bateaux, la série *pétrolier*, *méthanier*, *charbonnier*, *bananier*, *pinardier*, etc., correspond exactement à la paraphrase typique du modèle 2 « N_{dér} désigne un objet destiné à contenir N_{base} ». Mais ces dérivés font partie d'une série plus vaste dans laquelle le rapport contenant / contenu n'est qu'une des modalités de l'opération sémantique. Pour les uns, la base représente l'objet de la pêche (*baleinier*, *morutier*, *langoustier*...), pour d'autres l'équipement (*chalutier*, *palangrier*...) ou le lieu d'activité (*terre-neuvier*, *cap-hornier*), voire la technique de chargement (*roulier*). Seul le modèle 1 est capable de les rassembler. Quant au genre du dérivé, il ne dépend pas de celui de la base mais du type de bateau (*baleinier* / *baleinière*).

1.2.4.4. Il n'en reste pas moins que ces deux séries importantes¹²⁹, comme un certain nombre de mots isolés, font le lien entre les deux modèles. Le second est issu du premier. On peut situer son origine à l'époque du latin tardif et sa constitution pendant la période protoromane. En latin classique, l'attribution du genre aux dérivés nominaux non animés en *-arius*, *-aria*, *-arium* et *-aris*, *-are* semble régulière : ils sont masculins ou féminins ou neutres quand il y a un déterminé implicite du même genre, neutres quand il n'y en a pas. Exactement la même logique que dans le modèle 1. C'est ainsi que les noms de plantations ou d'habitats d'animaux sont neutres, tandis que leurs correspondants romans seront féminins. D'un côté *pomarium* "verger", *virid(i)arium* > *verger*, *aviarium* "volière", *columbarium* > *colombier*, *gallinarium* "poulailler", *vivarium* "vivier" ; de l'autre **canaparia* > *chênevière*, **brucaria* > *bruyère*, **filicaria* > *fougère*, **taxonaria* > *tanière* (sur *taxo* "blaireau"). Ces exemples montrent à la fois la rupture et la continuité¹³⁰.

1.3. Les mots construits à partir d'un dérivé en *-ier(e)*

La construction de mots à partir d'un dérivé en *-ier(e)* ne concerne pas directement la dérivation en *-ier(e)* elle-même – à moins qu'elle ne consiste en une deuxième dérivation en *-ier(e)*. Il faut en dire un mot, cependant, dans la mesure où la limite entre les

¹²⁹ Ainsi que, dans une moindre mesure, celle des noms de pièges ou de filets, dont nous avons noté la parenté avec les noms d'habitats d'animaux.

¹³⁰ Rupture comparable : *collare* > *collier* par rapport au type *jambière*. Avec les noms de récipients (*aquarium* > *évier*, *panarium* > *panier*), elle est moins visible (mais *panier*, sans inversion du genre, s'oppose à *panetière*). Avec les séries masculines qui intègrent d'anciens neutres (*fumier*, *grenier*, *pailler*), la continuité l'emporte.

deux n'est pas toujours évidente. Le traitement que je propose diffère, sur plusieurs points, de celui de D. et P. Corbin.

1.3.1. Deuxième dérivation en *-ier(e)*

Le problème posé par une deuxième dérivation en *-ier(e)* est essentiellement phonologique, et je le reprendrai dans ce cadre (*infra* 2.4.). Résumons simplement ici les principaux cas de figure qui peuvent se présenter :

– Dans le **type *sommelier***, la suffixation se fait par concaténation et entraîne une dissimilation du premier suffixe. En fait, celui-ci est traité comme une simple finale. Il n'y a pas de différence entre *sommier* "bête de somme" → *sommelier* "conducteur de bêtes de somme" et *papier* → *papetier*. On trouve au moins une douzaine d'exemples de ce type, tous formés en ancien et moyen français.

– Dans le **type *fraisière***, qui ne concerne que la série des noms de plantations, on peut considérer soit que la concaténation qui donnerait °*fraisièrement* est réduite par une « troncation de cacophonie » (D. et P. Corbin, 1991 : 107-108), soit que la première base (le nom du fruit) se substitue au premier dérivé (le nom de la plante) comme base de la deuxième dérivation (*infra* 2.4.2.).

– Dans le **type *rochassier*** "alpiniste qui fait du rocher", une base supplétive remplace la base en *-ier(e)*.

Il arrive sans doute plus fréquemment que la dérivation attendue soit bloquée. On rencontre enfin quelques formations isolées comme *gravière* (s'il est bien formé sur *gravier* et pas sur *grave*).

1.3.2. La dérivation sémantique par métonymie : le type *canotier*

D. et P. Corbin (1991 : 80-82) analysent le nom *boucanier* "long fusil dont se servaient les boucaniers" comme la conversion de l'adjectif *boucanier*, lui-même dérivé en *-ier(e)* de *boucanier* "pirate", cette deuxième suffixation étant réduite par une « troncation de cacophonie ». Soit, en simplifiant au maximum la notation :

boucanier N₁ → °*boucanierier* Adj₂ → *boucanier* Adj₂ → *boucanier* N₂.

Ce traitement se heurte à une difficulté majeure, et il est inutilement compliqué.

La difficulté est qu'un dérivé en *-ier(e)* désignant une personne peut être formé à partir de l'instrument ou l'accessoire qui le caractérise (*carabinier*, *fusilier*, *lancier*, *archer*, etc.), tandis que l'inverse n'est pas possible. D. et P. Corbin soulèvent eux-mêmes cette difficulté (note 81, p. 139), mais elle est curieusement éludée alors qu'il s'agit d'une contradiction par rapport à une caractéristique fondamentale du suffixe soulignée par ailleurs (p. 118) : le suffixe *-ier(e)* forme des noms d'arbres à partir du nom du fruit, pas des noms de fruits à partir du nom d'arbre. Quand le rapport entre la base et le dérivé peut être ramené à une relation qualifiée d'« holonymique », elle fonctionne uniquement dans ce sens. Les seuls exemples donnés dans la note 81 sont *marinière* (sur lequel je reviendrai) et *pouponnière* "appareil destiné à faciliter les premiers pas des jeunes en-

fants", qui n'est pas recevable. La *pouponnière* n'est pas l'accessoire du *poupon*, mais l'instrument grâce auquel on lui apprend à marcher¹³¹. La construction du sens est la même que dans les autres dérivés du type *tisonnier*.

Inutilement compliqué, puisqu'il n'y a aucune raison de ne pas traiter

boucanier "aventurier, pirate" → *boucanier* "fusil"

comme une dérivation sémantique par métonymie. Il est courant de nommer un objet d'après la personne dont il est l'accessoire caractéristique, comme je l'ai montré¹³² à propos des noms de vêtements : *ballerine*, *corsaire*, *cycliste*, *débardeur*, etc. Le *canotier* est le chapeau du *canotier*, comme les *ballerines* sont les chaussures de la *ballerine*. Et le *boucanier* le fusil du *boucanier*.

Autres exemples : *bergère* "coiffure de femme", *bombardier* "blouson", *brigadier* "bâton qui sert à frapper les trois coups, au théâtre", *ferronnière* "bijou" (d'après *La belle Ferronnière*, de Léonard de Vinci)¹³³. Un peu différent (il ne s'agit plus d'accessoires mais d'une partie du corps) : *couturier* "muscle", le muscle typique du *couturier* assis en tailleur, puisqu'il fait fléchir la jambe. On peut vérifier sur ce dernier exemple que la relation entre la base et le dérivé est exactement inversée par rapport à la dérivation en *-ier(e)* : la (*main*) droite [base] est une partie du *droitier* [dérivé], le *couturier* "muscle" [dérivé] est une partie du *couturier* "tailleur" [base].

Ces dérivations métonymiques ne sont qu'un cas particulier parmi toutes les métonymies possibles à partir d'un dérivé en *-ier(e)*, comme à partir de n'importe quel mot. Toujours sur une base désignant un nom de personne : *routier* "restaurant" (ce n'est pas un *restaurant routier*, un restaurant situé au bord de la route, mais un restaurant pour les *routiers*, avec le panonceau bien connu) ; *chemisier* "vêtement de femme" (fait par un *chemisier*, comme un *tailleur* est fait par un *tailleur*, à la différence de la *blouse*, faite par une couturière)¹³⁴ ; *courrier* "lettres" (transportées par un *courrier*) ; *pompier* "fellation" ; *couturière* "répétition de théâtre précédant la générale". A partir d'un nom de personne déjà transposé : *bergère* "fauteuil" (à cause des bergères figurant dans le décor brodé) ; *boulangère* "ronde dansée sur la chanson « la boulangère a des écus » ; *cavalier* "format de papier" (d'après la marque en filigrane). Il est inutile d'insister sur la diversité des modalités particulières de la relation métonymique, dans toutes ces dérivations¹³⁵. Ce serait une autre étude que celle de la dérivation en *-ier(e)*.

¹³¹ D. Corbin et M. Plénat (1994 : 160) donnent comme autres exemples *gentilhommière*, *garçonnière* et *pouponnière* "crèche". Nous avons vu que ces dérivés ne s'expliquent que comme une extension du type *fourmilière*. La *gentilhommière* n'est pas « une entité non animée utile et adaptée [au gentilhomme] » (sinon il y aurait bien d'autres dérivés de ce type sur base N_{hum}), mais l'habitat du gentilhomme, comme la *fourmilière* est celui des fourmis.

¹³² Roché 1993 : 80-81. En réponse à cet article, D. Corbin et M. Plénat (1994 : 156-157) construisent le sens de *canotier* "chapeau" non plus à partir de *canotier* "sportif" mais à partir de *canot*, ce qui est tout de même assez délicat. L'explication de *bombardier* "blouson" (p. 157-158) l'est encore davantage. Pourquoi traiter ces deux mots différemment des autres noms de la série ?

¹³³ Peut-être *limonadier* "instrument du garçon de café comprenant une lame, un tire-bouchon, et un ouvre-bouteilles" (mais on peut construire le sens à partir de *limonade*, ce qui est tout à fait exclu pour *boucanier* à partir de *boucan* ou *bergère* à partir de... rien, puisqu'il est démotivé).

¹³⁴ Sur cet exemple également, je maintiens mon interprétation de 1993.

¹³⁵ On en trouverait d'autres avec comme base des N_{hum}, par exemple : *atelier* (du nom de lieu au collectif humain qui l'occupe), *bruyère* (du collectif végétal à la plante), *bûcher* (de l'instrument du supplice au supplice lui-même), *tourtière* (du récipient à la préparation qu'on fait dedans), etc.

1.3.3. La conversion N → Adj

Comme la dérivation métonymique, la conversion d'un nom en *-ier(e)* en adjectif motive celui-ci par rapport à celui-là, tandis que la conversion inverse – la nominalisation d'un adjectif en *-ier(e)* – conserve au nom sa motivation par rapport à la base de l'adjectif. Adjectif ou nom, une *poulinière* fait des *poulains* ; les manières *cavalières* sont celles du *cavalier*, pas du cheval.

1.3.3.1. Le type *façons cavalières*

Sémantiquement, *cavalier* Adj est à *cavalier* N ce que *princier* est à *prince*. Des manières *cavalières* sont dignes d'un *cavalier* comme des manières *princières* sont dignes d'un *prince*. Faut-il pour autant supposer une deuxième suffixation en *-ier(e)* réduite par « troncation de cacophonie », comme le font D. et P. Corbin ? A partir d'un nom de personne représentant un type social (*bohémien, boutiquier, bourgeois, braconnier, cannibale, cavalier, chevalier, citoyen, clerc, commerçant, écolier, empereur, flibustier, garçon, gentilhomme, marchand, moine, ouvrier, paysan, pédant, pionnier, poissarde, prince, président, professeur, putain, roi, roturier, sorcier, troupière, vigneron*) ou d'un collectif humain (*peuple, populace*), deux procédés sont disponibles pour former un adjectif signifiant "caractéristique de (ce type de personnes)" :

(1) la suffixation avec *-al / -el* : *clérical, impérial, monacal, royal, présidentiel, professoral...* ; *-esque* : *cannibalesque, chevaleresque, pédantesque...* ; *-ier(e)* : *garçonner, populacier, princier, putassier...*¹³⁶ ;

(2) la conversion : *des moeurs bohémiennes, bourgeoises, commerçantes, marchandes*¹³⁷, *paysannes, poissardes*, « *cette allure vigneronne* » (Huysmans), « *ses manières (...) un peu peuple* » (R. Rolland) ; *une amabilité boutiquière, des habitudes braconnières, un procédé cavalier, des manières écolières, une opération pionnière, le comique troupière, « des grâces roturières »* (Brassens), « *son visage assez flibustier* » (A. Blondin), « *les mains sorcières du Mal* » (L. Pauwels)¹³⁸, « *une barbe touffue, malpropre et barricadière* » (A. Daudet)¹³⁹.

En tant qu'adjectifs, *bohémien, bourgeois, commerçant, marchand, paysan, poissard* ne sont pas construits à partir de la base du nom de personne (quand il y en a une reconnaissable), mais à partir du nom de personne lui-même (*supra* I, § 3.2.). En ce qui concerne les bases en *-ier(e)* en particulier, il n'y a aucune raison de les traiter autrement que les autres. Supposer une deuxième suffixation en *-ier(e)* reviendrait d'ailleurs à faire jouer à ce suffixe un rôle qui n'est pas vraiment le sien. Le type *princier*, on l'a vu plus haut, est marginal par rapport à la valeur spécifique du suffixe.

¹³⁶ D'autres suffixes encore sont possibles : *diabolique* et *divin* entrent dans le même paradigme.

¹³⁷ En français classique, "vulgaire, peu distingué".

¹³⁸ *Sorcier* N a la particularité d'avoir donné naissance à deux adjectifs : par suffixation, afr. mfr. *sorcelier* ; par conversion, *sorcier* (plus courant, d'ailleurs, dans un autre emploi, l'expression familière *ce n'est pas sorcier*).

¹³⁹ Les citations (sauf celle de Brassens) et les collocations sont empruntées au *Robert*.

Dans quelques cas, la base peut être un nom d'animal. *Carnassier*, qui se dit aussi pour un humain, fait la transition. *Une avidité carnassière* est digne d'un carnassier, que le référent soit un animal ou, par analogie, un humain. Quand Gide décrit « un curieux oiseau gris à (...) pattes jaunes presque *échassières* », il pense sans doute "semblables à celles d'un *échassier* plutôt que "semblables à des échasses".

1.3.3.2. Le type *sauce financière*

Les expressions du domaine culinaire *pommes à la boulangère* ou *pommes boulangère(s)*, *rôti de bœuf (à la) bouchère*, *côtes de porc à la charcutière* ou *côtes charcutière*, *sauce (à la) financière*, *moules (à la) marinière*, *truite à la meunière* ou *sole meunière*, *crème pâtissière*, etc., sont une spécialisation du type précédent, puisque le tour à *la ...* est considéré traditionnellement comme une ellipse de *à la (manière)*. Elles permettent d'observer, cependant, les étapes du processus d'adjectivation, à travers l'évolution des noms recteurs et le degré de variabilité. Dans *pommes à la boulangère*, le nom recteur (sous entendu) est encore *manière*, comme dans le type précédent. Dans *pommes boulangère*, c'est le nom concret *pommes*, mais l'adjectif reste invariable, ou plutôt féminin sigulier en souvenir de *manière*. Dans *pommes boulangères*, il s'accorde avec son nouveau nom recteur. Certains considéreront *pommes boulangères* comme une faute d'orthographe, mais ils n'hésiteront pas écrire *des crèmes pâtissières*. Simple affaire de degré.

1.3.3.3. Le type *bourgeoisie boutiquière*

Lorsque le nom recteur est un collectif, l'adjectif signifie "qui est composé de (telle catégorie de personnes)" : « *l'aristocratie banquière* de l'Europe » (Proudhon), « *la bourgeoisie boutiquière* » (J. Ferniot), *la gent écolière*, le personnel *infirmier*¹⁴⁰, le *prolétariat ouvrier*, « *la gent passagère* » (San Antonio). Ici encore, les bases en *-ier(e)* sont traitées comme les autres (*un public bourgeois*, *l'aristocratie marchande*, *les masses paysannes...*) et point n'est besoin de recourir à une deuxième suffixation en *-ier(e)*.

Il n'y a pas de solution de continuité avec le type *cavalier*. Ce sont en majorité les mêmes adjectifs, qui, suivant le contexte, peuvent recevoir l'une ou l'autre interprétation. *La bourgeoisie boutiquière* est "composée de boutiquiers" ou "représentée typiquement par les boutiquiers", donc "qui a des manières, des opinions de boutiquiers".

1.3.3.4. Le type *lucilie bouchère*

La lucilie bouchère est une mouche qui s'attaque aux bestiaux pour y pondre ses œufs et nourrir ses larves. Elle est donc comparée à un *boucher*. Les quelques formations comparables à celle-ci sont *abeille ouvrière* et *abeille tapissière* ; *chouette épervière* "chouette à longue queue dont la silhouette rappelle celle de l'épervier" (sur une base non construite, mais c'est aussi le cas de *bouchère* en synchronie) ; peut-être *mésange charbonnière*, si on l'analyse comme "mésange qui ressemble à un charbonnier"

¹⁴⁰ Curieusement, *infirmier* est donné par le Robert, dans cet emploi, comme un nom en apposition. Il est vrai qu'on passe logiquement de *caporal infirmier* ou *sœur infirmière* à *personnel infirmier*.

et non comme "mésange qui a la tête noire comme du charbon". Avec une autre finale : *abeille maçon* et *guêpe maçon*. Dans ces dénominations, la dérivation aboutit à une identification métaphorique. L'adjectif – si c'en est un – n'a aucune autonomie, il ne fonctionne que dans le composé qu'il forme avec son nom recteur. *Abeille ouvrière* et *abeille tapissière* sont exactement du même type que *phoque moine* et *faucon pèlerin*, puisque *ouvrière* et *tapissière* se disent pour des humains. Pour les autres, la seule différence est que la comparaison prend pour point de départ un nom de genre différent (*boucher*, *épervier*, *maçon*), ce qui entraîne une féminisation qui apparente la dérivation à une adjectivation. Mais on est plus près de la dérivation sémantique par métaphore que d'une vraie conversion N → Adj.

1.3.3.5. Le type *maison cantonnière*

Avant d'aborder *maison cantonnière*, il faut dire un mot des constructions du type *fusil boucanier*, *chapeau canotier*, *beurre laitier*, *muscle couturier*, *renfort bottier*¹⁴¹, *couture sellier*, etc. Le dérivé en *-ier(e)* y joue le rôle d'une épithète déterminative, qui peut entretenir divers rapports sémantiques avec le nom recteur, comme dans les composés N + N. Le nom recteur étant masculin, il est impossible de décider si le terme de droite est encore un nom ou déjà un adjectif. Le cas de *satin fermière* incite à penser qu'il s'agit plutôt d'un nom, à cause de la discordance des genres. Le féminin de *fermière* ne s'explique pas par une tournure du type *à la fermière*, qui ne correspondrait pas au sens de l'expression. Le *satin fermière* n'est pas une production de la fermière ou du fermier, comme les *pommes boulangères*, mais du satin comme en portent les fermières. Le *satin fermière* est à la fermière ce que le *chapeau canotier* est au canotier.

Dans *maison cantonnière*, le dérivé en *-ier(e)* est devenu incontestablement un adjectif, sans qu'on puisse l'analyser exactement comme celui de *façons cavalières*. Une maison ne sera pas dite *cantonnière* parce qu'elle ressemble à celle des cantonniers, par exemple. La *maison cantonnière* est celle du cantonnier, tout simplement. *Cantonnière* est un adjectif de relation, au sens traditionnel du terme, qui ne fonctionne pratiquement que dans le composé qu'il forme avec son nom recteur. Autres exemples : *viande bouchère*, *biscottes boulangères*, *farine boulangère*, *allée cavalière*, *dents carnassières*, *perspective cavalière*¹⁴², *barque flibustière*, *soins infirmiers*, *jardin maraîcher...*¹⁴³. Les adjectifs de ce type sont nombreux dans la toponymie : *rue Chapelière* (Angers), *rue Mercière* (Angers), *rue Poissonnière* (Paris), *rue Tripière* (Toulouse), etc. Et Frédéric Dard-San Antonio a joliment augmenté la collection : *la poigne bérurière*, *sa fierté brigadière*, *une pogne charcutière*, *un œil douanier*, *une botte grenadière*, *sa main lavandière*, *une pose récamière...*¹⁴⁴

¹⁴¹ Dans *arrêt bottier*, *renfort bottier* "fait comme par un bottier ; de bottier", *bottier* représente nettement le nom de l'artisan. Dans *talons bottiers*, défini par *Rob.* comme « de même forme que les talons de botte », *bottier* semble dérivé de *botte*. Mais un rapport méronymique dans ce sens est exclu, en principe, de la dérivation en *-ier(e)*. Faut-il interpréter *talons bottier* comme "faits comme par un bottier" (avec remotivation de *bottier* comme "celui qui fait des bottes", et pas des chaussures en général) ? Ou bien y voir une extension de la dérivation en *-ier(e)* ? *Col chemisier* pose le même problème.

¹⁴² *Perspective cavalière* : "comme vue par un cavalier".

¹⁴³ Sans doute aussi *maison éclusière* (mais le sens peut être construit sur *écluse*).

¹⁴⁴ Merci à Marc Plénat qui me les a communiqués.

Ici encore, les relations sémantiques entre le nom recteur et le nom de personne dont l'adjectif est tiré sont diverses. L'*infirmier* est l'auteur des soins, le *boulangier* est le fabricant des biscottes, le *cavalier* le destinataire de l'allée, le *flibustier* l'utilisateur de la barque, le *chapelier* l'occupant de la rue. L'exemple des *biscottes boulangères* confirme qu'il ne peut s'agir d'une dérivation en *-ier(e)*, puisque celle-ci ne permet pas de former **lait vacher* (les biscottes sont la production du boulangier comme le lait est celle de la vache).

1.3.3.6. Le type *porte palière*

Dans tous les exemples précédents, le nom en *-ier* converti en adjectif désigne primitivement un animé, presque toujours une personne. Cette caractéristique distingue d'une autre manière ces conversions des suffixations en *-ier(e)*, qui ont rarement pour base un N_{hum}. Avec un non animé, la conversion n'est pas impossible mais elle est beaucoup plus rare. Outre *porte palière* et *marche palière*, on ne trouve dans le corpus principal que *plaque foyère*¹⁴⁵. Hors corpus : mfr. *estable fumiere* "pleine de fumier" et mfr. *soulier* "qui se rapporte aux souliers". *Foyère* et *fumière* pourraient être les descendants directs de dérivés adjectivaux (*focarius*, °*fimarius*) parallèles aux dérivés nominaux (°*focarium*, °*fimarium*) qui ont donné *foyer* et *fumier*. Ils sont motivés, en effet, aussi bien par rapport à *foyer* et *fumier* que par rapport à *focus* et *fimus*, qui ont le même sens. D'où la tentation d'attribuer *soulier* Adj. et *porte palière* à quelque accident inconnu de leur histoire (d'autant plus que celle de *palière* n'est pas très claire). *Marche palière*, cependant, a été précédé de *marche palier*, qui permet de reconstituer le processus d'adjectivation à partir du substantif épithète. Et il y a surtout les trouvailles sanantoniquesques *confidences oreillères*, *prouesses plumardes*, *pente toboggane*..., qui prouvent que le procédé est vivant, et indépendant de la finale.

Les cinq ou six types que nous venons de passer en revue constituent des variantes d'une même famille d'adjectifs qui mérite d'être étudiée pour elle-même. Les conversions sur des bases en *-ier(e)* ne se distinguent pas des autres. Elles ont toutes les mêmes points communs : la base a une finale « suffixoïde » (ou bien c'est un dérivé en *-ier*, *-in*, *-on*, *-an*, *-ard*, etc., ou bien un mot non construit doté d'une finale homophone de ces suffixes, comme *bélier* ou *épervier*) ; le nom converti est très majoritairement un nom de personne ; l'adjectif est beaucoup plus souvent employé au féminin qu'au masculin.

1.3.4. L'inversion du genre

La dérivation par inversion morphologique du genre est un procédé qui s'apparente aux précédents (dérivation sémantique par métonymie, conversion N → Adj), tout en présentant des traits spécifiques. Comme je l'ai étudié dans un travail antérieur (Roché 1994), je ne ferai ici que reprendre et compléter la partie du corpus concernant les

¹⁴⁵ *Chapon pailler* et *poularde paillère* sont définis par Rob. comme "nourri(e) sur le pailler", mais la base peut être aussi bien *paille*.

bases en *-ier*. Leur traitement ne diffère pas de celui des autres bases (cf. *pèlerin* → *pèlerine*, *Mansart* → *mansarde*, *Thibaut* → *thibaude*, etc.).

1.3.4.1. Le type *chevalière*

La *chevalière* est la bague du *chevalier*, comme le *canotier* est le chapeau du *canotier* et la *maison cantonnière* celle du *cantonnier*. Ici encore, une métonymie est à la base la dérivation. Par ailleurs, *chevalière* se rapproche de *canotier* dans la mesure où le résultat de la dérivation est un nom et de *maison cantonnière* par l'inversion du genre qu'a subie le nom de personne. On peut retrouver également une parenté avec le type *pommes boulangère(s)* dans la genèse de certains de ces dérivés, qui sont passés également par la tournure en *à la ...* : *bague à la chevalière*, *chaussures à la marinière*, *nager à la marinière*. La différence est que *à la boulangère* aboutit à un adjectif (*pommes boulangère(s)*) et *à la chevalière* à un nom (*une chevalière*). Autres exemples : *archère* "courroie, bandoulière soutenant le carquois des archers" ¹⁴⁶ ; *bandoulière*, accessoire du *bandoulier* "bandit de grands chemins" ¹⁴⁷ ; *chancelière* "sac fourré servant à tenir les pieds au chaud" ; *cordelière* "corde utilisée par les cordeliers en guise de ceinture" ; *écaillère* "instrument servant à ouvrir les huîtres" ¹⁴⁸ ; *fauconnière* "gibecière de fauconnier" ¹⁴⁹ ; *jardinière* "ensemble des outils du jardinier", "mélange de légumes frais", "petite voiture de maraîcher" ; *marinière* "vêtement", "nage" ; *roulière* "blouse de roulier" ; *tapissière* "voiture qu'utilisaient les tapissiers pour transporter les meubles".

Le genre de certains de ces dérivés pourrait s'expliquer par l'influence d'un générique (*bague* pour *chevalière*, *ceinture* pour *cordelière*, *voiture* pour *tapissière...*), mais ce mode d'attribution du genre est en contradiction avec le stade attesté *bague à la chevalière* (où le féminin de *chevalière* est imposé par *à la (manière)* et non par *bague*), et il est inapplicable dans la plupart des cas, faute de générique féminin convenable. Le genre est bien dû à la rencontre entre le tour *à la ...* et le procédé proprement dit de la dérivation par inversion du genre.

Avec comme base un nom d'animal, on trouve deux exemples sur des bases en *-ier* non construites : *bélière* "clochette du bélier qui conduit le troupeau" ¹⁵⁰ ; *épervière* "plante" ¹⁵¹. Influencé par les questions d'attribution du genre, où les non humains s'opposent aux noms de personnes, j'avais réservé la dérivation par inversion du genre aux cas impliquant un nom d'humain (comme base, en général, quelquefois comme dérivé).

¹⁴⁶ Puisqu'elle est destinée à porter le carquois, cette *archère* n'est pas un accessoire de l'arc mais de l'archer. Le mot ne peut être construit que sur *archer* et pas sur *arc*.

¹⁴⁷ Si *bandoulière* est emprunté au catalan *bandolera* parallèlement à *bandoler* >> *bandoulier*, cela déplace la formation du mot en catalan, mais le procédé est le même.

¹⁴⁸ Comme il s'agit d'une invention récente (le mot est attesté depuis 1870), le dérivé ne peut pas être motivé par rapport à *écaille* : on ne parle plus d'*écailles* pour les huîtres. Nom d'instrument formé directement d'après *écaille*, à cette époque, il serait masculin comme *limonadier*.

¹⁴⁹ *Fauconnière* ne peut pas être formé directement sur *faucon*, comme le dit le *Robert* : on n'y met pas le faucon !

¹⁵⁰ Contrairement à ce que je disais dans (Roché 1993 : 82), ce *bélière* doit être un homonyme indépendant de *bélière* "anneau servant à suspendre une médaille, une montre de poche, etc.", dont l'origine est obscure.

¹⁵¹ Supposée fortifier la vue de l'épervier. Il s'agit donc d'une nomination à base métonymique et non métaphorique, comme pour beaucoup de noms de plantes, ce que confirme la forme ancienne *herbe d'épervier*.

Ils correspondent, effectivement, au modèle « prototypique » de ce type de dérivation, mais il n'y a pas d'inconvénient à l'étendre aux noms d'animaux. Sémantiquement, *bélière* "clochette du bélier" s'oppose à *sonnailler* "animal qui porte une sonnaille" et à *cocardier* "taureau qui porte la cocarde" : dans la dérivation en *-ier(e)*, l'animal (ou l'humain) est nommé d'après l'accessoire qui le caractérise ; dans la dérivation par inversion du genre, l'accessoire est nommé d'après l'animal (ou l'humain) qui le porte.

On pourrait envisager une inversion du genre en sens inverse pour *carrier*, donné par les dictionnaires comme dérivé de *carrière*. Il y a quelques exemples où le nom de personne est le dérivé et non la base, comme *béguine*, dérivé de *béguin*. Mais, compte tenu de l'ancienneté de l'attestation (13^e s.)¹⁵², il est plus vraisemblable de supposer une formation parallèle à celle de *carrière*, sur la même base (*quadrus* → °*quadrarius* comme *quadrus* → °*quadraria*, selon le schéma habituel). Les dérivations par inversion du genre sont toutes nettement postérieures. Une deuxième suffixation en *-ier(e)* serait possible sémantiquement (le *carrier* s'occupe de la *carrière*), mais à cette époque elle donnerait °*carrelier* (cf. *chaudière* → *chaudrelier*, *infra* 2.4.1.).

Y a-t-il des cas d'inversion du genre n'impliquant que des non animés ? *Foyère* "dalle scellée devant le foyer", *fumière* "fosse à fumier", *palière* "marche palière" sont des nominalisations des adjectifs rencontrés plus haut. *Panière* "grand panier" est régional et correspond aux inversions du genre exprimant un rapport de taille qu'on observe dans les zones occitane et franco-provençale. Quant à *étrière* "bande de cuir servant à retenir les étriers...", il doit être construit sur les formes primitives *estreu*, *estrieu*, plutôt que sur *étrier* lui-même, comme *étrivière* (son presque synonyme) sur les formes *estref*, *estrif*, *estrief*.

1.3.4.2. Le type *banquière*

Avant de désigner une "femme qui dirige une banque" (fin 19^e s.), *banquière* a désigné la "femme d'un banquier" (17^e s.). Les deux féminisations sont fondamentalement différentes. La première fait fonctionner le jeu normal de la variation des noms de personnes. Les signifiés sont exactement les mêmes, au sexe près. Les deux formes sont également motivées par rapport à la base. Jusqu'à une époque récente, cette variation était automatique¹⁵³. Si, dans cet exemple, la première acception est la plus récente¹⁵⁴, c'est uniquement pour des raisons référentielles. Dans la seconde, en revanche, le sens est entièrement construit par rapport au nom de personne masculin. La *banquière* d'aujourd'hui ne s'occupe pas de banque mais uniquement du *banquier*. Ou plutôt, puisque cette formulation laisserait supposer un sémantisme propre à la dérivation en *-ier(e)*, elle est définie uniquement comme "épouse du banquier", comme la *générale* est celle d'un *général* et la *préfète* celle du *préfet*. *Banquière* "femme d'un banquier" est donc dérivé

¹⁵² D. Corbin et M. Plénat (1994 : 164) s'appuient sur cette datation, postérieure à celle de *carrière*, pour affirmer que *carrier* « ne peut être construit que sur *carrière* ». La première attestation prouve qu'un terme existe à une date donnée, pas qu'il vient d'être formé. Pour les mots appartenant à des vocabulaires techniques comme celui-ci, rarement présents dans les textes écrits médiévaux, elle peut être très tardive. Certains, incontestablement hérités du latin, ne sont pas attestés avant le 19^e siècle.

¹⁵³ Cf. Roché 1997b, ch. 8.

¹⁵⁴ Avec, cependant, un emploi métaphorique – *banquière* "entremetteuse" – au 16^e s.

de *banquier*. C'est un homonyme de *banquière* "femme qui dirige une banque", et pas seulement une autre acception d'un même mot.

Cet usage étant tombé en désuétude, toutes ces dénominations sont devenues obsoètes¹⁵⁵. On n'en garde le souvenir, indirectement, qu'à travers quelques témoignages culturels : Louise Labé la belle cordière – elle était la femme d'un cordier –, la *Ballade de la Belle Heaulmière* de Villon, la *Belle Ferronnière* peinte par Léonard de Vinci, la *Belle Meunière* de Schubert...

Dans certains cas, cette appellation s'étend aux filles du titulaire de la fonction. Le *Robert* donne comme première attestation de *tabatière* N_{hum} "fille d'un marchand de tabac" (18^e s.). Un problème particulier se pose pour des mots comme *bouchère* ou *boulangère*. Dans la répartition traditionnelle du travail, le boulanger fait le pain et la boulangère le vend. Donc *boulangère* n'est pas l'équivalent sémantique exact de *boulangier*, sexe mis à part, mais ce n'est pas non plus, ou pas seulement, l'"épouse du boulanger". L'essentiel est de savoir s'il y a eu, au moins à l'origine, motivation de la forme féminine par rapport à une base commune. On est alors ramené au cas de *couturier / couturière*. Ils ne font pas la même chose, mais tous les deux font de la *couture* (et ils sont rarement mariés ensemble). Ou bien si la forme féminine est seulement motivée à partir du nom de personne masculin, comme "épouse de". Dans l'exemple de *bouchère*, les deux sont attestés, semble-t-il, puisque le *Robert* donne les deux acceptions : "épouse du boucher" et "femme qui tient une boucherie".

1.3.5. La dérivation sémantique par métaphore

A la différence des précédentes, cette formation n'a pas suscité des divergences d'interprétation. C'est la raison pour laquelle je l'ai dissociée de la dérivation sémantique par métonymie, qui est plus étroitement liée à la conversion et à l'inversion du genre. En général, le saut que constitue cette deuxième dérivation est assez net. La *poivrière* d'un château n'a plus de rapport avec le *poivre*, seulement avec l'ustensile de table appelé *poivrière*. Son sens ne peut être construit que sur celui-ci, pas sur celui-là. La *boutonnière* du pays de Bray, en géographie, ou la *fourragère* de l'uniforme militaire ne se souviennent plus du *bouton* ou du *fourrage*. Sans parler des dérivations qui prennent pour base un dérivé déjà démotivé (*un fin limier, un vieux sanglier, un pilier de rugby, rentrer dans sa tanière*, etc.).

Dans quelques cas, cependant, on peut hésiter. Parmi les oiseaux, la *lavandière*, le *fournier*, le *bouvier*, la fauvette *couturière* sont ainsi nommés par analogie avec les personnes qui portent ces noms. Mais le *bouvier* suit effectivement les *bœufs*, la fauvette *couturière* fait de la *couture* pour assembler les feuilles qui constituent son nid. Le nom d'oiseau reste motivé par rapport à la base du nom de personne. Les machines appelées *dentelière* et *facturière* font respectivement de la *dentelle* et des *factures*, mais elles n'auraient peut-être pas été appelées ainsi sans l'analogie avec la *dentelière* et la *factu-*

¹⁵⁵ Ce qui n'empêche pas les dictionnaires d'en garder la trace. Outre *banquière*, on trouve dans le *Robert*, avec cette acception, *bouchère, chancelière, charbonnière, conseillère, ferronnière, heaulmière, maltôtière, meunière*. Dans Littré, *geolière* "la femme du geolier", *marguillère* [sic]. Absent des deux : *savetière*, forgé sans doute pour *La Savetière prodigieuse*, traduction de la pièce de Lorca.

rière humaines. Dans une série aujourd'hui obsolète ¹⁵⁶, le *cuisinier* est un livre de cuisine, le *fruitier* un livre sur les fruits, le *ménagier* un traité d'économie domestique, l'*organier* un manuel de médecine, etc. La motivation semble évidente, donc la dérivation au premier degré. Mais le *pâtissier* "livre de pâtisserie" ? C'est une projection, un substitut, du *pâtissier* humain, comme le *guide* "livre" par rapport au *guide* humain. Pour certaines de ces formations, il faut admettre une double motivation, une double dérivation.

Un problème plus important est celui de la mise en perspective de ces dérivations métaphoriques dans leur ensemble. Dans une étude historique, leur succession ne présente aucune difficulté. On va suivre *sommier* depuis la bête de somme jusqu'au dossier d'archives en passant par le support de matelas, *croupier* depuis celui qui monte en croupe jusqu'à l'employé du casino, *tablier* du tapis de table au vêtement de protection. Dans une analyse synchronique, les choses sont moins simples. Peut-on contruire *tablier* "vêtement" sur *table* ? Cela paraît impossible. Il est douteux que la conscience (ou l'inconscient) linguistique du locuteur reconstitue l'étape virtuelle intermédiaire entre *table* et le *tablier* actuel. En synchronie, *tablier* "vêtement" est un mot non construit. *Sommier* également, mais il pose le problème de la polysémie. *Sommier* "dossier d'archives" est un dérivé sémantique de *sommier* "support du matelas", donc un autre mot. Avec *croupier*, la question se pose deux fois. Le sens "personne qui monte en croupe" est donné comme "vieux", c'est-à-dire qu'il est à la fois sorti de l'usage et pas tout à fait oublié. De ce sens à "personne qui, étant de moitié avec un joueur de cartes, se tenait derrière lui", la métaphore est évidente, c'est un autre mot. Mais de celui-ci à l'"employé d'une maison de jeu" ? Nouvelle métaphore ou glissement de sens ? Dans un cas plus simple comme celui de *poivrière*, le problème demeure. Schématiquement : *poivrière* "sorte de guérite à toit conique en encorbellement..." doit-il être construit sur *poivre* (par suffixation puis par métaphore, comme deux étapes d'une même dérivation) ou sur *poivrière* "récipient" ? Même si l'analogie entre les deux objets demeure perceptible, je penche pour la deuxième présentation des choses. Il y a deux dérivations distinctes, des dérivations en chaîne, comme dans *faire* → *faisable* → *faisabilité*.

1.3.6. Composition ou dérivation préfixale

La composition ou la préfixation utilisant un dérivé en *-ier(e)* ne posent pas de problèmes particuliers, sinon, dans certains cas, celui de les distinguer de la dérivation en *-ier(e)* sur une base complexe. Il n'est pas nécessaire de démontrer que *fox-terrier*, *inhospitalier*, *irrégulier*, *long-courrier*, *sapeur-pompier*, *sous-officier*, *vice-chancelier*, sont construits postérieurement à la suffixation et sans lien avec elle. Ni que le *maincourantier* s'occupe de la *maincourante*, le *basse-courier* de la *basse-cour*, le *fait-diversier* des *faits-divers*, que le *paindépicié* fabrique du *pain d'épice* et que le *pot-de-vinier* accepte des *pots-de-vin*. Mais *sous-marinier* pourrait être un grade inférieur à *marinier*, comme *sous-officier* par rapport à *officier*. Seules des connaissances extralinguistiques permettent de savoir qu'il s'agit d'un membre de l'équipage d'un *sous-marin*.

Plus délicat : *faux facturier* (*Le Monde*, 7/12/1996 : 6). Il est écrit sans trait d'union, mais le sens impose de le construire par suffixation sur *fausse(s) facture(s)*,

¹⁵⁶ Pas tout à fait : un livre sur les confitures intitulé *Le confiturier* vient de paraître.

malgré l'accord du premier élément adjectival (comme dans *faux-monnaieur*, mais pas dans *basse-courier*). *Faux* ne modifie pas *facturier* mais *facture*. C'est un vrai facturier qui fait des fausses factures. Le même problème se pose pour *haute licier*, que le *Robert* trouve « mal formé » et voudrait qu'on écrive *hautelicier*, à défaut de revenir à l'usage de Diderot, qui écrivait *haut lissier*.

Restent quelques dérivés qu'il semble difficile d'analyser autrement que comme des parasyntétiques. Pour arriver à *colistier*, la notion de **coliste* est exclue, et celle de °*listier* guère plausible. *Sous-ventrière* n'est pas à *ventrière* ce que *sous-pull* est à *pull*. Il faudrait supposer un °*sous-ventre* virtuel, mais qui désignerait quoi ? *Sous-mentonnière* est construit sur *sous-menton*, qui désigne la partie inférieure du menton¹⁵⁷, mais il n'y a pas de °*sous-ventre* sous le ventre d'un cheval. Pour *quartanier* "sanglier de quatre ans", il faudrait supposer °*quartan* "quatrième année", dont on ne voit pas d'équivalent. Sans préjuger d'une réflexion spécifique sur cette question, on les considèrera au moins provisoirement comme des parasyntétiques.

1.4. Mot construit ou mot non construit ?

A partir de la dérivation en *-ier(e)*, plusieurs approches conduisent à poser le problème de la limite entre mot construit et mot non construit.

1.4.1. Motivation, démotivation, remotivation

Historiquement, un mot construit est un mot qui a été construit. Les seuls problèmes qui se posent sont étymologiques. En synchronie, les choses sont tout aussi claires sur le plan des principes, mais l'application aux cas concrets fait naître bien des questions. Je prendrai deux exemples : les noms de métiers et les adjectifs plus ou moins synonymes de leur base, avant de mentionner quelques cas de remotivation¹⁵⁸.

¹⁵⁷ L'adjectif *sous-clavier* "qui est sous la clavicule" (*artère sous-clavière*) est construit de la même façon, sur °*sous-clav(icule)* "partie du corps située sous la clavicule". Je ne comprends pas pourquoi D. et P. Corbin (1991 : 62 et note 7, p. 130) analysent le *-ier(e)* de *sous-clavier* comme un intégrateur paradigmatique. *Artère sous-clavière* est un dérivé de localisation (*supra* 1.1.2.2.) comme *artère péronière*, *nerf fessier*, etc.

¹⁵⁸ Il y aurait aussi les problèmes de double motivation, dont j'ai dit un mot à propos de certains noms d'animaux ou de machines. Pour l'anecdote, on peut se demander comment est motivé *bergère*, autre nom de la *bergeronnette*, d'où celui-ci procède. Il s'agit d'un oiseau qui suit les troupeaux, comme une *bergère*. Mais il fait son nid au bord des cours d'eau, sur la *berge*. La langue a-t-elle anticipé le jeu de mots d'Apolinaire à propos de la Tour Eiffel, assimilée à une *bergère* parce qu'elle est sur les berges de la Seine et qu'elle veille sur le « troupeau des ponts [qui] bêle ce matin » (*Zone*, v. 2-3) ?

1.4.1.1. Noms de métiers et motivation

1^{re} série : *banquier, bijoutier, fromager, gondolier, sabotier, vitrier...* La base ne suffit pas à définir le dérivé (on ne sait pas, en dehors des données référentielles, si le *sabotier* fabrique des sabots, les vend, ou, à la limite, en est chaussé), mais elle contient, sémantiquement, tout ce que peut apporter la base d'un dérivé et représente entièrement, sur le plan référentiel, l'activité de la personne désignée. La paraphrase de *sabotier* "artisan qui fabrique des sabots" rend compte de l'opération sémantique contenue dans le dérivé et correspond à l'expérience du monde vécue par les utilisateurs de la langue.

2^e série : *chapelier, papetier, poissonnier, serrurier...* Elle ne se distingue pas de la précédente sur le plan sémantique. Référentiellement, la base ne représente pas toute l'activité désignée par le dérivé, mais un élément majoritaire : le *papetier* ne vend pas que du papier ; le *poissonnier* vend aussi des fruits de mer et le *chapelier* des casquettes.

3^e série : *bottier, crémier, épicier, limonadier, maroquinier, plombier, sellier, tri-pier...* La base ne représente qu'un élément minoritaire dans l'activité de la personne désignée. L'*épicier* vend des épices, parmi bien d'autres choses. Elle est suffisamment vivante pour que l'opération sémantique soit reconstituée par la plupart des locuteurs, mais elle ne peut plus suffire pour définir le dérivé. Le *plombier* n'est pas un "artisan qui travaille le plomb", même s'il lui arrive de s'en servir.

4^e série : *culottier, infirmier, luthier, pompier, tapissier...* Le mot qui a servi de base à la dérivation est toujours vivant dans le lexique actuel, mais il ne désigne plus un élément présent dans l'activité de la personne. Le *pompier* ne pompe plus, le *tapissier* ne fait pas de tapis, etc. Le lien devient de plus en plus ténu : de la *pompe* à l'eau dont se sert le *pompier*, de la *culotte* au pantalon que fabrique la *culottière*, de l'*infirmier* au malade dont s'occupe l'*infirmier*, du *luth* aux autres instruments, etc.

5^e série : *bâtonnier, cantonnier, chevalier, dinandier, huissier, métayer, quincaillier, vannier...* Pour certains, une base serait reconnaissable, mais elle est sans lien synchronique avec le dérivé. Sauf connaissances historiques, on ne voit pas quel peut être le rapport entre un *bâton* et le *bâtonnier* de l'ordre des avocats, entre un *cantonnier* et la circonscription administrative appelée *canton*. Ou bien elle ne motive qu'une partie des emplois : on sait que le *chevalier* du Moyen Age devait avoir un cheval, mais le *chevalier* de la Légion d'Honneur ? Pour d'autres, la base est difficilement reconnaissable. Associe-t-on spontanément *métayer* à *moitié* (et à *mitoyen*) ? *Quincaille, van* sont des mots rares, archaïques, ignorés de plupart des locuteurs¹⁵⁹. D'autres enfin combinent ces caractéristiques. Tout le monde ne connaît pas l'existence d'une ville du nom de *Dinant*, et encore moins son rapport avec le *dinandier*. *Huis* ne survit que dans *huis-clos* et dans *huisseries*, et seul l'*huissier* qui introduit les visiteurs (mais pas l'*huissier de justice*) garde un rapport avec cet *huis-là*.

¹⁵⁹ Il y a évidemment une motivation secondaire par rapport à *quincaillerie* et *vannerie*, bien vivante celle-là, mais circulaire. A moins de dédoubler ces mots en *quincaillerie*₁, *vannerie*₁ "ensemble d'objets..." qui seraient les bases de *quincailler* et de *vannier*, et *quincaillerie*₂, *vannerie*₂ "activité du quincailler (vannier)" qui seraient dérivés de *quincailler* et de *vannier*. Ce qui n'est pas plus satisfaisant.

6^e série : *boulangier, boucher, charcutier, cordonnier, menuisier, mercier, minotier, palefrenier...* Il n'y a plus de base reconnaissable (ou bien c'est une fausse piste : *bouche* et *boucher*, *cordon* et *cordonnier...*)¹⁶⁰. Il faut des connaissances non seulement historiques mais étymologiques pour la retrouver.

7^e série : *bachelier, braconnier, flibustier, héritier, voyer...* Elle est symétrique de la précédente. Une base est parfaitement reconnaissable, la dérivation fonctionne ou semble fonctionner : le *braconnier* braconne, le *flibustier* pratique la *flibuste*, l'*héritier* hérite, le *bachelier* a le *bachot* et l'*agent voyer* s'occupe des *voies* de communication. Mais l'étymologie nous dit que le dérivé (quand c'en est un), historiquement, n'a pas été formé ainsi.

8^e série : *armurier, bachelier, feronnier, lavandière, plumassier, tenancier, terrassier...* Une base sémantique est reconnaissable – l'*armurier* vend des *armes*, le *plumassier* vend des *plumes*, la *lavandière* lave, le *tenancier* d'une maison de jeux *tient* une maison de jeux – mais elle ne coïncide pas avec la base morphologique. On ne peut passer de l'une à l'autre qu'au prix d'une gymnastique sémantique (d'*armure* à *arme*, de *plumasse* à *plume*) ou morphologique (de °*lavande* à *lav(er)*, de *tenance* à *ten(ir)*) plus ou moins risquée (de °*bachel/bacheau* (?) à *bachot*).

9^e série : *cavalier, liftier, romancier...* La base reconnaissable est une base supplétive. Proche dans le cas de *cavalier*, parce que °*caval* n'est pas loin de *cheval*, phonétiquement, et qu'il est présent dans *cavalerie*. Plus lointaine dans *liftier*. La parenté sémantique avec le *lift* du tennis et le *lifting* de la chirurgie esthétique n'est pas évidente, et il n'y a rien en français qui associe *lift* à "ascenseur". Mais nombreux sont les francophones, aujourd'hui, qui savent que *lift* désigne un ascenseur (plus nombreux que ceux qui savent que le *maroquin* est une sorte de cuir). Puisqu'il est question de motivation, il faut s'appuyer sur la compétence réelle des locuteurs. Les bases anglo-américaines font autant partie du supplétisme que les bases gréco-latines auxquelles on le réduit par habitude.

Mots construits, ou mots non construits ? En synchronie, les dérivés des séries 1 et 2 sont sans hésitation des mots construits, ceux de la série 6 sans hésitation des mots non construits (mais leur finale continue à jouer le rôle d'intégrateur paradigmatique). Ceux de la série 3, voire de la série 4, sont encore des mots construits, mais un décalage s'est installé entre la perception du mot en tant que mot construit et les réalités référentielles. La dérivation s'est vidée d'une grande partie de sa dimension sémantique, qui fonde la motivation. Les dérivés de la série 7, à l'inverse, sont pleinement motivés. Mais ils le sont par remotivation, ce qui instaure une autre sorte de décalage. Ils ne fonctionnent pas tout à fait comme les dérivés typiques (mais pas moins que d'autres qui sont directement motivés, comme *équipier*, *blousier* ou *tétonnière*). Ceux de la série 8 sont sans conteste des mots construits, mais le décalage morphologique pose d'autres problèmes. Ceux de la série 5 ne sont pas des mots construits, sauf pour certains locuteurs. Il en va de *l'huissier* comme du *liftier*. Pour les uns, ces deux mots sont complètement

¹⁶⁰ L'idée de « fausse piste » ne renvoie pas à des recherches étymologiques, mais à la perception spontanée d'une motivation, qui peut aboutir à une remotivation (*infra* 1.4.1.3.). Ici, *cordons* a pu influencer la forme de *cordonnier*, mais je ne crois pas que le *cordonnier* ait jamais été perçu comme quelqu'un qui fait des cordons.

opaques, aussi arbitraires que *maçon* ou *cornac*, pour d'autres ils sont aussi motivés que *grutier* ou *conférencier*.

1.4.1.2. Les adjectifs à base adjectivale

Nous avons rencontré au § 1.1.4.1. une série d'adjectifs historiquement construits sur une base adjectivale : *altier*, *étranger*, *grossier*, *journalier*, *léger*, *mobilier*, *plainier*, *plénier*, *premier*, *singulier*. Au regard de leur motivation actuelle, ils représentent autant de cas différents.

Grossier est entièrement motivé. Régulier sur le plan morphologique, il ne se confond pas sémantiquement avec sa base, sur laquelle est construit son sens. On peut même donner à cette construction la dimension agentive propre au suffixe : quelqu'un qui dit des *gros mots* est un *grossier* personnage, comme le *charpentier grossier* s'occupait du *gros œuvre*. A l'autre extrême, *léger* ne peut être rattaché à aucune base, il est complètement démotivé. Malgré la parenté sémantique et morphologique avec *single* et *singleton*, on peut en dire autant de *singulier*. Les trois mots fonctionnent dans des domaines trop éloignés pour être spontanément associés. Là où il survit encore ¹⁶¹, *plainier* est également démotivé. La base a pratiquement disparu en tant qu'adjectif (dans *de plain pied*, *plain* est confondu avec *plein*) et le lien avec *plaine* ne se fait plus.

Etranger et *plénier*, morphologiquement, sont dans la même situation que *grossier* : *étrange* et *plein* se présentent sans difficulté comme bases. Mais c'est le sens qui ne suit plus. Une séance *plénière* n'est pas celle où la salle est *pleine*, mais celle qui rassemble le congrès au *complet* ; une indulgence *plénière* accorde un pardon *complet*. Il n'y a pas loin de *complet* à *plein*, mais ce n'est tout de même pas le même mot. La distance est plus grande encore entre le sens actuel d'*étrange* et la base sémantique possible d'*étranger*. On ne peut pourtant pas dissocier complètement les deux mots. Lorsque Aragon intitule un de ses recueils *En étrange pays dans mon pays lui-même*, il ne se contente pas de mettre à profit un rapprochement paronymique du genre *traduttore traditore*. L'un des deux mots est d'ailleurs absent. Si l'on pense "étranger" en même temps que "étrange", en lisant *en étrange pays*, c'est qu'un lien entre les deux reste perçu.

Avec *altier* et *premier*, s'introduit un décalage morphologique – allomorphie ou supplétisme – qui éloigne le dérivé de sa base possible actuelle. *Prime* n'existe plus qu'à l'état de traces – *de prime abord*, dans sa *prime jeunesse*... –, il faut aller jusqu'à *primat* pour trouver une base commune. La famille reste sémantiquement cohérente, mais une partie seulement des locuteurs continue à la percevoir comme telle. Avec *altier*, le lien est assuré formellement grâce à *altitude*, mais le rapprochement manifeste aussi la différence : *altitude* et *hauteur* sont en concurrence, quelqu'un qui est *altier* manifeste de la *hauteur*, pas de l'*altitude*.

Mobilier a la particularité d'être associé à la fois à *mobile* et à *meuble*. Non seulement dans le vocabulaire juridique (*biens meubles / valeurs mobilières*), mais aussi dans le vocabulaire courant, où il fait le lien entre les deux. Le *mobilier*, c'est l'ensemble des *meubles*. Mais si l'on dit d'un sol qu'il est *meuble*, on ne le dira pas d'une armoire, elle

¹⁶¹ En français méridional, grâce au soutien de son équivalent occitan : *dans ce coin, c'est facile à cultiver, c'est tout plainier*.

est *mobile*. Quant à *journalier*, il ne peut plus être construit sur *journal*, mais, par delà la première dérivation, il reste motivé par rapport à *jour*.

Les vicissitudes historiques ont donc brouillé le schéma dérivationnel de toutes les façons. Au départ, le problème était à la fois catégoriel (un adjectif à base adjectivale) et sémantique (comment construire le sens du dérivé, en particulier quand il était synonyme de la base). Dans la synchronie actuelle, il a disparu de lui-même quand le dérivé est complètement démotivé et il revient à rendre compte de mots qui peuvent encore moins être construits sur ce qui était leur base mais qui ne sont pas tout à fait des mots non construits (*infra* 1.4.3.).

1.4.1.3. Les dérivés remotivés

La remotivation d'un dérivé est beaucoup plus rare que le phénomène inverse, mais elle complique l'analyse de certains d'entre eux. Quelques exemples sur lesquels nous passerons rapidement puisque la plupart ont déjà été rencontrés :

D'un point de vue catégoriel, *braconnier*, *héritier* et *bombardier* sont formés régulièrement sur une base nominale. Ils sont aujourd'hui compris comme dérivés de *braconner*, *hériter* et *bombarder*, trois verbes. Remplacer cette base par *braconnage*, *héritage* et *bombardement* ne ferait que déplacer le problème. Une reconstitution historique peut aisément rattacher *bombardier* à *bombarde*, pas une analyse synchronique.

Pour *armurier*, *journalier*, *pontonier*, *terrassier*, *viager*, il n'y a pas de problème catégoriel mais une évolution référentielle ou linguistique qui a décalé la motivation. Dans *armurier* ou *pontonier*, cela n'entraîne pas de conséquence sur l'opération sémantique. L'*armurier* vend des *armes*, le *pontonier* construit des *ponts* : la valeur propre du suffixe est sauvegardée. Mais on ne sait que faire du segment intermédiaire¹⁶². Dans *viager* et *journalier*, la disparition de *viage* et celle de *journal* en tant qu'adjectif obligent à construire les dérivés sur *vie* et sur *jour*, ce qui donne une opération sémantique moins canonique.

Variante inverse : *coutier* "celui, celle qui fabrique, vend du coutil". Ici ce n'est plus un segment de trop mais un segment qui manque. Faut-il, en stricte synchronie, construire morphologiquement *coutier* sur *coutil*, comme il l'est sémantiquement ? Ce n'est pas impossible (cf. *aluminium* → *aluminier*). Ou s'en tenir à l'explication historique (ou reconstruite) qui passe par *coute* (*couette*) ?¹⁶³

Autre variante : celle qui remotive *frontalier* par rapport à *frontière*. La dissociation de la base sémantique et de la base morphologique est encore plus radicale, mais peut-on faire comme si *frontalier* était un mot non construit, sans lien avec *frontière* ?

Pour *fumier* et *bruyère*, l'évolution sémantique aboutit à un curieux dédoublement. Etymologiquement, il s'agit de collectifs qui ont remplacé leur base sans perdre leur valeur propre. Ils désignent donc aujourd'hui à la fois la matière ou la plante (*du fumier*, *la bruyère*) et le collectif (*un fumier* "tas de fumier", *une bruyère* "une étendue couverte

¹⁶² On est ramené, en fait, à la situation de *briquette* par rapport à la dérivation *brique* → *briquetier* : celle d'une base supplétive (*infra* 2.6.1.).

¹⁶³ La notice étymologique du *Robert* est incohérente : « 1927 ; anc. franç. *coute* ; de *coutil*. → *Couette*. »

de bruyère"). Synchroniquement, le second peut toujours être construit sur le premier comme par une dérivation en *-ier(e)*, avec haplologie. Avec des cheminements différents, on aboutit au même résultat pour *gravière* "carrière de gravier" et *meulière* "carrière de (pierre) meulière".

On peut enfin mentionner, *a contrario*, un cas où la remotivation ne s'est pas faite : un *romancier* écrit des *romans*, pas des *romances*. Ce qui laisse entier le problème de supplétisme, /rɔmãs/ pouvant difficilement passer pour un allomorphe de /rɔmã/.

1.4.2. Le suffixe *-ier(e)* comme intégrateur paradigmatique

La notion d'intégrateur paradigmatique (Corbin, 1991 : 14) rend parfaitement compte de mots comme *peuplier* ou *palétuvier*. Ce ne sont pas des mots construits, la finale *-ier* n'y est pas un suffixe à part entière, puisqu'elle n'instaure pas une relation sémantique entre **peuple* ou **palétuve* – qui n'existent pas – et *peuplier* ou *palétuvier*. Mais ce n'est pas non plus une simple finale. Elle marque l'appartenance de ces deux mots au paradigme très fourni des noms d'arbres en *-ier*. Dans le détail de son application, cependant, cette notion n'est pas aussi homogène et on peut se demander jusqu'où l'employer¹⁶⁴.

1.4.2.1. Les noms d'arbres

Nous avons vu que parmi les dérivés eux-mêmes, la série des noms d'arbres n'était pas homogène. Sémantiquement, la plupart sont construits sur un rapport agentif (le *pommier* fait des *pommes*), quelques-uns sur un rapport analogique (le *parasolier* ressemble à un *parasol*). Référentiellement, la majorité désignent des arbres proprement dits, un certain nombre des arbustes, quelques-uns des végétaux qui ne sont plus du tout des arbres, comme le *fraisier*. On pourrait être tenté, pour tourner cette dernière difficulté, de parler d'un paradigme des noms de végétaux. Mais cela ne serait pas plus satisfaisant. Il y a quelques végétaux en *-ier(e)* qui ne sont pas des arbres, mais pas de paradigme des noms de végétaux en *-ier(e)*. Non seulement pour des raisons quantitatives, mais, plus fondamentalement, parce qu'il ne fonctionne pas si l'une des deux conditions (le végétal est un arbre ou un arbuste ; sa production est un fruit « typique ») n'est pas remplie. Sinon il y aurait des *tomatiers* et des *auberginiers*.

En dehors de la dérivation proprement dite, on peut distinguer trois cas de figure principaux :

Le type *robinier*. On peut analyser *robinier* "faux-acacia" de deux manières : comme une dérivation sur le nom propre *Robin*, botaniste qui introduisit cet arbre ; comme une francisation du nom latin *robinia*, formé lui-même sur *Robin*. Les noms de ce type sont francisés habituellement en *-ie* (*gloxinia* / *gloxinie*), mais *-ier* se substituerait ici à *-ie* pour intégrer *robinier* parmi les noms d'arbres. La première analyse ne cor-

¹⁶⁴ Si l'on ajoute au corpus principal les noms d'arbres recensés par Hollyman (1983), la palette des nuances s'enrichit mais l'analyse n'est pas modifiée.

respond pas au contenu sémantique de la dérivation typique *pomme* → *pommier*. Mais tous les dérivés ne rentrent pas dans ce schéma. A partir du moment où, par extension du modèle, n'importe quelle caractéristique de l'arbre peut servir de base à la dérivation, le nom d'un personnage qui lui est associé peut être cette caractéristique. Les noms de plantes en *-ie*, d'autre part, ne sont pas forcément la francisation de noms en *-ia* du latin botanique. Historiquement, les deux formations sont souvent parallèles. Il y en a parfois même une troisième. Sur *Magnol*, nom d'un botaniste : *magnolier*, *magnolia*, et *magnole*, par inversion du genre (donc directement sur la base, sans passer par le latin)¹⁶⁵. *Robinier* peut donc être considéré comme un dérivé suffixal formé directement sur un nom propre, comme *nicotine* ou *draisienne*. Mais comme la motivation de ces dérivés ne subsiste qu'autant que le nom du personnage éponyme demeure connu, ils cessent rapidement d'être perçus comme des mots construits et leur finale est réduite au rang d'intégrateur paradigmatique.

Le type *peuplier*. Ce qui tient lieu de base est ici le nom même de l'arbre, tel qu'il est hérité du latin ou emprunté, et déjà en circulation dans la langue. Le nouveau nom peut se substituer complètement au primitif (*églantier*, *laurier*) ou au contraire ne pas s'imposer (*ormier*, *platanier*), ou bien rester minoritaire (*aubépinier*¹⁶⁶, *cadier*). La concurrence entre les deux formes peut être très longue, au moins localement : les dictionnaires donnent encore *peuple* et *coudre* à côté de *peuplier* et *coudrier*. Sémantiquement, cette pseudo-dérivation est complètement vide. Mais la coexistence entre les deux formes fait qu'elle n'est pas totalement privée de « base ». On se rapproche de la dérivation du type *sente* → *sentier*, l'intégration paradigmatique en plus.

Une variante du type *peuplier* fait d'ailleurs le lien avec la dérivation proprement dite. *Genévrier* est refait sur *genièvre*. L'expression *baies de genièvre* perpétue la première dénomination. Mais on dit aussi, pour les désigner, *du genièvre*. *Genévrier* se retrouve ainsi motivé par rapport à son fruit, comme un dérivé « normal ». Parmi les noms d'arbres exotiques, nombreux sont ceux qui voient cohabiter une forme simple désignant à la fois l'arbre et le fruit, et une forme en *-ier*. Le palmier que les botanistes nomment *areca catechu* s'appelle en français *arec* ou *aréquier*, son fruit *arec* ou *noix d'arec*. *Anacarde* est un synonyme d'*anacardier* et le nom du "fruit de l'anacardier"¹⁶⁷. Le nom en *-ier* est à la fois un dérivé régulier du nom du fruit (ou d'une autre production) et le doublet d'un autre nom de l'arbre, par intégration paradigmatique.

Le type *palétuvier*. Pas de nom de fruit, cette fois, ou d'homonyme indigène : simplement un emprunt francisé, et intégré au paradigme des noms d'arbres. Du tupi *aparahiwa* à *palétuvier* en passant par *appariturier* et *paretuvier*, il n'y a qu'un seul mot. Le procédé n'est d'ailleurs pas réservé aux arbres exotiques (*badamier*, *cajepulier*, *gona-*

¹⁶⁵ Autre exemple : *Bignon* → *bignonia*, *bignonier*, *bignone*. Dans le cas de *bougainvillier* / *bougainvillée*, le suffixe *-ier* entre en concurrence avec une autre francisation suffixale (mais *bougainvillier* ne désigne que la plante, *bougainvillée* plutôt la fleur).

¹⁶⁶ Dans un passage célèbre, Proust parle de « soixante aubépiniers arborescents... ». Il individualise ainsi chaque arbre, alors que *haie d'aubépine* suggère quelque chose d'indistinct. Plus qu'*aubépine*, *aubépinier* remplace ainsi l'ancien *aubépin*.

¹⁶⁷ Autres exemples : *argan* "sidéroxyton" et "fruit de cet arbre (appelé aussi *arganier*)" ; *icaque* "icaquier" et "fruit de l'icaquier" ; *jambose* "jambosier" et "fruit du jambosier" ; *kola* "kolatier" et "noix de kola" ; *longane* "fruit exotique voisin du litchi" et "arbre sur lequel pousse ce fruit" (syn. de *longanier*) ; *mangle* "manglier" et "fruit du manglier" ; *mangoustan* " mangoustanier" et "fruit du mangoustanier" ; *pacane* "pacanier", puis "fruit du pacanier" ; *sagou* "sagoutier", "substance amyliacée..."

kier...), il a servi à intégrer des mots d'origine germanique (*osier*), grecque moderne (*micocoulier*), espagnole (*gattilier*). Mais il ne fonctionne comme intégrateur paradigmatique que pour les noms d'arbres. Le seul nom de plante harbacée comparable est *balisier* "canna" (de *baliri*, mot des Caraïbes).

Un peu différente est la francisation des noms botaniques latins. Les noms d'arbres (*taxodium* / *taxodier*) y sont minoritaires par rapport aux arbustes (*lantana* / *lantancier*) et aux autres plantes (*cactus* / *cactier*, *lamium* / *lamier*). Il ne s'agit plus que d'adaptation, on ne peut plus parler d'intégration paradigmatique. A la limite, la finale *-ier* devient un simple habillage graphique comme dans *pourpier*, réfection de *pourpié*, afr. *poulpié*, du latin *pulli pes*.

1.4.2.2. Les noms de métiers

Nous avons vu que la finale *-ier(e)* continue à fonctionner comme intégrateur paradigmatique dans les dérivés démotivés où elle a perdu son statut de suffixe (*charcutier*, *cordonnier*, *menuisier*, etc.). Dans d'autres cas, elle joue ce rôle directement, comme pour les noms d'arbres.

Le segment *-ier* peut s'ajouter à une « base » qui est déjà un nom de profession, formé avec un suffixe rare (*boulenc* "boulangier") ou inhabituel dans ce rôle (*ferron* "forgeron", *tissot* "tisserand"). La nouvelle formation (*boulangier*, *ferronnier*, *tissotier*) garde le même sens que le premier dérivé et reste plus ou moins motivée, au moins au début, par rapport à la base initiale. Il peut aussi s'ajouter à une base démotivée (*noton* "matelot" → *nautonnier*)¹⁶⁸ ou bien remplacer une finale également démotivée : *menestrel* → *ménétrier*¹⁶⁹, afr. *maignain* → *magnier* "ouvrier ambulancier (chaudronnier et raccommodeur de faïence)", *avoyé* (forme romande de *avoué*) → *avoyer* "premier magistrat de quelques cantons suisses". Plus proche du type *palétuvier* : *flibustier*, adaptation de l'anglais *flibutor*, *fretter* (lui-même déformation du néerlandais *vrijbouter*) ; et sans doute *houlier* "proxénète", emprunté à l'ancien haut allemand. Par rapport à *ferronnier*, on s'éloigne encore davantage de la suffixation, la finale *-ier* n'est plus qu'une adaptation d'une forme étrangère ou d'un dérivé démotivé.

1.4.2.3. Autres séries ?

La finale *-ier(e)* joue-t-elle encore un rôle d'intégrateur paradigmatique en dehors des deux séries homogènes des noms d'arbres et des noms de métiers ? Parmi les noms de personnes, peut-être dans *gougnafier* et *rombier* (surtout *rombière*), dont l'étymologie est obscure, mais qu'on est tenté de rapprocher de *goncier* et de *gazier*. *Goncier* "mec, type" a le même sens que *gonce*, autre forme de *gonze*. Et *gazier* ne serait pas passé du sens spécialisé d'"employé du gaz" à celui, très général, d'"homme, type" s'il n'était pas remotivé à partir de *gars*. En marge des noms d'arbres, peut-être *aubier* "partie tendre du bois", déformation de *aubour*, extension de la série par l'intermédiaire des noms d'ar-

¹⁶⁸ *Noton*, issu d'une réfection de *nauta* en °*nauto*, *-onem*, n'est plus relié à *nef*, descendant de *navem*. La première syllabe de *nautonnier* s'explique par l'influence de l'ancien occitan *nautanièr*.

¹⁶⁹ *Ménétrier* est issu du latin *ministerialis* "chargé d'un service", sur *ministerium* "fonction de serviteur". Curieusement, la forme initiale de *ménétrier* est *ministrier*, forme demi savante qui retrouve les origines du mot sans lui donner un sens compositionnel.

bres pris comme noms de bois. Peut-être quelques noms d'instruments : *taredre* refait en *tarière*, *daviet* en *davier*, *palonneau* en *palonnier*. Sans doute *bolier*, *boulier* "sorte de filet de pêche", emprunté à l'occitan *boleg* et intégré à la série des noms de filets.

Pour qu'il y ait intégration paradigmatique, cependant, il faut que le paradigme existant soit suffisamment important et « hégémonique » dans son domaine, condition qui ne me paraît vraiment réalisée que pour les noms d'arbres et les noms de métiers (et dans une moindre mesure pour les noms de filets de chasse ou de pêche). Sinon il s'agit sans doute d'une réfection parmi d'autres, pour franciser un emprunt ou remplacer une finale rare par une autre plus familière. La finale *-ier* d'*écubier* (< *esquembieu*, d'origine incertaine) n'est pas plus significative que le *-ard* de *boulevard* (<< né. *bolwerk*) ou le *-ot* de *tarot* (<< it. *tarocchi*).

1.4.3. Les parasynonymes

Il faut revenir maintenant sur les noms du type *sentier* et les adjectifs du type *grossier* (ou plutôt une partie d'entre eux). Nous avons vu comment ils se situent dans la continuité des dérivés nominaux des types *râtelier* et *cuvier* d'une part, des autres dérivés adjectivaux « d'identification » d'autre part. Mais D. et P. Corbin (1991 : 87) sont fondés à leur contester la qualité de mots construits.

« Un certain nombre de mots en *-ier* [*altier*, *étranger*, *plénier*, *premier*] apparemment construits sur des bases adjectivales présentent la particularité d'être plus ou moins synonymes de ces bases apparentes (...) nous préférons les traiter comme non construits ; la synonymie de la pseudo-base et du pseudo-dérivé y invite (...) ».

A partir du moment où le dérivé est synonyme de la base, l'opération sémantique est vide. Comme il n'y a pas non plus d'opération catégorielle, peut-on parler encore de dérivation ? Mais si ce ne sont pas des dérivés, des mots construits, qu'est-ce donc ? Comment rendre compte de la relation qui existe entre *plein* et *plénier*, entre *étrange* et *étranger* ? *Sente* et *sentier* ont en commun une parenté sémantique qui empêche de réduire leur rapprochement à un simple fait de hasard, comme entre *pape* et *papier* ou *sangle* et *sanglier*. En marge des mots construits, il faut faire une place à *plénier*, à *sentier*, et à leurs semblables.

D'autant plus que le suffixe *-ier(e)* n'est pas le seul à avoir formé des dérivés dont le sens est très proche de celui de la base. Le plus connu est *-age*, avec les couples *coquille* / *coquillage*, *corde* / *cordage*, *grille* / *grillage*, *langue* / *langage*, *marais* / *marécage*, *nue* / *nuage*, *rive* / *rivage*, *roue* / *rouage*, etc. Mais on en trouve également avec *-eau*, par exemple : *orme* et *ormeau*, *prune* et *pruneau*, *rets* et *réseau*, *tombe* et *tombeau*, *troupe* et *troupeau*, etc. Comme avec *-ier*, d'autres dérivés du même type ne sont plus perçus comme tels parce que la base a disparu (*dommage*, *fourrage*, *visage*... ou *bouleau*, *corbeau*, *taureau*...). Et elle a disparu parce qu'elle faisait double emploi avec le dérivé.

On peut donc étendre à d'autres suffixes et au type *sentier* la comparaison esquissée plus haut avec les dérivations *casque* → *casquette* et *veste* → *veston* à propos des

types *râtelier* et *cuvier*. Le suffixe perd son instruction sémantique propre pour devenir un simple « marqueur d'approximation »¹⁷⁰. Tous sont équivalents, pourvu qu'ils acceptent une base de la même catégorie que le dérivé. Equivalence prévisible avec les évaluatifs, mais qu'on est obligé d'étendre à *-ier(e)*. *Ormeau* et *ormier*, *sapin* et *sapier*, *tuyau* et *tuyère* ont été forgés de la même façon, pour « doubler » leurs bases respectives.

La dérivation argotique et populaire (*valoche*, *burlingue*, *calcif*, *confiote*, *sauciflard*...) présente la même caractéristique. La répartition des *-oche*, *-iche*, *-uche* et de leurs cousins sans /s/ y répond davantage à des contraintes phonologiques (Plénat 1996) qu'à des instructions sémantiques propres à chacun d'eux. Or cette dérivation, comme l'utilisation hypocoristique des diminutifs pratiquée massivement par l'espagnol, ne crée pas des dénominations nouvelles mais plutôt des variantes « diaphasiques » (Wüest 1997), des substituts de la base.

Dans un cas comme dans l'autre, on se trouve en marge de la dérivation proprement dite. S'agit-il encore de mots construits ? Si l'on entend par là des mots formés suivant une règle – ou un modèle – propre à un morphème donné, le suffixe en l'occurrence, on est obligé de prépondre non. Mais ce ne sont pas non plus des mots non construits. Ils se situent dans la même zone intermédiaire que les dérivés partiellement démotivés, les mots formés avec un suffixe réduit au rôle d'intégrateur paradigmatique, et les mots complexes non construits tels que D. Corbin les définit (1991 : 17). On pourrait d'ailleurs les appeler tous « mots complexes non construits »¹⁷¹, si l'on convient que cette étiquette peut caractériser diverses variétés d'hybrides et de mutants.

1.5. Conclusion

Les principales conclusions de cette étude ont été tirées à propos du modèle 1 puis du modèle 2. Sans les reprendre ici, il reste à faire un bilan général et à évoquer quelques points qui n'étaient pas liés particulièrement à l'un ou l'autre modèle.

Parmi ceux-ci, il y a la question des adjectifs et des noms dérivés d'un dérivé en *-ier(e)* ou d'un nom à finale en *-ier(e)*. On peut établir d'abord que la suffixation en *-ier(e)* est possible – ou plutôt a été possible – sur ce type de bases. *Cellérier*, dérivé de *cellier*, n'est pas « le seul (...) contre-exemple » à la « troncation de cacophonie »¹⁷². *Sommier* → *sommelier*, *papier* → *papetier* et quelques autres attestent que la concaténation (avec dissimilation) a été longtemps la règle. En ce qui concerne les Adj₂ et les N₂ de D. et P. Corbin – les types (*façons*) *cavalières*, *maison cantonnière*, *canotier*, *cheva-*

¹⁷⁰ Cette expression est empruntée à Berrendonner et Clavier (1997), mais détournée du sens où ils l'emploient puisqu'ils y voient la caractéristique du suffixe *-age*₂.

¹⁷¹ Je préférerais personnellement donner à « mot construit » une acception très générale, à l'intérieur de laquelle on distinguerait les dérivés suffixaux proprement dits et les autres. *Peuplier* et *royaume* ne sont pas construits par dérivation, mais ils sont « construits ».

¹⁷² D. et P. Corbin (1991 : 140).

lière – , un examen plus systématique a confirmé ma première approche du problème (Roché 1993 et Roché 1994). Ces dérivations sont, d'une part, sémantiquement éloignées de la dérivation en *-ier(e)* et, pour certaines, nettement incompatibles avec elle ; d'autre part, semblables en tous points à des conversions ou dérivations sémantiques à partir de bases dotées d'autres finales. Il s'agit donc de conversions, de dérivations sémantiques par métonymie ou de dérivations par inversion morphologique du genre. Les cas de superposition¹⁷³ entre un premier suffixe ou une finale et le suffixe *-ier(e)* sont exceptionnels : *gibière* "gibecière", *gibecier* "fabricant de gibecières", les noms de plantations quand le nom de plante en *-ier* n'a pas de base vivante (*lotière* "prairie de lotier")¹⁷⁴. Les seuls relativement courants sont des dérivés démotivés et/ou remotivés analysés ainsi en synchronie : *fumier* "tas de fumier", *bruyère* "étendue couverte de bruyère", *gravière* "exploitation de gravier", *carrier* "ouvrier d'une carrière".

La question de l'unicité catégorielle des bases s'est posée également à propos des deux modèles, mais elle n'a pas d'importance particulière dans le cadre de la méthode adoptée. L'écart catégoriel n'est qu'un écart parmi d'autres, et généralement lié aux autres. On peut parler de « préférence catégorielle » – plutôt que d'unicité catégorielle – dans la mesure où chacun des deux modèles implique un nom comme base, représentant l'objet du procès dans le modèle 1 ou désignant le "contenu" dans le modèle 2. Mais si l'objet du procès est remplacé, comme base, par le procès lui-même, le passage du nom concret au nom d'action constitue un écart plus important que celui du nom d'action au verbe. La question des bases reconstruites est abordée de la même façon. Tant que les dérivés restent proches de la valeur centrale du suffixe, elle se pose rarement (et quand elle se pose, elle se résout facilement). Plus on s'en éloigne, plus il devient artificiel de « reconstruire ». Pour *verdier* "marchand des quatre saisons", dérivé typique, la conversion préalable de *vert* en nom se fait d'elle-même. Il vend *du vert*, ou *des (légumes) verts* (comme le *bénitier* contient l'*(eau) bénite*). Pour *verdier* "oiseau", dérivé sémantiquement atypique, on ne peut partir que de l'adjectif.

Sur le fond maintenant, on peut se demander s'il fallait-il vraiment distinguer deux modèles de dérivation en *-ier(e)*. L'étude a confirmé la cohérence et la spécificité du modèle 2, mais peut-être l'importance du genre – qui joue un grand rôle dans cette spécificité – avait-elle été surestimée, par réaction à un traitement qui n'en tenait pas compte. On ne peut pas dire que « la seule spécialisation de genre repérable sur le corpus étudié concerne les noms de lieux exploités pour leurs ressources ou leur production, qui sont très majoritairement féminins »¹⁷⁵. Au contraire : la plus grande partie du lexique créé au moyen du suffixe *-ier(e)* est structurée par la répartition des genres¹⁷⁶. Les types qui constituent le modèle 2 existent bel et bien, mais il ne serait pas impensable de les intégrer à un modèle unique. Le modèle 2 procède du modèle 1, il en diffère par l'autonomie

¹⁷³ La « troncation de cacophonie » de (D. et P. Corbin, 1991) est intégrée dans le cadre plus général de l'haplologie dans (Corbin et Plénat, 1992), mais les mêmes auteurs ont fait par la suite des réserves sur cette qualification (Corbin et Plénat, 1994).

¹⁷⁴ Le type *fraisière* peut être analysé également comme une superposition ou comme un cas particulier de dissociation de la base morphologique et de la base sémantique.

¹⁷⁵ D. et P. Corbin (1991 : 137).

¹⁷⁶ Environ les trois quarts si l'on ajoute aux séries du modèle 2 les noms de bateaux et le type *clairière*.

qu'il a prise et par son importance. C'est pourquoi, entre autres raisons, il est exclu d'imaginer deux suffixes *-ier(e)* homonymes, un pour chaque modèle¹⁷⁷.

Regrouper les deux modèles en un seul rendrait le traitement du suffixe plus « unifié », mais obligerait à le distinguer encore davantage de celui de D. et P. Corbin. Ce qui ne réduirait pas la diversité des types, au contraire, ni la nécessité de les organiser en marquant les gradations depuis le plus central jusqu'aux plus excentriques. Sur ce point, les deux méthodes s'opposent nettement. Quelque ingéniosité qu'on puisse mettre à faire entrer dans le rang les cas « apparemment » irréguliers, l'irrégularité demeure. Il faut traiter *garçonnière* pour ce qu'il est : un écart par rapport au modèle. C'est la règle qui crée l'irrégularité. Renoncer à la règle n'est pas abdiquer, c'est un préalable pour organiser autrement. Montrer qu'un certain nombre de dérivés n'ont pas le caractère « pragmatique » défini par D. et P. Corbin ne falsifie pas la description elle-même, comme le ferait une expérience contredisant une loi de la physique ou de la chimie. Cela remet en cause le statut de règle donné à cette caractéristique du suffixe. Le caractère « pragmatique » fait bien partie du modèle, mais l'identification des dérivés à ce modèle est susceptible de degrés.

Un modèle unique, d'autre part, serait encore plus nettement nominal. L'hypothèse de départ consistait à distinguer, schématiquement, un modèle (dés)adjectival, où le passage par l'adjectif était toujours plus ou moins envisageable, et un modèle directement nominal, où ce stade était exclu. Or le premier de ces modèles s'est révélé lui aussi fondamentalement nominal. L'adjectif n'y joue qu'un rôle secondaire. Et cela, finalement, tient à la nature du suffixe. Les dérivés qu'il forme peuvent être analysés comme des « composés morphologiques » (Borillo, 1997 : 61)¹⁷⁸, des « composés prolexématiques » (Coseriu, 1977)¹⁷⁹. *Tabatière* est construit comme *pot à tabac* et *pommier* comme *Apfelbaum*. La notion de « prolexème » ne rend pas complètement compte de ce que représente le suffixe *-ier(e)*, mais elle indique bien que le caractère nominal est déjà compris dans le suffixe. Dans *-ier(e)*, il y a "individu" – homme ou femme, animal – ou "objet"¹⁸⁰. Ce qui n'est pas dans « prolexème », c'est la relation entre les deux éléments du composé. Un *pot à tabac* n'est pas un *pot de tabac*. Cette relation fait partie de l'instruction sémantique de *-ier(e)*. Un *Nier*, c'est un homme, un animal, un objet à N. Une *laitière* est, virtuellement, une femme à lait (nourrice ou marchande de lait, par exem-

¹⁷⁷ S'il fallait envisager cette hypothèse, ce serait pour rendre compte des quelques dérivés qui sont l'héritage des formations latines en *-aris*, *-are* ou dans cette filiation (types *prinçier* et *printanier*). Cette solution serait nécessaire dans un système de règles, dans la mesure où ces dérivés sont irréductibles à la règle majoritaire. Dans la présentation adoptée ici, j'ai dit plus haut pourquoi il valait mieux les considérer comme un écart extrême.

¹⁷⁸ Le rapprochement suggéré par A. Borillo entre composés « téléliques » (*seau à charbon*, *filet à papillons*...) et dérivés en *-ier(e)* (*salière*, *sucrier*...) est éclairant à un autre titre. Ces composés ont des traits communs avec les composés méronymiques proprement dits (*armoire à glace*, *croissant au beurre*...) mais ils s'en distinguent nettement par d'autres caractéristiques. Symétriquement, les dérivés en *-ier(e)* qui reposent sur une relation méronymique (et synecdochique en général), c'est-à-dire les types *phalanger*, *échassier*, etc., s'écartent des dérivés typiques dont ils constituent une extension.

¹⁷⁹ A l'intérieur de la grande famille des « prolexematische Komposita » de Coseriu, Staib (1988) appelle les dérivés en *-ier*, *-oir*, *-eur* et quelques autres « generische Komposita » et Lüdtké (1995) des « Relationskomposita ». Lüdtké critique à juste titre l'expression *generische Komposita*, qui prête à confusion.

¹⁸⁰ Mais pas "matière". Les dérivés en *-ier(e)* sont presque tous des N nombrables. Les « massifs » sont exceptionnels et tout à fait marginaux.

ple), un animal à lait (vache à lait, par exemple), un objet à lait (pot à lait ou machine à traire, par exemple). En général, les données référentielles ou le contexte suffisent pour préciser les choix opérés par la langue ou le locuteur entre ces possibles. Quand il y a un risque d'ambiguïté, un autre substantif vient à la rescousse. Dans *vache laitière*, *vache* est un sous-catégorisant de *laitière* autant que *laitière* l'est de *vache*¹⁸¹. Les données pragmatiques jouent un rôle considérable dans cette stratégie de la nomination. *Charbonnier* suffit pour désigner un homme, mais on précisera *cargo charbonnier* si l'on veut parler d'un bateau¹⁸². Inversement *pétrolier* suffit pour un bateau parce qu'il ne s'est pas employé auparavant pour un homme.

S'il n'y avait que *vache laitière* et *cargo charbonnier* (sans parler des noms employés seuls), on pourrait analyser tous les dérivés en *-ier(e)* comme des noms. Les types *industrie cotonnière* et *cachottier* obligent à faire une place à l'adjectif. La description ci-dessus n'est complètement adéquate que pour les dérivés les plus proches du prototype, dans les deux modèles. Plus largement, le suffixe *-ier(e)* forme des « noms » susceptibles de s'actualiser comme « substantifs » ou comme « adjectifs » suivant que l'hyperonyme doit ou non être exprimé. Pour éviter l'ambiguïté de « nom », réservé dans l'usage actuel aux substantifs, on pourrait appeler ce stade virtuel intermédiaire « Proto-NAadj », c'est-à-dire N ou Adj en puissance. Et se demander au-delà si cette caractéristique du suffixe *-ier(e)* n'est pas partagée par d'autres suffixes. Sans doute *-eur/-euse*, autre suffixe mixte, à plusieurs sens du terme (il forme des noms et des adjectifs, des N_{hum} et des N_{-hum}, des masculins et des féminins), dont nous avons vu qu'il a beaucoup de points communs avec *-ier(e)*. Mais aussi peut-être *-iste*, *-ien(ne)* et les « ethniques » en général. Ils constituent une famille de suffixes « prolexématiques »¹⁸³, à côté de celle des « modificateurs » que sont les évaluatifs et de celle des « convertisseurs » (*-ement*, *-ité*, *-able*, *-al/-el*, etc.), dont il serait intéressant d'explorer les caractéristiques communes.

¹⁸¹ Dans quelques cas cependant, la détermination ne fonctionne que dans un sens. De droite à gauche, *jument poulinière* est pléonastique.

¹⁸² Mais Maupassant peut écrire, dans *La Peur*: « ... nous avons été recueillis, vers le soir, par un charbonnier anglais qui nous aperçut » parce que le contexte lève toute équivoque. Malgré les apparences, il s'agit bien d'un bateau.

¹⁸³ A laquelle appartient également *-oir(e)*. Il n'est actuellement mixte que pour le genre, mais il a formé quelques adjectifs et quelques N_{hum} en ancien français. Les restrictions que subissent certains suffixes de cette famille sont secondaires. Le suffixe *-eur/-euse* n'a longtemps formé que des N_{hum} avant de s'étendre aux N_{-hum}.

La dérivation en *-ier(e)*

2. Approche morphophonologique

Les problèmes phonologiques sont souvent les parents pauvres des études de morphologie dérivationnelle, ou alors ils sont étudiés pour eux-mêmes, sans lien avec les autres dimensions de la dérivation. L'objet de cette étude est double : rassembler des matériaux utilisables par un phonologue pour faire une véritable phonologie de la dérivation en *-ier(e)* ; explorer les interférences entre les données phonologiques et les autres composantes de la dérivation. Au-delà du suffixe *-ier(e)*, elle sera l'occasion d'aborder des questions plus générales¹⁸⁴.

Après un inventaire des diverses réponses que la langue a pu apporter à un obstacle phonologique entravant la dérivation en *-ier(e)*, on recherchera les facteurs qui commandent leur répartition. Peut-on prévoir, à partir d'une base donnée, la solution qui sera choisie par la langue ?

2.1. Inventaire et classement

D'une façon générale, la dérivation en *-ier(e)* est gênée par une finale vocalique (sans consonne latente) ou par la présence d'une palatale dans la dernière syllabe de la base. Cette difficulté peut être résolue ou contournée de plusieurs manières, ou aboutir à un blocage de la dérivation.

Dans les tableaux qui suivent, les dérivations sont classées d'après la finale de la base (timbre de la voyelle en finale absolue ; nature et distribution de la consonne palatale). En abscisse, le nombre de colonnes disponibles étant insuffisant, les diverses solutions sont regroupées ainsi :

¹⁸⁴ Certaines de ces questions ont été évoquées dans (Roché 1997a). Les limites d'une communication ne m'avaient pas permis de donner toute la documentation, qu'on trouvera ici.

2.1.1. Concaténation pure et simple.

La difficulté est ignorée. La concaténation du suffixe se fait normalement, ni la base ni le suffixe ne sont modifiés (sinon par des allomorphies indépendantes du suffixe) :

thé → *théier*
alberge → *albergier*
pistache → *pistachier*
pion → *pionnier*

(Lorsque la finale vocalique dégage une consonne par le jeu d'une alternance régulière, l'obstacle tombe de lui-même :

cheveu → *chevelière*
bateau → *batelier*

Les dérivations de ce type ne sont pas mentionnées dans l'inventaire.)

Dans certains dérivés anciens, la concaténation a entraîné une diphtongaison de la voyelle finale au contact du suffixe :

pré → *proyer* "bruant"
moitié → *métayer*

Quand la base se termine elle-même par une diphtongue en /ai/, /ei/, /oi/, celle-ci évolue indépendamment du suffixe :

afr. *tai* "boue" → *taiere*, *toiere* "bourbier"
afr. *baldrei* "baudrier" → *baudroier*, *baudroyer* "fabricant de baudriers"
cloie, *claie* → *cloyère*, *clayère*

2.1.2. Elargissement.

La dérivation utilise une forme "élargie" du suffixe ou, plutôt, se fait sur une base élargie ou une base supplétive :

- Epenthèse :

morue → *morutier*
boyau → *boyaudier*

L'épenthèse peut s'accompagner d'une dissimilation de la voyelle finale qui aboutit à son amuïssement :

café → *cafetière*

- Une base savante se substitue à la base populaire :

viande → *vivandier*
pluie → *pluvier*

- Une base suffixée se substitue à la base simple :

coing → *cognassier*

buer → *buandier*

- Une base suffixée se substitue à une autre base suffixée :

rocher → *rochassier*

frontière → *frontalier*

- Un second suffixe s'ajoute au dérivé en *-ier* :

tâche → afr. *taschier* → *tâcheron*.

vigne → afr. *vignier* → *vigneron*

2.1.3. Effacement

- Troncation de la voyelle finale de la base :

péroné → *péronier*

copahu → *copayer*

- La concaténation entraîne l'amuissement du /j/ du suffixe :

orange → *oranger*

pêche → *pêcher*

- La concaténation entraîne l'amuissement d'un /j/ de la base (ou, antérieurement, d'un /i/) :

cellier → *cellérier*

lièvre → *lévrier*

- L'amuissement du /j/ est accompagné d'une dissimilation de la consonne :

papier → *papetier*

sommier → *sommelier*

2.1.4. Superposition

- Le yod du suffixe se superpose à (ou est absorbé par) un /j/, un /ɲ/ ou, plus anciennement, un /k/ final :

papaye → *papayer*

châtaigne → *châtaignier*

oreille → *oreiller*

- La superposition se fait sur une consonne latente (graphique ou non) :

persil → *persillère* (cf. *persillade*)

genou → *genouillère* (cf. *s'agenouiller*)

- Le suffixe féminin *-ière* se superpose (ou se substitue) au suffixe masculin *-ier*, ou vice-versa :

fraisier → *fraisière*

gravier → *gravière*

afr. *trumelière* "jambière" → afr. *trumelier* "fabricant de jambières"

- Superposition après troncation :

aluminium → *aluminier*

2.1.5. Blocage

- Recours à un autre suffixe

bougie → *bougeoir*

camion → *camionneur*

- La dérivation suffixale est remplacée par une dérivation sémantique :

taxi "véhicule" → *taxi* "chauffeur de taxi"

enseigne "drapeau" → *enseigne* "porte-drapeau"

- Lacune lexicale :

litchi → °*litchier* "arbre"

scorie → °*scorier* "tas de scories"

N.B. Dans les tableaux des pages suivantes, les mots entre parenthèses sont des formes attestées mais minoritaires par rapport aux formes concurrentes. Les mots entre crochets sont issus de formations latines restées motivées en français.

2.2. Les bases à finale vocalique

D'une façon générale, les dérivations en *-ier(e)* sont rares, proportionnellement, sur les bases à finale vocalique sans consonne latente. Il faut mettre à part, cependant, les bases en /i/, qui posent des problèmes particuliers à cause de la présence d'un /j/ dans l'attaque du suffixe.

2.2.1. Les finales en /i/

Le /i/ final provoque un blocage plus fort que les autres voyelles. Attestée par des graphies en *-iier(e)*, la concaténation pure et simple est possible en ancien français, mais assez rare lorsque le /i/ suit une consonne. Et il n'y a plus d'exemples par la suite. Normalement, la séquence *-iier(e)* évolue vers une simplification manifestée par les graphies *alier* "alasier", *espier* "redevance en blé", *formiere* "fourmilière". Mais tous ces mots ont disparu, du moins sous cette forme. Les couples *alie* → *ali(i)er* et *fie* → *fi(i)er* ont été remplacés par *alise* → *alasier* et *figue* → *figuier* ; *liier* "sorte de pierre calcaire" par *liais*¹⁸⁵. *Fourmilière* résulte soit de l'épenthèse d'un /l/, soit – plus vraisemblablement – d'une dérivation à parti de la forme *fo(u)rmille* prise comme base supplétive (on trouve également *forminière*, sur *formin*, autre « doublet » de *fourmi*). Si *serpillère* a bien pour base *charpie*, on observerait l'épenthèse d'un /k/. L'affaiblissement du /k/ en /j/ aboutit finalement à une concaténation /ijer/, mais à un moment où le dérivé n'est plus motivé.

Autre évolution : la dissimilation du premier /i/ en /y/ qui s'observe dans la dérivation

Berry → *Berruyer*.

Les formes *Berrier* et *Berryer*, également attestées comme noms de famille¹⁸⁶, laissent supposer qu'un ancien *°berriier* a pu aboutir à /berije/ (graphie *Berryer*), se réduire à /berje/ (graphie *Berrier*) ou, par dissimilation, donner *Berruyer*, appellation utilisée aujourd'hui pour désigner les habitants de Bourges et remplacée par *Berrichon* pour ceux du *Berry* en général. *Berruyer* est le seul exemple de ce type avec le suffixe *-ier(e)*, mais on trouve dans Montaigne le dérivé *zingluien*, ou *zingluien*, pour désigner les partisans de Zwingli, réformateur suisse¹⁸⁷.

En français moderne et contemporain, un double blocage semble interdire aussi bien la concaténation du /i/ final de la base et du /j/ du suffixe que leur superposition. Comme si le /i/ de la base était à la fois trop proche du /j/ du suffixe pour permettre la concaténation et trop différent pour qu'il y ait haplogogie. Ce blocage est d'autant plus remarquable que les séquences /ije/ et /ijer/ ne sont pas rares en français (*crier*, *prière*), y compris dans des mots suffixés par *-ier(e)*. Mais elle est alors soit le résultat d'une

¹⁸⁵ La forme *lias*, qui a donné son nom à un étage géologique, résulte d'un passage par l'anglais.

¹⁸⁶ Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et des prénoms de France*, éd. revue par M.-Th. Morlet, Paris, Larousse, 1989.

¹⁸⁷ Montaigne, *Journal de Voyage en Italie*, éd. de M. Rat, Garnier : "les uns se disant zingluiens, les autres calvinistes" (p. 15) ; "leur religion première était zingluienne" (p. 25) ; "la ville premièrement toute zingluienne" (p. 49). La dernière variante a pu être formée sur *Zwingle*, forme francisée de *Zwingli*.

diérèse après deux consonnes (*encrier*, *peuplier*), donc interne au suffixe, soit l'aboutissement de l'évolution d'un /k/ (*aiguillier*). La superposition, d'autre part, n'est pas bloquée pour le suffixe *-ien* : *Mali* → *malien*¹⁸⁸. Avec *-ier*, les contre-exemples sont trompeurs. La dérivation

gabie → *gabier*

a eu lieu en occitan, où le *i* de *gabia* est déjà un /j/ et permet l'haplologie avec le /j/ du suffixe¹⁸⁹. Dans le couple *coumie* "fruit" / *coumier* "arbre", le second n'est pas, historiquement, dérivé du premier (le nom de l'arbre est la francisation d'une première forme, *couma*, avec le suffixe *-ier* comme intégrateur paradigmatique ; le nom du fruit est apparu ultérieurement, par dérivation régressive¹⁹⁰).

Lorsque le /i/ final suit une voyelle, la concaténation du suffixe *-ier(e)* est, en ancien français, relativement plus fréquente. Elle n'empêche pas la diphtongue /ai/, /ei/, /oi/ d'évoluer normalement vers /wɛ/ puis /ɛ/ ou /wa/ :

afr. *baldrei* (*baudrier*) → afr. *baudroier*, *baudroyer*¹⁹¹

cloie, *claie* → *cloyère*, *clayère*¹⁹²

craie → *crayère*

afr. *guerroi(er)* (*guerroyer*) → afr. *guerroier* "guerrier"¹⁹³

afr. *tai* "boue" → afr. *taier*, *taiere*, *toiere* "bourbier".

Dans cette configuration, le /i/ a disparu et ne subsiste, sous forme de /j/, que dans l'allo-morphe qui sert de base à la suffixation : /krɛ/, /krɛj-*ɔ̃*/. Avec le suffixe *-ier(e)* – dans *craie* → *crayère* par exemple – ce /j/ et celui du suffixe se superposent, comme dans

papaye → *papayer*.

2.2.2. Les autres finales vocaliques

Parmi les possibilités, la troncation est exceptionnelle. La plupart des exemples observables en synchronie

cactus → *cactier*

guano → *guanier*

hosanna → (*croix*) *hosannière*

lotus → *lotier*

péroné → *péronier*

poitré → *poitrier*

propriété → *propriétier*

¹⁸⁸ Cf. Lignon (1996).

¹⁸⁹ Une autre différence est la place de l'accent : *gabia* est accentué sur la première syllabe, *gabier* sur la seconde, ce qui facilite la différenciation de l'un et de l'autre, donc la reconnaissance de la base dans le dérivé.

¹⁹⁰ Cf. FEW XX : 66, *kuma*.

¹⁹¹ Afr. *baldrei* (fr. *baudrier*) "pièce de cuir" ; *baudroyer* "apprêteur de cuirs épais, corroyeur".

¹⁹² Les deux formes subsistent, avec une spécialisation sémantique : *clayère* "parc à huîtres fermé de claies", *cloyère* "panier servant à expédier des huîtres".

¹⁹³ FEW XVII : 568, **werra*. Il s'agit bien d'un autre mot que *guerrier*, formé directement sur *guerre*. *Guerroier* N ne peut être qu'un dérivé en *-ier* formé sur le radical *guerrei-*, *guerroi-* de *guerreier*, *guer-roier* V, comme le dérivé en *-eur* *guerreur*, *guerroieur*.

sont dus à des causes externes. Forgés par des naturalistes latinisants, *cactier* et *lotier* sont construits comme les dérivés latins, sur le radical débarrassé de la voyelle thématique et de la désinence. Il en est de même pour *péronier* et *hosannière* (bases grecque et hébraïque transmises par le latin) et pour *guanier* (calque de l'espagnol *guanero*). L'ancien français *propriétier* est plutôt une francisation de *propriarius* qu'un dérivé de *propriété*. *Poitrier* "poitrinière" est peut-être dérivé de *poitré* "plastron du poitrail", mais plus vraisemblablement formé en latin sur *pectus, oris* (*°peccorarium*) parallèlement à *°peccoralem* > *poitral, poitrail* et à *°peccorinam* > *poitrine*.

Dérivation proprement française, *cafier* a laissé la place à *caféier*. Reste

charrée → *charrier*¹⁹⁴
copahu → *copayer*

et encore, pour le dernier, s'agissant d'un mot exotique, il n'est pas sûr que la base soit vraiment celle-ci. Le cas de

cyprès → *cyprière*

est particulier, puisque la voyelle est suivie d'une consonne graphique étymologique. On attendrait *cypressière*. Il semble que *cyprès* (à cause du timbre de la voyelle ?) ait été traité comme les noms d'arbres en *-ier* (*laurier* → *laurière*).

On peut remarquer que la longueur de la base n'a pas d'influence sur la troncation (ou plutôt sur l'absence de troncation). Des bases trisyllabiques reçoivent une consonne épenthétique qui renforce la quatrième syllabe apportée par la suffixation :

amadou → *amadouvier*
bigarreau → *bigarreautier*
casino → *casinotier*
domino → *dominotier*
indigo → *indigotier*.

La répartition entre hiatus et épenthèse ne répond pas à des régularités bien nettes. On trouve les deux sur les mêmes bases ou sur des bases identiques :

cacao → *cacaoyer* / *cacaotier*, *cacaoyère* / *cacaotière*
café → *caféier*, *caféière* / *cafetier*, *cafetière*
clou → *clouyère* / *cloutière*
génipa → *génipayer* / *génipanier*
morue → *moruyer* / *morutier*
rocou → *rocouyer* / *rocoulrier*
sagou → *sagouyer* / *sagoutier*
thé → *théier*, *théière* / *thétière*
grue "oiseau" → (*faucon*) *gruyer*
grue "engin" → *grutier*.

Les dérivations les plus anciennes, cependant, se font toutes en hiatus. Le remplacement de *moruyer* par *morutier*, la comparaison des deux dérivés de *grue* sont significatifs d'une évolution à partir du 17^e siècle. Beaucoup de ces dérivés anciens ont disparu ou se

¹⁹⁴ *Charrée* "cendre de bois employée pour la lessive" ; *charrier* "grosse toile sur laquelle on place la charrée, dans un cuvier".

sont éloignés de leur base à cause de la diphtongaison par coalescence entraînée par la rencontre des deux voyelles :

(ba)joue → *bajoyer*¹⁹⁵
moitié → *métayer*
pré → *proyer* "bruant"
afr. *soudée* "solde" → afr. *soudoyer* "soldat"
tonlieu → afr. *tonloyer*¹⁹⁶.

L'autre observation assez nette est la rareté de l'hiatus après /o/. Les épenthèses dans

coco → *cocotier*
écho → *échetier*
etc.

reconstituent, phonétiquement, l'alternance régulière *abricot* / *abricotier*, *argot* / *argotier*.

Des facteurs plus ponctuels peuvent intervenir. Pourquoi *cafetière* s'est-il imposé et pas *thetière*, pourtant attesté au 18^e s. ? Sans doute à cause de l'homonymie avec *têtière*. L'espagnol a *tetera*, qui ne risque pas d'être confondu avec *cabecera*. Des mini-paradigmes semblent s'être constitués. *Caféier* et *théier* ont en traîné *cacaoyer*, exception parmi les bases à finale en -o.

En ce qui concerne le choix de la consonne épenthétique, le /t/ domine nettement. Les autres n'apparaissent qu'une fois ou deux :

amadou → *amadouvier*
boyau → *boyaudier*
génipa → *génipanier*
peau → *peaussier*
rocou → *rocoulhier*.

Cette caractéristique est d'autant tant plus frappante qu'avant *-ien(ne)*, suffixe phonologiquement assez proche, la consonne épenthétique la plus fréquente est /s/ (cf. Lignon 1996).

La préférence pour le /t/ se manifeste autrement : il a remplacé d'autres consonnes muettes ou amuies (et parfois rétablies par la suite) mais restées présentes dans la graphie :

caoutchouc → *caoutchoutier*
chasselas → *chasselatier*
miroir → *miroitier*
tabac → *tabatière*
taffetas → *taffetatier*
velours → *veloutier*.

¹⁹⁵ *Bajoyer* "paroi latérale d'une chambre d'écluse", croisement de *jouyer* (même sens), formé sur *joue*, et de *bajoue*.

¹⁹⁶ *Tonlieu* "droit de place sur les marchés", *tonloyer* "préposé à la perception du tonlieu".

Parmi les noms d'arbres, *sagoutier* s'est imposé face à *sagouyer* alors que *génipanier* et *rocoulrier*, avec d'autres consonnes, se sont effacés devant *génipayer* et *rocouyer*.

D'autres consonnes apparemment épenthétiques, en synchronie, appartiennent en fait à la base. Par exemple *nochère* (*noquière*) "conduit fait de planches pour l'écoulement des eaux d'un toit", donné par le *Robert* comme formé sur *noue* "tuile creuse ou bande de plomb servant à l'écoulement des eaux de pluie", est plus vraisemblablement un descendant de *°naucaria*, formé sur *nauca* (*navica*, sur *navis*).

2.3. Les bases en /j/, /k/, /p/

Lorsque l'obstacle est constitué par une consonne ou une semi consonne, on peut faire également quelques observations mettant en évidence des facteurs d'ordre phonologique. Mais les traitements différents de *joyau* et de *boyau* rappellent le poids de l'histoire.

2.3.1. Les bases en /j/

Lorsque le /j/ est un ancien /k/, on observe une différence importante suivant sa distribution. Les dérivations du type

groseille → *groseillier*
oreille → *oreiller*,

sur une base dans laquelle le /j/ est à la rime, sont assez nombreuses (cf. inventaire). En revanche les dérivations comme

aiguillon → *aiguillonier*
billard → *billardier*,

où le /j/ se trouve à l'attaque de la dernière syllabe de la base, sont beaucoup plus rares.

Lorsqu'il s'agit d'un yod originel ou provenant d'un /i/, la comparaison n'est pas possible. Elle est représentée, en théorie, par les dérivations

papaye → *papayer*

et

goyave → *goyavier*.

Mais le /j/ de *papaye* est exceptionnel : en général, le /i/ final s'est combiné avec la voyelle précédente (*soie*, *craie*) et l'on se trouve devant un autre cas de figure. Il n'en reste pas moins que le /j/ de l'attaque constitue un obstacle : les mots du type *pionnier*, *faïencier* sont rares.

Dans le type *groseillier*, *oreiller*, les variantes graphiques, en principe, ne reflètent pas de différences phoniques. Les deux mots se prononcent de la même façon. Mais avec les bases dont la voyelle finale est un /i/ on observe parfois l'apparition d'un /l/ dans le dérivé¹⁹⁷. Pour *mancenillier*, les dictionnaires de prononciation donnent tantôt

¹⁹⁷ Evolution du /k/ en /l/ au lieu de /j/ ? Au contact du /i/ qui le précède et du /j/ du suffixe, le /k/ se dissimilerait en /l/. Introduction d'une consonne épenthétique pour éviter la rencontre du /j/ avec le /i/ ? Influence de la graphie ? Le facteur déterminant dépend sans doute de l'époque où se situe le phénomène.

/m̃snilje/ tantôt /m̃snije/. Dans un cas au moins, cette prononciation s'est suffisamment généralisée pour être consacrée par la graphie :

coutille → *coutilier* /kutilje/ "soldat armé d'une coutille".

On rejoint ainsi le couple

famille → *familier*,

dans lequel la forme du dérivé est due à des raisons historiques (*familier* est emprunté au latin *familiaris*).

Après une autre voyelle :

pouille "rente" → *poullier*, *pouillé* "registre des biens et des bénéficiaires ecclésiastiques".

Dans ce dérivé démotivé, ou bien le /k/ évolue vers /l/ et le suffixe est protégé, ou bien il absorbe le /j/ et le suffixe n'est plus perçu comme tel, d'où la graphie *pouillé*.

2.3.2. les bases en /ɲ/

Au contact du suffixe *-ier*, le comportement de la nasale /ɲ/ est comparable à celui de la latérale /k/. Elles "absorbent" le /j/ du suffixe pour aboutir à /ɲ/ dans le premier cas, à /k/ puis /j/ dans le second ¹⁹⁸ :

châtaigne → *châtaignier*
groseille → *groseillier*.

Or, si les dérivations du type *groseille* → *groseillier* sont nombreuses, nous l'avons vu, les exemples comparables à *châtaigne* → *châtaignier* sont rares. Le /k/, dans cette position, ne semble pas constituer un obstacle à la dérivation tandis qu'on observe avec /ɲ/ divers procédés d'évitement :

coing → *cognassier*
vigne → *vigneron*, *vignoble*
ligne → *lignard*
poing → *poignet*
peigne → *peignoir*
etc.

Outre ces procédés sur lesquels je reviendrai, on rencontre l'utilisation d'une consonne épenthétique en plus ou à la place du /ɲ/ :

afr.mfr. *seing*, *seign*, *sein* "signe, signet, cloche" → afr.mfr. *seintier* "fondeur de cloches", "tige de métal à laquelle s'attachaient les signets destinés à marquer les pages d'un livre".

La dérivation en *-ier(e)* à partir d'une base terminée par une nasale aboutit à une séquence /ɲj/ proche de /ɲ/. Un dérivé de *vin*, sans être strictement homonyme d'un dérivé de *vigne*, serait confondu avec lui par un nombre important de locuteurs. C'est sans

¹⁹⁸ Après une étape /ki/ vraisemblablement, puisque le /k/ peut évoluer vers /l/ au lieu de /j/, comme on le voit sur les exemples de *coutilier* et de *poullier* ci-dessus.

doute pour cette raison qu'il n'y a pas plus de dérivés en *-ier* de l'un que de l'autre et qu'on retrouve les mêmes procédés de "contournement". L'afr. *vinier*, rare, a été remplacé par *vinetier*, *vinotier*, puis par *marchand de vin*. On trouve en moyen français *vinagier* "vaisseau à vin"¹⁹⁹. En français moderne, l'adjectif *vinassier* est défini par le *Robert* comme un simple adjectif de relation par rapport à vin ("du vin ; qui concerne le vin"), donc sans référence au sémantisme particulier à *vinasse*. Le cargo qui transporte le vin est un *pinardier* (à mettre en parallèle avec *bananier*, *charbonnier*, *méthanier*, *minéralier*, *pétrolier*, etc.). Ainsi, dans quatre séries caractéristiques du suffixe *-ier* (nom de profession, nom de récipient, nom de bateau et adjectif de relation) la base *vin* est remplacée par une base supplétive constituée soit par un autre lexème soit par un autre dérivé, sans que cette dérivation antérieure intervienne sur le plan sémantique.

2.3.3. Les bases du type *joyau*

Deux bases dont les configurations phonologiques sont pratiquement identiques donnent des résultats très différents :

(*boiel*) *boyau* → *boyaudier*
 (*joiel*) *joyau* → *joailler*

Pour *joiel / joyau*, la dérivation intervient avant la vocalisation du /l/ final, ou plutôt avant l'alignement de la forme du singulier sur celle du pluriel. Elle se fait régulièrement par concaténation, mais entraîne l'amuissement du /i/ de la base, par dissimilation (graphie afr. *joelier*), puis l'évolution du /l/ vers /k/ (graphie *jouaillier* au 16^e s.), puis /j/, parallèlement à celle de la diphtongue initiale vers /wa/ et /ɔa/.

Pour *boyau*, la dérivation intervient plus tard. La finale est déjà vocalique, d'où le recours à une consonne épenthétique (*boiotier*, *boyaudier*, *boyaudier*).

Si l'on en croit les dictionnaires, une dérivation (*tuiel*) *tuyau* → *tuyère* aboutirait à un troisième résultat. En fait, *tuyère* n'est pas formé sur *tuyau* mais, comme *tuyau* lui-même, sur une base germanique non attestée en français (*FEW* XVII : 408). En revanche, le dérivé récent *aluminier* "ouvrier qui travaille l'aluminium" est bien formé sur *aluminium*, avec la même combinaison de troncation et de superposition du /j/ qu'on observerait, en synchronie, si l'on analysait *tuyère* comme dérivé de *tuyau*. Dans la dérivation

aluminium → *aluminier*

l'enchaînement se fait comme dans un mot-valise et aboutit à une substitution de suffixe. On observe le même phénomène, en sens inverse, dans

bâtonnier → *bâtonnat*

où le segment tronqué (le *-ier* de *bâtonnier*) est, au moins historiquement, un suffixe, tandis que dans

aérostat → *aérostier*

le segment *-at* n'en est pas un. Mais sa qualité de finale « suffixoïde » a facilité la troncation.

¹⁹⁹ *FEW* XIV : 480, *vinum*. Il devait s'agir d'une sorte de cratère.

2.4. Les bases en *-ier(e)*

Les dérivations sur une base en *-ier(e)* méritent un examen particulier à cause de la proximité de cette finale et du suffixe. Cette proximité ne va jusqu'à l'homophonie, cependant, que dans les dérivations de masculin à masculin (il n'y a pas, dans le corpus, de dérivé féminin sur une base féminine). Quand une base masculine donne un dérivé féminin (ou vice-versa), on ne peut pas parler d'enchaînement ou de superposition de deux segments identiques.

Il faut rappeler, d'autre part, que les dérivations analysées plus haut comme une conversion (*maison cantonnière*), une dérivation sémantique (*canotier*) ou par inversion du genre (*chevalière*) n'entrent pas dans ce cadre. Parmi celles qui relèvent vraiment de la suffixation en *-ier(e)*, on observe deux types de traitements :

2.4.1. Concaténation et dissimilation

En ancien et moyen français, on trouve un certain nombre de dérivations en *-ier(e)* par concaténation sur des bases en *-ier(e)*²⁰⁰ :

cellier → *cellérier*, *celenier*
chaudière, *chaudrier* "chaudron" → *chaudrier*, *chaudrelrier*, *chauderlier*
"chaudronnier"
grenier → *grenetier* "responsable du grenier"²⁰¹
mortier → *mortelier* "celui qui prépare le mortier"
panier → *panetier*, *panelier* "fabricant de paniers"
papier → *papetier*, *papelier*
sommier "bête de somme" → *sommelier*, *sometier* "conducteur de bêtes de somme"
sorcier → *sorcelier(e)* Adj "de sorcier" ; N "sorcier, sorcière"
solier (*soulier*) → *soletier* "cordonnier"²⁰²
tablier "surface plane sur laquelle se jouent certains jeux (échecs, dames, etc.)" → *tabletier* "personne qui fabrique et qui vend des échiquiers, des damiers, etc."
trumelière "jambière" → *trumelier* "fabricant de jambières".

Pour d'autres dérivés comme

bordier "bord" → (*brême*) *bordelière* "variété de brême"
bourbier → *bourbelier* "poitrine du sanglier"
clavier "porte-clés, ensemble des clés" → *clavelier* "gardien"
corsier Adj. "qui court vite", N "courrier" → *corselier* "garçon de courses"
minièr "mine" → *minetier* "mineur"

²⁰⁰ Lorsque le mot a subsisté en français moderne, il est donné dans sa graphie actuelle ; sinon, dans la graphie normalisée de Tobler-Lommatzsch.

²⁰¹ Remotivé ensuite par rapport à *graine* et refait en *grainetier*.

²⁰² Le *FEW* mentionne *soletier* parmi les dérivés de *sole* "semelle" (XII : 41, *solea*). Il devrait se trouver dans l'entrée **subtelare* (XII : 362), avec les (rares) dérivés de *soulier* – dérivation plus satisfaisante, sémantiquement, que la précédente, et morphologiquement régulière, comme le montre la présente série.

la base est aussi, vraisemblablement, un nom en *-ier(e)*, mais une autre explication n'est pas impossible. *Bordelière* peut être construit sur un dérivé en *-el* (*-eau*) de *bord*²⁰³ et *bourbelier* sur *bourbel* (*bourbeau*) "bourbier", attesté en moyen français²⁰⁴. Dans le cas de *clavelier* et de *minetier*, il y aurait une dissociation de la base sémantique (*clé*, *mine*) et de la base morphologique (*clavele*, *minete*), comme dans les cas de supplétisme (cf. *brique* → *briquetier*, *infra* 2.6.1.). *Corselier* pose problème dans la mesure où le dérivé serait pratiquement synonyme de sa base, mais il y en a d'autres de ce type et la solution alternative n'est pas meilleure.

Dans la série précédente, la dérivation sur la base en *-ier(e)* ne fait pas de doute, soit parce qu'il s'agit d'un mot non construit (*papier*), soit parce que la construction du sens serait impossible à partir de la base primitive.

La concaténation entraîne toujours un amuïssement du /j/ et en général une dissimilation du /r/ de la base²⁰⁵. L'amuïssement est identique à celui qu'on observe sur les mêmes bases avec d'autres suffixes :

chaudière → *chaud(e)ron*
chevalier → *chevalerie*, *chevaleresque*
panier → *panerée*
papier → *paperasse*
rosier → *roseraie*

ou sur d'autres bases comportant un /j/ dans l'attaque de la finale :

gibiez (*gibier*) → *gibecièr*
lièvre → *levraut*, *lévrier*
pierr → *perrière*, *perron*
genièvre → *genévrier*

La dissimilation remplace en général le /r/ par /t/ ou par /l/. Plusieurs bases donnent les deux solutions. S'il y a déjà un /l/ devant *-ier*, la dissimilation ne peut donner qu'un /t/ (*soletier*) ou, exceptionnellement, un /n/ (*celenier*). C'est aussi dans ce cas que le /r/ peut être conservé (*cellérier*).

Les deux bases féminines posent des problèmes particuliers. Avec les mots de la famille de *chaudière*, on ne sait pas si le premier /r/ de *chaudrier* "chaudron" et de *chaudrelier* "chaudronnier" est constitutif (comme dans *chaudron*, dérivé régulier de *chaudière*) ou « parasite » (comme dans *arbalète* / *arbalestre*, *chardon* / *chardron*, *charte* / *chartre*, *perdiz* / *perdrix*, etc.), ni à quelle base il faut rattacher chaque déri-

²⁰³ Attesté dans mfr. *bordelle* "margelle du puits" et dans l'ancien picard *bourdelle* "petite brème". Le *Robert* et le *TLF* donnent également *bordelier* Adj. "qui est en bordure de", création des Goncourt.

²⁰⁴ Le *TLF* analyse *bourbelier* comme formé des « suff. *-el* et *-ier*, la double suffixation afin peut-être d'éviter l'homonymie avec *bourbier* », mais affaiblit cette explication en ajoutant : « on rencontre aussi (...) la forme *bourberel* au même sens ». *Bourberel* implique, normalement, une base en *-ier*. *Bourbier* est vraisemblablement à l'origine de *bourbelier* comme de *bourberel*.

²⁰⁵ On peut remarquer qu'en occitan le même type de suffixation est également possible et entraîne une autre forme de dissimilation :

celièr → *celairièr*
ensenhièra "drapeau" → *ensenhairièr* "porte-drapeau"
velièr "aile de moulin à vent" → *velairièr* "fabricant d'ailes de moulin"
vinhièr "vignoble" → *vinhairièr* "vigneron".

vé²⁰⁶. Mais, globalement, le traitement est le même. Le dérivé de *trumelière*, serait °*trumeleriere*, sans dissimilation, ou °*trumeleliere*, avec une dissimilation en //l/. On peut penser que les deux séquences /əl/ successives ont été réduites par haplologie. Précisons bien que cette haplologie n'est pas celle dont parlent Corbin et Plénat (1992), puisqu'elle n'affecte pas les segments *-iere* et *-ier* mais ceux qui précèdent.

2.4.2. Superposition ou substitution

A partir du 17^e s., on ne trouve plus d'exemples de formations comparables à celles que nous venons d'étudier²⁰⁷. Peut-être parce que l'alternance entre bases en /je/ et bases en /ə/, qui continue à fonctionner là où elle est déjà installée (*papier / papetier*, *papier / paperasse*), ne s'installe plus dans de nouveaux dérivés. Ce n'est pas la consonne qui gêne, puisqu'à cette époque le /r/ final est en train de s'amuir. Sur *pépinière*, °*pépinierier* serait possible, à défaut de °*pépinetier* ou de °*pépinelier*. On a formé *pépinieriste*, avec un suffixe qui, à cette époque, est rarement utilisé pour former des noms de métiers. Et plus tard *glacériste* et *rochassier* « alpiniste qui fait du rocher (souvent opposé à glacériste) ». Le rapprochement opéré par le *Robert* entre ces deux mots souligne la parenté des deux moyens d'évitement : base supplétive dans un cas, suffixe de remplacement dans l'autre (*infra* 2.6.). On peut citer également, sur *gibier*, la formation apparemment récente de *gibassier* "chasseur"²⁰⁸. *Quartenier* "officier municipal préposé à la surveillance d'un quartier" est dérivé sémantiquement de *quartier*, morphologiquement de *quartain* "quatrième". Le *TLF* interprète *quartenier* comme l'« altération d'une forme **quarterier*, dér. de *quartier* ». Ce qui n'est pas impossible en effet : il y a un cas de dissimilation en /n/ avec *cellier* → *celenier*. Les deux procédés aboutissent au même résultat. Dans le cas de *frontalier*, emprunté à l'occitan et remotivé en français par rapport à *frontière*, la base morphologique *frontal* remplace la base sémantique *frontière*.

Dans les exemples ci-dessus, le dérivé est en général un nom de personne. Dans une autre série, celle des collectifs de végétaux, le résultat est tout à fait différent : le suffixe *-ière* se superpose (ou se substitue) au suffixe *-ier*.

cacaoyer → *cacaoyère*
caféier → *caféière*
câprier → *câprière*
fraisier → *fraisière*
framboisier → *framboisière*
genévrier → *genévrière*
olivier → *olivière*
poivrier → *poivrière*

²⁰⁶ Le *FEW* (II : 77) rattache les formes *chaudrelier*, *chauderlier* (plus précisément *caudrelier*, *cauderlier*, puisqu'elles appartiennent à des dialectes nordiques) à *caudrelas*, *cauderlas* "ustensile de cuivre", mais n'explique ni les unes ni les autres. *Caudrelas*, *cauderlas*, pourraient être des dérivés en *-as* formés sur *c(h)audrier*, ou °*caudrière*, avec amuïssement (régulier) du *-i-* et dissimilation du second *-r-*. Mais ils peuvent difficilement servir de base à *chaudrelier*.

²⁰⁷ Une exception : *palmérier* "palmeraie" (19^e s.), formation aberrante à plusieurs titres : par l'époque ; par le résultat de la dissimilation (le /e/ est conservé) ; par le genre (c'est un des rares noms de plantations masculins).

²⁰⁸ « ... le plus obscur gibassier du plus humble hameau... » (*Le Monde*, 1/2/1998 : 26).

Sémantiquement, une *fraisière* est une plantation de *fraisiers* (plante) et non une plantation de *fraises* (fruit). Il est donc logique de construire *fraisière* sur *fraisier* plutôt que sur *fraise*. Mais le nom de la plante est (ou a été) souvent identique à celui du fruit. On a dit longtemps *un olive* et *un orange* pour *un olivier* et *un oranger*²⁰⁹. Si *framboisier* et *groseillier* sont relativement anciens, *cassissier* est récent et donné comme rare par le *Robert*. On emploie *cassis* pour la plante comme pour le fruit. Pour *fraise*, les dictionnaires ne donnent que le sens de "fruit", mais son emploi dans des phrases comme *cultiver des fraises*, *sarcler les fraises* montre qu'il peut aussi désigner la plante. On parle indifféremment de *champs de coton* (cf. le titre d'une pièce de Koltès), de *plantations de coton* (légende d'une photo dans le *GLE*) et de *plantations de cotonniers*. Si °*cotonnière* était employé, il remplacerait aussi bien l'un que l'autre. Parmi les arbres exotiques, nombreux sont ceux qui portent soit un nom en *-ier*, soit un nom identique à celui du fruit (*supra* 1.4.2.1.). L'expression *baie de genièvre* conserve à *genièvre* son sens ancien de "genévrier" alors que *du genièvre* en fait le nom du fruit.

Il n'est donc pas invraisemblable que le nom du fruit se substitue au nom de la plante comme base du dérivé en *-ière* désignant la plantation. Et ceci d'autant plus facilement que la plante en question se distingue d'un arbre "typique" (arbustes comme *framboisier*, *câprier*, *caféier*, *cacaoyer*, *genévrier*, autres plantes comme *fraisier*, *poivrier*). *Olivière* "oliveraie" n'a pu subsister qu'en relation avec *olive* "arbre" ; lorsque *olivier* s'est imposé, *olivière* a été remplacé par *oliveraie*. Comme on retrouve le même phénomène avec les noms de plantations en *-(er)aie* (Roché 1997a : 246), j'ai proposé l'hypothèse d'une dissociation de la base sémantique (*fraisier*) et de la base morphologique (*fraise*) – dissociation qu'on retrouve, en sens inverse, dans *briquetier*, dont la base sémantique est *brique* et la base morphologique *briquette* (*infra* 2.6.1.).

Restent les quelques cas où le nom de la plante n'est pas construit sur une base vivante :

laurier → mfr. *laurière*
lotier → *lotière*
osier → *osière*.

Laurière "bois de lauriers" est attesté au moment (16^e s.) où *laurier* remplaçait *lor*. Il peut être construit sur le mot latin parallèlement à *laurier*. Dans *lotier* "plante fourragère", la finale *-ier* est également un intégrateur paradigmatique, mais la forme primitive *lotus* ne peut pas être la base de *lotière* "prairie de lotier", à cause d'un décalage chronologique de plusieurs siècles. Dans ce cas, la dérivation prend la forme d'une substitution du suffixe féminin à la finale masculine, comme plus haut pour *trumelière* → *trumelier*, mais pour une autre raison.

Autre cas de figure qui aboutit au même résultat : la réduction de *gibecierier* (16^e-17^e s.) "celui qui fait des gibecières" en *gibecier* (17^e-19^e s.). La forme *gibecierier* montre que la concaténation pure et simple n'est pas impossible, mais elle est tout à fait ex-

²⁰⁹ Les couples *olive* m. "arbre" / *olive* f. "fruit", *orange* m. "arbre" / *orange* f. "fruit" étaient l'équivalent des couples espagnols ou italiens *naranjo* m. "oranger" / *naranja* f. "orange", *arancio* / *arancia*, etc., type relativement fréquent (cf. es. *manzano* m. "pommier" / *manzana* f. "pomme", etc.). La disparition de cette différenciation par le genre, remplacée par la suffixation, est peut-être à mettre en relation avec un phénomène semblable pour les noms d'animaux : afr. *asne* f. remplacé par *ânesse*, *dinde* m. remplacé par *dindon*, etc.

ceptionnelle. Dans la même famille, on peut encore citer le régional *gibière* "gibecière" (*FEW* XVI : 1) et peut-être *obusière* "embarcation destinée à porter des obusiers" (*FEW*, XVI : 180), qui semble calqué sur *canonnière*, donc construit sur *obusier* comme *canonnière* sur *canon* (mais une dérivation directe à partir d'*obus* est sémantiquement possible). En synchronie, le résultat est encore le même pour

carrière → *carrier* "ouvrier d'une carrière"
gravier → *gravière* "exploitation de gravier".

Les seuls cas où l'on pourrait reconnaître une véritable haplogogie par superposition de la finale et du suffixe sont, en synchronie seulement :

bruyère "plante" → *bruyère* "étendue couverte de bruyère"
fumier "matière" → *fumier* "tas de fumier".

Mais cette dérivation peut être analysée plus simplement comme une dérivation sémantique (cf. *un seigle* "champ de seigle"). La suffixation en *-ier(e)* ne vient à l'esprit que parce qu'elle reconstitue autrement l'histoire du mot (*supra* 1.4.1.3.). Dans tous les autres cas, un suffixe masculin se substitue à une finale féminine ou réciproquement.

Sur une base en *-ier(e)*, la forme régulière (mais non productive en français moderne) de la suffixation en *-ier(e)* est donc la concaténation accompagnée d'une dissimilation, les autres modalités correspondant à des cas particuliers.

2.5. Les bases en /ʃ/ et en /ʒ/

En français contemporain, les dérivés en *-er* (*pêcher*, *oranger*) et les dérivés en *-ier* (*fichier*, *langagier*) se côtoient sans qu'on puisse établir de corrélation avec d'autres éléments phonologiques ni de lien avec le contenu sémantique. On trouve les deux dans les mêmes séries : noms d'arbres (*pêcher* et *pistachier*, *oranger* et *albergier*), noms de personnes (*cocher* et *caléchier*), collectifs (*plancher* et *fichier*), adjectifs (*mensonger* et *langagier*). Les deux formes peuvent coexister sur les mêmes bases, avec le même sens (*archère* / *archière*, *granger* / *grangier*, *serger* / *sergier*) ou avec des sens différents (*ménager* / *ménagier*, *rocher* / *rochier*). Tout ce qu'on peut observer, c'est que les dérivés les plus courants sont en *-er* :

bûcher, *clocher*, *cocher*, *gaucher*, *plancher*, *rocher*...
étagère, *boulangier*, *horloger*, *messager*, *passager*...

et que les mots en *-ier* sont des mots plus rares, des termes techniques :

ciergier "fabricant de cierges"
sergier "fabricant, marchand de serges"

régionaux :

albergier "espèce d'abricotier qui donne l'alberge"
allouchier "nom régional de l'alisier"
amélanchier "arbuste (méridional)"
grangier "métayer"

pistachier
rochier "poisson de roche"

archaïques, retrouvés dans des textes anciens :

ménagier "traité économie domestique, au moyen âge"
huchier "Anciennt. Fabricant de huches"
haubergier "Anciennt. Fabricant de hauberts"
imagier "sculpteur, peintre du moyen âge"
rondachier "Anciennt. Soldat portant une rondache"

ou bien des mots récents (19^e s. ou 20^e s.) :

caléchier "fabricant ou loueur de voitures élégantes"
cartouchière
fichier
*langagier*²¹⁰
patachier "douanier qui arme une patache" [barque du service des douanes].

L'explication est donc historique, sans dépendre entièrement de la date d'apparition du mot. La plupart des attestations anciennes (jusqu'au 16^e s.) sont en *-ier*, mais ne correspondent pas forcément à la prononciation, qui a évolué progressivement vers /e/. Au 17^e s., la prononciation /e/ se généralise (en français central au moins), la graphie *-er* également, mais sans s'imposer systématiquement. C'est ainsi que se constitue le noyau des mots les plus employés. A partir du 19^e s., les mots qui ont gardé la graphie *-ier* sont de nouveau prononcés /je/ par réaction de la graphie sur la prononciation (c'est aussi à cette époque qu'on commence à rétablir de nombreuses consonnes finales qui s'étaient amuies, par influence de la graphie). La prononciation /je/ est également conservée dans les mots qui entrent dans le français central à partir des français régionaux. Parallèlement, les formations récentes reçoivent le suffixe *-ier* "complet".

Conclusion : le point de départ est phonologique, mais le conditionnement phonologique n'a pas suffi à installer une allomorphie systématique. La situation actuelle est le résultat d'interférences entre graphie et phonie.

2.6. Blocage et contournement

Nous avons observé plus haut, par comparaison, que tel phonème, ou telle configuration phonologique, constituait un obstacle plus fort qu'un autre. On peut, en abordant la question autrement, mettre à jour ces blocages en repérant les suffixations attendues qui ne se sont pas réalisées, ou bien celles qui ont contourné l'obstacle en remplaçant la base initiale par une base supplétive ou le suffixe *-ier(e)* par un autre suffixe.

²¹⁰ Le *langagier* actuel, forgé par J. Paulhan, est indépendant du mfr. *langagier* "bavard".

2.6.1. Recours à une base supplétive, resuffixation

Vivandier, formé sur le latin médiéval *vivenda* "vivres", a remplacé *viandier*, dérivé de *viande*, qui avait le même sens. Comme *vivandier* reste motivé (au moins au début) par rapport à *viande*, on peut dire que dans la dérivation

viande → *vivandier*

une base savante se substitue à la base populaire. Le résultat est le même dans le couple

pluie → *pluvier*

où *pluvier* (*plovier* en ancien français) est issu du dérivé latin.

Ces deux exemples correspondent à ce qu'on appelle traditionnellement supplétisme, dont la dérivation

orgue → *organier* "facteur d'orgues",

donne un autre exemple qui n'est pas dû à un facteur phonologique (la base latine *organum* se substitue au français *orgue*). Mais on peut étendre cette notion, me semble-t-il, à des exemples moins classiques. *Ravier* est attesté pour la première fois en 1827, à un moment où *rave* a été remplacé depuis longtemps par *radis* dans le sens qui sert de base au dérivé. Ou bien la première attestation est très postérieure à la formation du mot, ou bien *rave* a remplacé *radis*, à cause de sa finale malcommode. Morphologiquement, *cognassier* est formé sur *cognasse* "coing sauvage" ; sémantiquement, il est en relation directe avec *coing*. La base dérivée *cognasse* s'est substituée à la base primitive *coing* :

coing [→ *cognasse*] → *cognassier*

En synchronie, *cloutier* est simplement construit sur *clou* avec un /t/ épenthétique. Or historiquement on découvre la forme *cloetier*, dérivée de *cloet*, *clouet*, lui-même diminutif de *clou*. Comme un cloutier ne forge pas spécialement des petits clous, le premier suffixe n'est là que pour faciliter la dérivation en *-ier*. *Clouet* s'est substitué à *clou* comme *cognasse* à *coing* :

clou [→ *clouet*] → *cloetier*, *cloutier*.

D'autres noms de métiers sont construits ainsi :

coche [→ *cochet*] → afr. *cochetier* "constructeur de bateaux"

ligne [→ °*lignot*] → *lignotier* "pêcheur à la ligne sur un vaisseau morutier"

roche [→ *rochet*] → afr. *rochetier* "carrier", "tailleur de pierres".

Cochet et *rochet* sont attestés, mais le trait "diminutif" n'entre pas dans la construction du sens de *cochetier* et de *rochetier*. L'intermédiaire de la forme en *-et* se retrouve dans *rocheter* "extraire de la pierre" et dans son dérivé *rocheteur*, synonyme de *rochetier*. Dans le cas de *lignotier*, la base supplétive semble avoir été forgée exprès. Dans les dérivés en *-andier*,

buer [→ °*buande*] → *buandier*

tailler [→ °*taillande*] → *taillandier*

le nom d'action en *-ande*, quelle que soit son origine, joue ce rôle d'intermédiaire.

Dans une variante de cette stratégie de contournement, la base dérivée ne se substitue pas à la base primitive mais à une autre base dérivée. Ce sont les exemples déjà rencontrés où celle-ci est un dérivé en *-ier* :

[*quart* →] *quartier* [/ *quartain*] → *quartenier*
[*roche* →] *rocher* [/ *rochasse*] → *rochassier*²¹¹
[*table* →] *tablier* [/ *tablette*] → *tabletier*
[*front* →] *frontière* [/ *frontal*] → *frontalier*

Dans toutes ces dérivations, ce n'est pas le suffixe qui est modifié mais la base. La notion de « base supplétive » me paraît donc préférable à celle de « forme élargie du suffixe » lorsque la base en question est attestée ou plausible.

C'est également ce qui se passe dans une série de dérivations où le remplacement de la base attendue n'est pas du à la constitution de sa finale mais simplement à sa brièveté :

brique → *briquetier*
coque → *coquassier*, *coquetier*
fer → *ferratier*, *ferronnier*
malle → *malletier*
peau → *pelletier*
plume → *plumassier*
etc.

Parmi les exemples de ce type, dans le corpus élargi, une cinquantaine de bases sont monosyllabiques, trois sont dissyllabiques et une trisyllabique.

Certains de ces dérivés, à la rigueur, pourraient être construits sur la base primitive. Mais il y a suffisamment de cas assez nets pour que le problème posé par le décalage entre base morphologique et base sémantique soit pris en compte.

2.6.2. Recours à un autre suffixe

Dans les dérivations

bougie → *bougeoir*
dragée → *drageoir*
peigne → *peignoir* "étui à peigne"

le contenu sémantique est typiquement celui des dérivés en *-ier*. Le suffixe *-oir*, d'autre part, ne peut avoir pour base, normalement, que des verbes. Il a remplacé ici le suffixe *-ier*.

Avec *-eur*, dans les dérivations

avion → *avionneur*
camion → *camionneur*
casier → *caseyeur* "bateau conçu pour contenir les casiers, les nasses à langoustes ou à homards"

²¹¹ Avec le même procédé, outre *rochassier* "alpiniste qui fait du rocher" (20^e s.), on trouve *rochassière* "perdrix des montagnes" (18^e s.).

ferraille → *ferrailleur*
ligne → *ligneur* "celui qui, sur les vaisseaux moruyers, pêche avec des lignes"
ligne → *ligneur* "vaisseau moruyer pêchant à la ligne"
marée → *mareyeur*
peigne → *peigneur* "fabricant de peignes"

les bases ne sont pas non plus celles qu'ont attendrait pour ce suffixe. Le sens de *peigneur*, comme celui de *peignoir*, exclut qu'il soit formé sur *peigner*²¹². Le verbe *camionner* "transporter par camion" existe, mais il est incompatible avec le sens originel de *camionneur* "cheval de trait pour camion hippomobile", sens caractéristique, en revanche, d'un dérivé en *-ier*, comme *brancardier* "cheval attelé entre les brancards", *limonier* "cheval attelé entre les limons", etc. *Ferrailleur* "marchand de ferraille" ne peut pas avoir été formé sur *ferrailleur* "s'escrimer". *Caseyeur* et *ligneur* s'intégreraient parfaitement, au suffixe près, dans le paradigme des noms de bateaux en *-ier*, comme les autres dérivés dans celui des noms de métiers.

Autre candidat au rôle de suffixe de substitution, *-ard* :

bain → afr. *bagnard* "garçon de bains"
charogne → *charognard* "oiseau"
coin → *coignart* (devenu *cagnard* par confusion avec un autre mot)
demi → *demion*, *demiard* "mesure pour les liquides"
ligne → *lignard* "électricien des lignes à haute tension"
quille → *quillard* "voilier à quille (par opposition à *dériveur*)"

En ancien français, le suffixe *-ard* n'est pas vraiment incongru dans *bagnard*, mais il est frappant qu'on ne trouve aucun dérivé en *-ier* sur *bain* (celui qui tenait un établissement de bains était le *baigneur*, du latin *balneatorem*). En français moderne, où *-ard* est plus "marqué", il reste néanmoins employé dans *lignard*, le suffixe *-iste* n'étant pas mieux venu que *-ier* après /ɲ/. *Charognard* est l'équivalent des noms d'animaux dont la base désigne la nourriture, la proie favorite : *crabier*, *fourmilier*, *guêpier*, *huîtreur*, *lévrier*, *ratier*, etc. *Demiard* est proche de *quartier*, *denier*, *setier*.

Avec les dérivés en *-iste* comme

acier → *aciériste*
champignon → *champignonniste*
fraisier → *fraisiériste*
glacier → *glaciériste*
méhari → *méhariste*
pépinière → *pépiniériste*
rosier → *rosiériste*
voyage → *voyagiste*,

l'interprétation est plus délicate. Le suffixe *-iste* est aujourd'hui en concurrence avec le suffixe *-ier(e)* pour former des noms de professions. Pour les dérivés récents, on ne peut pas affirmer qu'il remplace *-ier(e)*. *Champignonniste*, *fraisiériste*, *rosiériste*, *aciériste*

²¹² Même si le FEW range *peignoir* dans l'entrée *pectinare* (VIII : 105). *Peigneur* apparaît deux fois avec la même définition : dans l'entrée *pectinare* pour l'ancien français, dans l'entrée *pecten* (VII : 101) pour le français moderne...

peuvent être analysés comme des noms de "spécialistes". Mais *pépinieriste* apparaît au début du 17^e siècle, à un moment *-iste* ne forme encore que les noms de partisans d'un système, d'une personne. Le parallèle entre *méhariste* et *chamelier*, entre *glacériste* et *rochassier*, suggère que *-iste* est peut-être là à cause de la difficulté à employer *-ier(e)*. *Voyagiste* n'a pas remplacé *voyager*, déjà tombé en désuétude, mais il peut aussi lui être comparé.

Difficile à interpréter, également, la répartition entre *-ier(e)* et *-aire*, tant les deux suffixes sont proches. Quand il s'agit d'adapter un mot latin, la forme en *-aire* est la plus attendue, même s'il y a quelques emprunts en *-ier*. On ne peut donc pas expliquer l'insuccès de *propriétier*, éphémère doublet de *propriétaire*, seulement à partir de la double difficulté que présente la base (finale vocalique et /j/ dans la syllabe précédente). Mais parmi les formations françaises, ce n'est sans doute pas un hasard si *pensionnaire*, *rationnaire* et *tortionnaire* ont remplacé *pensionier*, *racionier* et *torçonier*. D'une façon générale, il y a 49 entrées en *-ionnaire* dans la *Nouveau Petit Robert*, une seule en *-ionnier(e)*²¹³. Une étude de la dérivation en *-aire* elle-même permettrait d'établir ce qui relève des caractéristiques propres au suffixe et ce qui n'est dû qu'à la difficulté d'enchaîner *-ier* sur une base en *-ion*.

Autre suffixe inattendu : *-et* dans

poing → *poignet*,

qui ne correspond pas à son sémantisme. Les dérivations

coe, coue (queue) → mfr. *coier* "croupe du cheval"

poing → *poigner* "poignet, attache de la main",

en revanche, sont une extension de la série des noms de supports caractéristique du suffixe *-ier(e)* (*supra* 1.2.1.5.). Le *coier* est la partie du cheval qui porte la queue, comme le *poigner* celle qui porte le poing. *Poigner* est donc attesté, mais a été remplacé par *poignet* parce qu'après /ɲ/ le suffixe *-ier* n'est plus reconnaissable.

On peut citer également, suivant le même processus de remplacement de *-ier(e)* par un autre suffixe

pré → *praiere / prairie*

soie → *soyer / soyeux* "fabricant de soieries"

et noter enfin qu'au lieu de se substituer à lui, le suffixe de remplacement peut s'ajouter au suffixe *-ier(e)* :

tâche → afr. *taschier* → *tâcheron*.

vigne → afr. *vignier* → *vigneron*²¹⁴.

Comme dans la formation de bases supplétives, on voit donc un suffixe dont ce n'est pas normalement le rôle s'ajouter ou se substituer au suffixe *-ier(e)* pour surmonter l'obstacle que représente une certaine configuration phonologique²¹⁵.

²¹³ *Pionnier*. Dans le corpus annexe, les autres dérivés sur une base en *-ion* ont tous disparu (*guionier* "guide" ; *lionier* "gardien de lions" ; *mansionier* "fermier qui doit un cens pour la *mansion* qu'il occupe" ; *porionier* "marchand de poireaux").

²¹⁴ Le résultat est le même qu'avec le suffixe *-eur*. Cf. *forger* → *forgeor* → *forgeron*.

2.6.3. Blocage de la suffixation

Dans certains cas, enfin, l'obstacle aboutit à un blocage pur et simple de la suffixation. Là où l'occitan forme *(en)senhairièr* "porte-enseigne" sur *(en)senhièra* "enseigne, bannière", le français a recours à la métonymie :

enseigne "drapeau" → *enseigne* "porte-drapeau",

comme pour :

taxi "véhicule" → *taxi* "chauffeur de taxi".

Le paradigme des noms de métiers en *-ier(e)* est suffisamment important pour que la dérivation sémantique soit considérée ici comme un pis aller, la suffixation en *-ier(e)* étant rendue difficile par la finale de la base.

Dans d'autres cas, cette difficulté laisse subsister une lacune lexicale. Sur *scorie*, la langue n'a pas formé de *°scorier* "tas de scories", comme on aurait pu s'y attendre compte tenu de la productivité du suffixe dans cette série (cf. *crassier*, *bourrier*, *pailler*, *pierrier*, etc.). Sur *viande* "nourriture (en général)", pas de *°viandier* "garde-manger" comparable aux *fruitier*, *vaisselier*, etc. Sur *tiers*, pas de descendant du latin *tertiarius* ou de dérivé formé en français (cf. *quartier*, *setier*, *denier*, etc.). Sur *saigne*, *sagne* "terrain marécageux", pas de dérivé français face à l'occitan *sanhièra* "marais où abondent les joncs" et *sanhièr* "fabricant de nattes".

Alors que le paradigme des noms d'arbres en *-ier(e)* est extrêmement abondant et s'étend à d'autres plantes à fruits, on n'en a pas formé sur *kaki*, *kiwi* et *litchi*. *Kakier* est attesté, mais à une époque (19^e s.) où le fruit était appelé *kake*. Il y avait donc un couple *kake* "fruit" / *kakier* "arbre", correspondant au modèle classique *pomme/pommier*, qui a été remplacé par un retour au mot exotique pour désigner à la fois l'arbre et le fruit²¹⁶. *Cocaier*, formé pour désigner la plante, est donné comme "rare" par les dictionnaires ; c'est le même mot, *coca*, qui désigne en général l'arbuste et le produit qu'on en tire. Sur *fou*, descendant de *fagus*, on attendrait une formation en *-ier* du type *peuplier*. C'est *fou-teau* qui est attesté localement, et la famille a été éliminée par *hêtre*.

Il est difficile, évidemment, de faire un inventaire des mots qui n'existent pas. Mais on peut rêver, en marge d'un dictionnaire dérivationnel, d'une comparaison entre les mots qu'on peut sémantiquement construire avec un suffixe donné et ceux qui sont effectivement attestés. Elle ferait sans doute apparaître d'autres blocages d'origine phonologique.

²¹⁵ Le recours à un suffixe de substitution peut avoir une autre origine. *Parfumeur* a sans doute remplacé *parfumier* à cause d'un fâcheux effet de rime, bien qu'un dérivé en *-ier* soit plus logique qu'un dérivé en *-eur* pour désigner celui qui produit ou vend des parfums.

²¹⁶ Cf. *TLF*, dont les datations corrigent celles du *FEW*.

2.7. Conclusion

Cette approche phonologique de la dérivation en *-ier(e)* fait naître plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Les phénomènes observés sont d'une très grande variété. A l'intérieur du domaine de la phonologie, ils ne se réduisent pas aux faits d'allo-morphie qu'on mentionne d'habitude à propos de la dérivation suffixale et ils sont souvent reliés à d'autres paramètres – sémantiques, lexicaux, historiques, graphiques...

Sur le plan phonologique, on a pu observer que le /i/ constitue un obstacle plus fort que les autres finales vocaliques ; que /ɲ/ est un obstacle plus fort que /ʎ/ ; que le /j/ est plus gênant à l'attaque de la finale qu'à la rime ; que le recours à des bases supplétives est beaucoup plus fréquent lorsque la base primitive est monosyllabique. Mais ces faits constituent des tendances plutôt que de véritables contraintes. Il y a des centaines de dérivés en *-ier(e)* réguliers sur des bases monosyllabiques.

Ces conditionnements phonologiques, en effet, entrent en concurrence avec d'autres facteurs. Si un autre suffixe est disponible, il pourra facilement remplacer *-ier(e)*. *Champignonniste* a supplanté le peu euphonique *champignonnier*. Les suffixes *-iste*, *-ard*, *-eur* ont pu former *glacériste*, *rosiériste*, *lignard*, *avionneur*, *camionneur*... Pour les noms d'arbres, en revanche, il n'y a pas d'autre suffixe que *-ier*. Malgré l'obstacle phonologique, on a donc formé *brugnonier*, *châtaignier*, *guignier*, *goyavier*... Ainsi que *champignonnière*, *oignonnière*, tout aussi malsonnants, parce que *-(er)aié*, pour les collectifs de végétaux, ne convient qu'aux plantations d'arbres ou d'arbustes (avec d'autres types de plantes, on ne le trouve que dans *fougeraie*, *fraiseraie* et *jonchaie*, dont les bases sont précisément des mots "à problème").

Dans d'autres cas, c'est l'existence dans la langue d'un autre mot – un homonyme, par exemple – qui conditionne, dans un sens ou dans l'autre, la formation d'un nouveau dérivé. *Têtière* "appuie-tête" rend difficile *thétière* "récipient pour faire le thé". Inversement, *canonnière* et *jardinière* servent respectivement de modèle à *obusière* et *balconnière*, comme dans un jeu de « quatrième proportionnelle » analogique. Sur le plan formel, *obus* remplace *canon*. Mais sémantiquement, c'est *obusier* qui appartient au même paradigme lexical que *canon*. La *canonnière* est armée de *canons* et l'*obusière* d'*obusiers*. D'où le décalage. Dans l'autre cas, *jardin* et *balcon* appartiennent au même paradigme. Mais la relation sémantique qu'ils entretiennent avec le dérivé n'est pas du tout la même.

La disponibilité d'un suffixe, d'autre part, est variable suivant les époques. *-iste* tend aujourd'hui à remplacer *-ier(e)* pour former des noms de spécialistes, ou même des noms de métiers en général. Jusqu'à l'époque classique, il n'y avait pas cette possibilité. D'une façon générale, les données historiques sont les plus embarrassantes. Faut-il traiter *cactier*, *guanier*, *gabier*, *coumier* indépendamment de leur histoire et de la spécificité de leurs bases ? On sera tenté d'accorder à la troncature une importance qu'elle n'a pas dans la genèse des dérivations proprement françaises. Faut-il faire entrer *miroitier* et *miroiter*, *veloutier* et *velouté*, dans une description synchronique, sans tenir compte de l'amuissement du /r/ de *miroir* et de *velours* à une certaine étape de leur histoire ? Comment rendre compte des différences entre *boyaudier* et *joallier*, formés sur des bases identiques ? En bonne méthode, il ne faudrait pas mêler les deux approches. Mais

une description strictement synchronique risque de se réduire à peu de chose. Plus précisément : de se limiter à une description, à un inventaire, qui contienne peu d'éléments explicatifs ou laisse de côté beaucoup d'idiosyncrasies. La seule allomorphie apparemment régulière, celle de *pêcher* et d'*oranger*, comporte un nombre relativement important d'exceptions. On peut les ignorer. Mais si l'on essaye de les expliquer, il faut faire intervenir non seulement l'évolution de la prononciation mais aussi les relations entre graphie et phonie. Avec les bases en *-ier(e)*, les formations régulières (*cellier* → *cellérier* comme *genièvre* → *genévrier*, *papetier* comme *paperasse*) sont si peu nombreuses dans le lexique actuel qu'elles apparaissent comme l'exception et qu'on est tenté de fonder une règle sur les formations aberrantes (mais aujourd'hui plus nombreuses) du type *fraisière*. La vision historique elle-même n'est pas simple, puisque les différences de traitement sont corrélées à la fois avec des facteurs diachroniques (avant / après le 16^e s.) et des facteurs sémantiques : à partir du moment où la concaténation est bloquée, la formation des noms de métiers ne se fait pas comme celle des noms de plantations.

Indépendamment de la dimension historique, le principal enseignement de cette étude est dans l'interaction des différentes composantes de la dérivation (sémantique, catégorielle, phonologique...). Dès qu'un élément perturbateur s'introduit – ici une particularité d'ordre phonologique, la présence d'un certain type de phonème dans la finale de la base – les répercussions s'étendent aux autres domaines. Un suffixe peut en remplacer un autre, une base se substituer à une autre... L'étude de la dérivation en *-ier(e)* a besoin de celle de *-eur*, de *-iste*, de *-aire*, pour explorer les confins et les interférences.

Références

- Arias Abellán C. (1992), « Convergencias y mecanismos de selección sufijales (a propósito de *-alis (-aris) / -arius*) », *Habis* 23, p. 321-338.
- Berrendonner A. & Clavier V. (1997) « Examen d'une série morphologique dite « improductive » en français : les noms dénominaux en *-age* », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 35-44.
- Borillo A. (1997), « Identification de composés nominaux basés sur la relation de méronymie », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 55-64.
- Corbin D. (1991), « La formation des mots : structures et interprétations », *Lexique* 10, p. 7-30.
- Corbin D. & Corbin P. (1991), « Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)* », *Lexique* 10, p. 61-145.
- Corbin D. & Plénat M. (1992), « Note sur l'haplogie des mots construits », *Langue française* 96, p. 101-112.
- Corbin D. & Plénat M. (1994) « Nouvelle note sur l'haplogie des mots construits (réponse à Michel Roché) », *Cahiers de Grammaire* 19, p. 139-166.
- Corbin P. (1990), « Logique linguistique et logique botanique : problèmes posés par la définition d'une classe de mots dérivés français », *Cahiers de Lexicologie* 56-57, p. 75-108.
- Coseriu E. (1977), « Inhaltliche Wortbildungslehre (am Beispiel des Typs *coupe-papier*) », in H. E. Brekle u. D. Kastovsky eds, *Perspektiven der Wortbildungsforschung*, Bonn, p. 48-61 (trad. espagnole dans Coseriu, 1987, p. 239-264).
- Coseriu E. (1987), *Gramática, semántica, universales*, Madrid, Gredos, 2^a ed.
- DHLF = Dictionnaire Historique de la Langue Française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert, 1992.
- FEW = W. von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn, puis Bâle, 1928-1965 (+ refonte du t. I, Bâle, 1969-1983).
- Gruaz C. (1988), *La dérivation suffixale en français contemporain*, Publications de l'Université de Rouen.
- Guilbert L. (1971), « De la formation des unités lexicales », Introduction au *Grand Larousse de la Langue Française* t.1, p. IX-LXXXI, Paris, Larousse.
- Guilbert L. (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- Hollyman K.-J. (1983), « Où sont-ils, où, les palétuves ? Mais où sont les peuples d'antan ? », dans *A Festschrift for Peter Wexler*, ed. by J. Durand, Occasional Papers N° 27 of the Department of Language and Linguistics, University of Essex.
- Lignon S. (1996), « Remarques sur le comportement de *-ien* après voyelle », Séminaire *Représentations et outils pour les bases lexicales Morphologie robuste*, Grenoble, 13-14 novembre 1996, p. 63-72.
- Littré = E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, rééd., Paris, Gallimard-Hachette, 1963.

- Lüdtke J. (1995), « Deverbale und denominale prolexematische Komposita in den romansischen Sprachen », dans *Estudis de lingüística i filologia oferts a Antoni M. Badia i Margarit*, Universitat de Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, p. 583-604.
- Mélis-Puchulu A. (1991), « Les adjectifs dénominaux : des adjectifs de "relation" », *Lexique* 10, p. 33-60.
- Noailly M. (1990), *Le substantif épithète*, Paris, PUF.
- NPR = *Le Nouveau Petit Robert*, sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, 1993.
- Nyrop K. (1936), *Grammaire historique de la langue française*, t. 3: Formation des mots, 2^e éd. revue, Copenhague-Paris, Picard, 1936.
- Plénat M. (1997), « Morphologie des dérivés en Vche », *Recherches linguistiques de Vincennes* 26, p. 113-150.
- Rainer F. (1994), compte rendu de *Lexique* 10 (1991) : *La formation des mots : structures et interprétations*, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* CIV, p. 344-347.
- Rainer F. (1997), « Vers une contrainte sur les stades dérivationnels virtuels », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{eres} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 231-240.
- Rob. = *Le grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, 2^e éd. revue par Alain Rey, Paris, 1987.
- Roché M. (1991), *De l'attribution du genre aux mots nouveaux dans la langue française*, thèse, Toulouse.
- Roché M. (1993), « Trois notules sur l'haplologie des mots construits », *Cahiers de Grammaire* 18, p. 73-91.
- Roché M. (1994), « Guillotin, guillotine et autres couples », *Le Français moderne* 62/1, p. 51-78.
- Roché M. (1997a), « Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{eres} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 241-250.
- Roché M. (1997b), *La variation non flexionnelle du genre des noms. Diachronie, diatopie, diastratie*, Toulouse, *Cahiers d'Etudes Romanes*, hors série.
- Staib B. (1988), *Generische Komposita*, Tübingen, Niemeyer.
- Thiele J. (1987), *La formation des mots en français moderne*, traduction et adaptation A. Clas, Presses de l'Université de Montréal.
- TLF = *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècles*, sous la dir. de P. Imbs et de B. Quemada, Paris, Editions du CNRS, 1971-1994
- Tob.-Lom. = A. Tobler, E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, Weidmann, puis Wiesbaden, Steiner, 1925-1976.
- Walker = D.C. Walker, *Dictionnaire inverse de l'ancien français*, Ottawa, Ed. de l'Univ. d'Ottawa, 1982.
- Wüest J. (1997), « La diaphasie, parente pauvre de la linguistique variationnelle ? », dans *Variation linguistique et enseignement des langues – Langue parlée langue écrite*, éd. par L. Rabassa et M. Roché, *Cahiers d'Etudes Romanes* 9, p. 161-188.

Table des matières

1. Approches sémantique et catégorielle	5
1.0. Introduction	
1.0.1. Le « traitement unifié » de D. et P. Corbin (1991)	5
1.0.2. Le traitement proposé	6
1.0.3. La méthode	7
1.1. Le modèle 1	9
1.1.1. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rect} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ désigne l'agent ou l'instrument d'un procès dont N_{base} représente l'objet	10
1.1.1.1. Le type <i>potier</i>	11
1.1.1.2. Le type <i>brancardier</i>	13
1.1.1.3. Le type <i>couturier</i>	14
1.1.1.4. Le type <i>fermier</i>	16
1.1.1.5. Le type <i>tisonnier</i>	17
1.1.1.6. Le type <i>marchand drapier</i>	19
1.1.1.7. Le type (<i>jument</i>) <i>poulinière</i>	21
1.1.1.8. Le type (<i>industrie</i>) <i>cotonnière</i>	23
1.1.1.9. Le type <i>cachottier</i>	25
1.1.2. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rect} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ est lié à N_{base} par un rapport de localisation	27
1.1.2.1. Du <i>kiosquier</i> au <i>zonier</i> , le type <i>buronnier</i>	27
1.1.2.2. De la <i>faîtière</i> au <i>ramier</i> , le type <i>côtier</i>	28
1.1.2.3. Le type <i>équipier</i>	29
1.1.3. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rect} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ est lié au N_{base} par un rapport synecdochique	30
1.1.3.1. Le type <i>phalanger</i>	30
1.1.3.2. Le type <i>échassier</i>	32
1.1.3.3. Le type <i>verdier</i>	32
1.1.3.4. Le type <i>clairière</i>	34
1.1.3.5. Le type <i>cordelier</i>	36
1.1.4. Le dérivé est un nom ou un adjectif tel que $N_{\text{dér}}$ ou N_{rect} de $\text{Adj}_{\text{dér}}$ est lié à N_{base} par un rapport d'identification	37
1.1.4.1. Les adjectifs du type <i>princier</i>	38
... du type <i>printanier</i>	39
... du type <i>massif forestier</i>	40
... du type <i>grossier</i>	41
1.1.4.2. Les noms du type <i>râtelier</i>	42
... du type <i>cuvier</i>	42
... du type <i>sentier</i>	43

1.1.5. L'attribution du genre aux N _{-hum}	45
Tableau 1 : le genre des N _{-hum} du modèle 1	47
1.1.6. Conclusion	47
Tableau 2 : la répartition des dérivés du modèle 1	48
1.2. Le modèle 2	52
1.2.1. N _{dér} désigne un objet destiné à contenir N _{base}	52
1.2.1.1. Le type <i>cedrier</i>	52
1.2.1.2. Le type <i>sorbetière</i>	53
1.2.1.3. Le type <i>vaisselier</i>	54
1.2.1.4. Le type <i>jambière</i>	55
1.2.1.5. Le type <i>damier</i>	56
1.2.1.6. Le type <i>boutonnière</i>	57
1.2.2. N _{dér} est un ensemble de N _{base}	57
1.2.2.1. Le type <i>boulier</i>	58
1.2.2.2. Le type <i>bêtisier</i> .	58
1.2.2.3. Le type <i>glacier</i>	59
1.2.3. N _{dér} contient et produit N _{base}	59
1.2.3.1. Le type <i>pommier</i>	60
1.2.3.2. Le type <i>rizière</i>	60
1.2.3.3. Le type <i>ardoisière</i>	61
1.2.3.4. Le type <i>fourmilière</i>	62
1.2.4. Conclusion	63
Tableau 3 : le genre des dérivés du modèle 2	65
Tableau 4 : les dérivés du modèle 2 par périodes	66
Tableau 5 : les noms d'arbres par périodes	66
1.3. Les mots construits à partir d'un dérivé en <i>-ier(e)</i>	68
1.3.1. Deuxième dérivation en <i>-ier(e)</i>	69
1.3.2. La dérivation sémantique par métonymie : le type <i>canotier</i>	69
1.3.3. La conversion N → Adj	71
1.3.3.1. Le type <i>façons cavalières</i>	71
1.3.3.2. Le type <i>sauce financière</i>	72
1.3.3.3. Le type <i>bourgeoisie boutiquière</i>	72
1.3.3.4. Le type <i>lucilie bouchère</i>	72
1.3.3.5. Le type <i>maison cantonnière</i>	73
1.3.3.6. Le type <i>porte palière</i>	74
1.3.4. L'inversion du genre	74
1.3.4.1. Le type <i>chevalière</i>	75
1.3.4.2. Le type <i>banquière</i>	76
1.3.5. La dérivation sémantique par métaphore	77
1.3.6. Composition et dérivation préfixale	78
1.4. Mot construit ou mot non construit ?	79
1.4.1. Motivation, démotivation , remotivation	79

1.4.1.1. Noms de métiers et motivation	80
1.4.1.2. Les adjectifs à base adjectivale	82
1.4.1.3. Les dérivés remotivés	83
1.4.2. Le suffixe <i>-ier(e)</i> comme intégrateur paradigmatique	84
1.4.2.1. Les noms d'arbres	84
1.4.2.2. Les noms de métiers	86
1.4.2.3. Autres séries ?	86
1.4.3. Les parasynonymes	87
1.5. Conclusion	88
2. Approche morphophonologique	93
2.1. Inventaire et classement	93
2.1.1. Concaténation pure et simple	94
2.1.2. Elargissement	94
2.1.3. Effacement	95
2.1.4. Superposition	95
2.1.5. Blocage	96
Tableaux	97
2.2. Les bases à finale vocalique	117
2.2.1. Les finales en /i/	117
2.2.2. Les autres finales vocaliques	118
2.3. Les bases en /j/, /k/, /ɲ/	121
2.3.1. Les bases en /j/	121
2.3.2. les bases en /ɲ/	122
2.3.3. Les bases du type <i>joyau</i>	123
2.4. Les bases en <i>-ier(e)</i>	124
2.4.1. Concaténation et dissimilation	124
2.4.2. Superposition ou substitution	126
2.5. Les bases en /ʃ/ et en /z/	128
2.6. Blocage et contournement	129
2.6.1. Recours à une base supplétive, resuffixation	130
2.6.2. Recours à un autre suffixe	131
2.6.3. Blocage de la suffixation	134
2.7. Conclusion	135

Références

- Arias Abellán C. (1992), « Convergencias y mecanismos de selección sufijales (a propósito de *-alis (-aris) / -arius*) », *Habis* 23, p. 321-338.
- Berrendonner A. & Clavier V. (1997) « Examen d'une série morphologique dite « improductive » en français : les noms dénominaux en *-age* », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 35-44.
- Borillo A. (1997), « Identification de composés nominaux basés sur la relation de méronymie », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 55-64.
- Corbin D. (1991), « La formation des mots : structures et interprétations », *Lexique* 10, p. 7-30.
- Corbin D. & Corbin P. (1991), « Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)* », *Lexique* 10, p. 61-145.
- Corbin D. & Plénat M. (1992), « Note sur l'haplogogie des mots construits », *Langue française* 96, p. 101-112.
- Corbin D. & Plénat M. (1994) « Nouvelle note sur l'haplogogie des mots construits (réponse à Michel Roché) », *Cahiers de Grammaire* 19, p. 139-166.
- Corbin P. (1990), « Logique linguistique et logique botanique : problèmes posés par la définition d'une classe de mots dérivés français », *Cahiers de Lexicologie* 56-57, p. 75-108.
- Coseriu E. (1977), « Inhaltliche Wortbildungslehre (am Beispiel des Typs *coupe-papier*) », in H. E. Brekle u. D. Kastovsky eds, *Perspektiven der Wortbildungsforschung*, Bonn, p. 48-61 (trad. espagnole dans Coseriu, 1987, p. 239-264).
- Coseriu E. (1987), *Gramática, semántica, universales*, Madrid, Gredos, 2^a ed.
- Gruaz C. (1988), *La dérivation suffixale en français contemporain*, Publications de l'Université de Rouen.
- Guilbert L. (1971), « De la formation des unités lexicales », Introduction au *Grand Larousse de la Langue Française* t.1, p. IX-LXXXI, Paris, Larousse.
- Guilbert L. (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- Hollyman K.-J. (1983), « Où sont-ils, où, les palétuves ? Mais où sont les peuples d'antan ? », dans *A Festschrift for Peter Wexler*, ed. by J. Durand, Occasional Papers N° 27 of the Department of Language and Linguistics, University of Essex.
- Lignon S. (1996), « Remarques sur le comportement de *-ien* après voyelle », Séminaire *Représentations et outils pour les bases lexicales Morphologie robuste*, Grenoble, 13-14 novembre 1996, p. 63-72.
- Lüdtke J. (1995), « Deverbale und denominales prolexematische Komposita in den romanischen Sprachen », dans *Estudis de lingüística i filologia oferts a Antoni M. Badia i Margarit*, Universitat de Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, p. 583-604.

- Mélis-Puchulu A. (1991), « Les adjectifs dénominaux : des adjectifs de "relation" », *Lexique* 10, p. 33-60.
- Noailly M. (1990), *Le substantif épithète*, Paris, PUF.
- Nyrop K. (1936), *Grammaire historique de la langue française*, t. 3: Formation des mots, 2^e éd. revue, Copenhague-Paris, Picard, 1936.
- Plénat M. (1997), « Morphologie des dérivés en Vche », *Recherches linguistiques de Vincennes* 26, p. 113-150
- Rainer F. (1994), compte rendu de *Lexique* 10 (1991) : *La formation des mots : structures et interprétations*, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* CIV, p. 344-347.
- Rainer F. (1997), « Vers une contrainte sur les stades dérivationnels virtuels », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 231-240.
- Roché M. (1991), *De l'attribution du genre aux mots nouveaux dans la langue française*, thèse, Toulouse.
- Roché M. (1993), « Trois notules sur l'haplogogie des mots construits », *Cahiers de Grammaire* 18, p. 73-91.
- Roché M. (1994), « Guillotin, guillotine et autres couples », *Le Français moderne* 62/1, p. 51-78.
- Roché M. (1997a), « Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles », dans *Mots possibles et mots existants*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Forum de morphologie, 1^{ères} rencontres, 28-29 avril 1997), p. 241-250.
- Roché M. (1997b), *La variation non flexionnelle du genre des noms. Diachronie, diatopie, diastratie*, Toulouse, *Cahiers d'Etudes Romanes*, hors série.
- Staib B. (1988), *Generische Komposita*, Tübingen, Niemeyer.
- Thiele J. (1987), *La formation des mots en français moderne*, traduction et adaptation A. Clas, Presses de l'Université de Montréal.
- Wüest J. (1996), « La diaphasie, parente pauvre de la linguistique variationnelle ? », dans *Variation linguistique et enseignement des langues – Langue parlée langue écrite*, Toulouse 18-21 mars 1996, à paraître dans *Cahiers d'Etudes Romanes*.

Dictionnaires

- DHLF* = *Dictionnaire Historique de la Langue Française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert, 1992.
- FEW* = W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn, puis Bâle, 1928-1965 (+ refonte du t.I, Bâle, 1969-1983).
- Littré = E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, rééd., Paris, Gallimard-Hachette, 1963.
- NPR* = *Le Nouveau Petit Robert*, sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, 1993.
- Rob.* = *Le grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, 2^e éd. revue par Alain Rey, Paris, 1987.
- Tob.-Lom.* = A. Tobler, E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, Weidmann, puis Wiesbaden, Steiner, 1925-1976.

TLF = *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècles*, sous la dir. de P. Imbs et de B. Quemada, Paris, Editions du CNRS, 1971-1994

Walker = D.C. Walker, *Dictionnaire inverse de l'ancien français*, Ottawa, Ed. de l'Univ. d'Ottawa, 1982.

